

**Burundi — Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés — Document  
du point d'achèvement et initiative d'allègement de la dette multilatérale**

Ce rapport a été préparé par les services du Fonds monétaire et de la Banque mondiale en vue de l'examen par le Conseil d'administration du point d'achèvement pour le Burundi dans le cadre de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés et de l'allègement de sa dette dans le cadre de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale. Le rapport a été rédigé à partir des informations disponibles au moment de son achèvement, **le 6 janvier 2009**. Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles de l'équipe des services du FMI et de la Banque mondiale et ne reflètent pas nécessairement l'avis du gouvernement du Burundi ou du Conseil d'administration du FMI.

La politique de publication concernant les rapports des services du FMI et d'autres documents autorise la suppression d'informations susceptibles d'influencer le marché.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à :

International Monetary Fund • Publication Services  
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431  
Téléphone: (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201  
E-mail: [publications@imf.org](mailto:publications@imf.org) • Internet: <http://www.imf.org>

Prix : 18 dollars l'exemplaire

**International Monetary Fund  
Washington, D.C.**

INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT ET  
FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

BURUNDI

**Document du point d'achèvement de  
l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE)  
et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM)**

Préparé par les services du Fonds monétaire international  
et de l'Association internationale de développement

Approuvé par Obiageli K. Ezekwesili et Danny Leipziger (IDA)  
Robert Sharer et Dominique Desruelle (IMF)

Le 6 janvier 2009

Table des matières	Page
Résumé analytique .....	3
I. Introduction .....	6
II. Évaluation des conditions requises pour atteindre le point d'achèvement.....	7
A. Le DSRP et le suivi de la pauvreté .....	10
B. Résultats macroéconomiques .....	11
C. Utilisation de l'allègement intérimaire de la dette .....	12
D. Gestion des dépenses publiques.....	14
E. Mesure de gouvernance et fourniture de services dans les secteurs clés .....	15
F. Démobilisation.....	17
G. Mesures structurelles.....	20
H. Réformes sociales .....	22
I. Gestion de la dette .....	25
III. Allègement de la dette et analyse de viabilité de la dette .....	26
A. Rapprochement des données actualisées et révision de l'assistance.....	26
B. Statut de la participation des créanciers à l'initiative PPTE renforcée .....	27
C. Éventuel complément d'aide dans le cadre de l'Initiative PPTE .....	29
D. Participation des créanciers à l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale ...	32
E. Perspectives de viabilité de la dette, 2008–27 .....	33
F. Analyse de sensibilité et viabilité à long terme de la dette.....	36
IV. Conclusions.....	38
V. Thèmes de discussion.....	39

## Figures

1. Composition du stock de la dette extérieure par groupe de créanciers .....	40
2. Indicateurs de la dette extérieure et du service de la dette .....	41
3. Analyse de sensibilité, 2008–27 .....	42

## Tableaux

1. Principaux indicateurs macroéconomiques, 2001–08 .....	12
2. Utilisation de l'allègement intérimaire de la dette au titre de l'Initiative PPTE, 2006–09 .....	13
3. Progrès dans l'exécution du Programme national de démobilisation, réinsertion et réintégration .....	19
4. Taux bruts de scolarisation, 2001/02–2006/07 .....	23
5. Ventilation de l'augmentation de la VAN du ratio de la dette aux exportations à la fin de 2007 .....	31
6. Stocks nominaux révisés et valeur actuelle nette de la dette au point de décision par groupe de créanciers à la fin de décembre 2004 .....	43
7. Estimation de l'assistance au point de décision (amendée) .....	44
8. Comparaison des hypothèses de taux d'escompte et de taux de change .....	45
9. Statut de la participation des créanciers à l'Initiative PPTE renforcée .....	46
10. Valeur nominale et actuelle nette de l'encours de la dette extérieure à la fin de décembre 2007 .....	47
11. Valeur actuelle nette de la dette extérieure .....	48
12. Service de la dette extérieure après mise en œuvre complète des mécanismes d'allègement de la dette .....	49
13. Principaux indicateurs de la dette extérieure, 2007–27 .....	50
14. Analyse de sensibilité, 2008–27 .....	51
15. Fourniture de l'assistance du FMI au titre de l'Initiative PPTE et de l'IADM, 2005–15 .....	52
16. Fourniture de l'assistance de la Banque mondiale au titre de l'Initiative PPTE et IADM, 2005–45 .....	53
17. Fourniture d'allègement de la dette au titre des initiatives bilatérales par les créanciers du Club de Paris au-delà de l'Initiative PPTE .....	54
18. Initiative PPTE : Statut des pays envisagés dans le cadre de l'Initiative .....	55
19. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2003–27 .....	56

## Encadrés

1. Statut des déclencheurs du point d'achèvement flottant .....	8
2. Réformes de la gestion des finances publiques .....	15
3. Principales hypothèses macroéconomiques, 2008–27 .....	35

## Appendices

1. Gestion de la dette .....	57
2. Analyse de viabilité de la dette à l'aide du cadre des pays à faible revenu .....	58

### R É S U M É A N A L Y T I Q U E

- En août 2005, les Conseils d'administration de l'IDA et du FMI ont conclu que le Burundi avait satisfait aux conditions requises pour atteindre le point de décision dans le cadre de l'Initiative renforcée en faveur des PPTE.** Le montant de l'allègement de la dette à accorder au point de décision était de 826 millions de dollars EU en termes de VAN (1 495 millions de dollars EU d'allègement de la dette en termes nominaux) calculé pour réduire la VAN de la dette de 150 % des exportations à la fin de 2004. Cet allègement représente un facteur commun de réduction de 91, 5 % pour tous les créanciers.
- Les services de l'IDA et du FMI sont d'avis que le Burundi a accompli de bons progrès pour satisfaire aux conditions requises pour atteindre le point d'achèvement.** Le premier DSRP complet a été présenté aux Conseils de la Banque mondiale et du FMI en mars 2007 et sa mise en œuvre a été satisfaisante, ainsi qu'en témoignent la Note consultative conjointe des services du FMI et de la Banque mondiale (JSAN) et le premier Rapport d'étape annuel sur la mise en œuvre du DSRP (APR). La première revue dans le cadre du nouvel accord au titre de la FRPC sera présentée au Conseil du FMI conjointement au document du point d'achèvement et l'APR/JSAN sera soumis avant le Conseil d'administration de la Banque mondiale. Compte tenu de la mise en œuvre satisfaisante du programme en 2008, les services du FMI recommanderont l'achèvement de la première revue de l'accord au titre de la FRPC. La mise en œuvre des autres déclencheurs a été dans l'ensemble satisfaisante. Globalement, les autorités ont mis en œuvre six déclencheurs sur neuf et sollicitent des dérogations pour les trois déclencheurs qui restent, eu égard aux progrès substantiels accomplis à ce jour.
- S'agissant des trois déclencheurs qui n'ont pas été complètement mis en œuvre, des progrès satisfaisants ont été accomplis.** Il s'agit de ceux qui concernent la démobilisation, la filière café et les secteurs sociaux. Le programme de démobilisation, réinsertion et réintégration a atteint la majorité de ses objectifs puisque l'armée et la police ont ramené leurs effectifs à 25 000 et 15 000 respectivement, chiffres proches des cibles qu'elles s'étaient fixés. Ce n'est qu'en décembre 2008 qu'un accord de partage du pouvoir a été signé avec le dernier groupe rebelle. Pour ce qui est de la mise en vente des actifs de l'État dans une majorité de stations de lavage du café, les autorités sont en train de mettre en œuvre un plan d'action pour réformer l'ensemble du secteur (ce qui n'est pas envisagé dans le déclencheur du point d'achèvement) qui portera sur la cession ainsi que sur des aspects réglementaires et institutionnels du secteur. C'est la raison pour laquelle les autorités se sont orientées sur l'option de cession pour ces stations tardivement dans le processus. La mise en œuvre du plan d'action proposé sera vraisemblablement réussie car il a été accepté par les principales parties prenantes. Pour ce qui est du déclencheur sur les secteurs sociaux, les services reconnaissent que les autorités se sont fermement engagées à améliorer les services de santé et en particulier, la couverture de vaccination, mais font observer que la poursuite des conflits internes a affaibli le système de santé du pays. Le gouvernement met en œuvre des mesures correctrices.

- **L'exercice de rapprochement de la dette entrepris avant le point d'achèvement débouche sur une révision à la hausse de la VAN de la dette à la fin de 2004, après allègement traditionnel de la dette, qui passe de 902 millions de dollars EU à 908, 8 millions de dollars EU.** Cette révision entraînerait une augmentation de l'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE en termes de VAN au point de décision d'environ 825, 7 millions de dollars EU à 832, 6 millions de dollars EU. Le facteur de réduction commun implicite au point de décision augmenterait de 91, 54 à 91, 62 %.
- **Les créanciers qui représentent 96 % du total de l'assistance aux PPTE en termes de VAN ont donné des assurances satisfaisantes de leur participation à l'initiative renforcée en faveur des PPTE.** Tous les créanciers du Club de Paris et la majorité des créanciers multilatéraux ont confirmé leur participation. Les autorités tentent de trouver un accord avec les créanciers qui restent.
- **Les services de l'IDA et du FMI ont relevé une légère détérioration des indicateurs du fardeau de la dette à la fin de 2007 par rapport aux projections faites au moment du point de décision.** L'analyse actualisée, qui repose sur les données de la fin de 2007, indique que la VAN du ratio de la dette aux exportations à la fin de 2007, lorsque le total de l'allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE aura été accordé, s'établissait à 195, 7 %, comparé à 180, 4 %, projeté au point de décision. Si l'on tient compte de l'allègement de la dette que les créanciers du Club de Paris accordent volontairement, au-delà de l'initiative PPTE, la VAN du ratio de la dette aux exportations à la fin de 2007 est estimée à 190, 3 %.
- **Les services sont d'avis que le Burundi ne satisfait pas aux conditions requises pour obtenir le complément d'aide exceptionnel dans le cadre de l'initiative renforcée en faveur des PPTE.** Ils estiment que la détérioration de la VAN du ratio de la dette aux exportations à la fin de 2007, après prise en compte de l'allègement supplémentaire de la dette, est relativement modeste et ne peut donc être attribuée à un changement fondamental des circonstances économiques du Burundi imputable à des facteurs exogènes. Qui plus est, le facteur le plus important de l'augmentation (de nouveaux emprunts plus élevés que prévu) ne peut être considéré comme une réponse à un choc exogène.
- **Lorsqu'il aura atteint le point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative en faveur des PPTE, le Burundi sera aussi admissible à un allègement supplémentaire de la dette au titre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM).** L'allègement de l'IADM concernerait toutes les obligations qui subsistent au titre des engagements admissibles envers l'IDA, le Fonds africain de développement (FAfD) et le FMI. L'allègement au titre de l'IADM, net de l'assistance PPTE, se traduirait par une réduction nominale de la dette exigible par l'IDA, le FMI et le FAfD, respectivement de 90, 4 millions de dollars EU, de 9, 2 millions de DTS (14, 5 millions de dollars EU) et de 12, 6 millions de dollars EU.

- **Un allègement complet de la dette au titre des initiatives PPTE et IADM au point d'achèvement réduirait nettement la dette publique extérieure du Burundi.** À moyen terme cependant, les indicateurs du fardeau de la dette publique extérieure du pays devraient se maintenir à un niveau élevé. Après assistance PPTE et IADM, la VAN du ratio de la dette aux exportations devrait baisser de 967 % à la fin de 2007 à 148 % à la fin de 2009. Elle remonterait ensuite à 169 % à la fin de 2011, avant d'entamer une lente tendance à la baisse, pour atteindre 75 % à la fin de la période des projections.
- **Les services recommandent que les administrateurs de l'IDA et du FMI approuvent le point d'achèvement pour le Burundi dans le cadre de l'initiative PPTE.**

## I. INTRODUCTION

1. **Le présent document examine les progrès réalisés par le Burundi dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE).** Il recommande que les administrateurs de l'Association internationale de développement (IDA) et du Fonds monétaire international (FMI) approuvent le point d'achèvement pour le Burundi dans le cadre de l'initiative PTT renforcée. De l'avis des services, le Burundi a fait des progrès satisfaisants pour réaliser les déclencheurs du point d'achèvement. En particulier, le pays a mis en œuvre la totalité des déclencheurs suivants : la préparation et la mise en œuvre d'un Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP), le maintien d'un environnement macroéconomique stable, la mise en place de mécanismes pour accroître l'efficacité et la transparence de l'utilisation de l'allégement intérimaire de la dette au titre de l'initiative PPTE, la mise en œuvre de mesures portant sur les dépenses publiques et d'autres questions de gouvernance en vue d'améliorer l'efficacité de l'allocation et de l'administration des fonds publics ainsi que le renforcement de la gestion de la dette moyennant la préparation de rapports mensuels de la dette extérieure. Trois des neuf déclencheurs n'ont pas été complètement réalisés, principalement ceux qui concernent le désarmement national, la politique de démobilisation et de réintégration, la filière café et les secteurs sociaux. Les autorités sollicitent des dérogations pour les trois déclencheurs qui n'ont pas été complètement mis en œuvre compte tenu des bons progrès accomplis à ce jour.

2. **En août 2005, les Conseils d'administration de l'IDA et du FMI ont reconnu que le Burundi avait satisfait aux conditions requises pour atteindre le point de décision dans le cadre de l'initiative renforcée en faveur des PPTE.**<sup>1</sup> Les administrateurs saluent les progrès réalisés par le Burundi pour renforcer les résultats de la politique macroéconomique et approfondir le programme de réformes structurelles. Ils prennent note des importantes mesures prises par les autorités pour consolider la paix et mener le processus de transition politique à une conclusion favorable. Compte tenu du fardeau élevé de la dette du Burundi, les administrateurs conviennent qu'un allégement total de la dette de 826 millions de dollars EU en terme de VAN (1 495 millions de dollars EU d'allégement de la dette en termes nominaux) serait nécessaire pour ramener la VAN de la dette à 150 % des exportations à la fin de 2004. Cet allégement représente un facteur de réduction commun de 91, 5 % pour tous les créanciers. Parallèlement, en attendant que le pays atteigne son point d'achèvement flottant, les Conseils de l'IDA et du FMI ont accordé un allégement temporaire de la dette. Une assistance intérimaire dans le cadre de l'Initiative PPTE renforcée a également été offerte par le Groupe de la Banque africaine de développement (BAD), l'Union européenne (EU), le Club de Paris et d'autres créanciers multilatéraux. Les administrateurs ont déterminé que le point d'achèvement serait atteint lorsque le Burundi aura réalisé les déclencheurs énoncés dans l'Encadré 6 du document du point de décision et lorsque la participation des autres créanciers à l'Initiative PPTE renforcée aura été confirmée de manière satisfaisante.

---

<sup>1</sup> Voir « Burundi: Decision Point Document for the Enhanced Initiative for Heavily Indebted Poor Countries », (IDA/R2005-0174 et Rapport du FMI No. 05/329), 3 septembre 2005.

3. **Le présent document est organisé de la manière suivante :** la Section II détermine dans quelle mesure le Burundi satisfait aux conditions requises pour atteindre le point d'achèvement dans le cadre de l'initiative PPTE. La Section III présente une analyse actualisée de l'allègement de la dette et de sa viabilité, notamment le statut de participation des créanciers, l'allègement de la dette au titre des initiatives PPTE renforcée et de IADM et envisage un complément d'assistance dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée. La Section IV fait la synthèse des principales conclusions et la Section V présente les questions qui seront abordées par les Conseils de l'IDA et du FMI.

## II. ÉVALUATION DES CONDITIONS REQUISES POUR ATTEINDRE LE POINT D'ACHÈVEMENT

4. **Le Burundi a fait d'excellents progrès pour réaliser les déclencheurs lui permettant d'atteindre le point d'achèvement.** Les conditions requises pour atteindre les déclencheurs du point d'achèvement flottant, énoncées dans l'Encadré 6 du document du point de décision (et plus loin dans l'Encadré 1) ont trait aux questions suivantes :

- (i) préparation d'un DSRP complet et mise en œuvre satisfaisante pendant un an, confirmée par une Note consultative conjointe des services du FMI et de la Banque mondiale (JSAN) et un rapport d'étape sur la mise en œuvre du DSRP (APR) ;
- (ii) maintien de la stabilité macroéconomique attesté par des résultats satisfaisants dans le cadre du programme appuyé par la FRPC ;
- (iii) utilisation des économies budgétaires provenant des fonds intérimaires de l'Initiative PPTE, conformément aux priorités identifiées au point de décision et dans le DSRP ;
- (iv) renforcement de la gestion des dépenses publiques ;
- (v) mise en œuvre de mesures de gouvernance relatives à la fourniture des services du secteur social ;
- (vi) progrès satisfaisants de l'exécution du programme de démobilisation ;
- (vii) mise en vente des avoirs de l'État dans une majorité de stations de lavage ;
- (viii) progrès satisfaisants dans la réalisation des objectifs d'éducation et de santé et
- (ix) amélioration de la capacité de gestion de la dette.

La présente section évalue la performance par rapport à ces déclencheurs.

<b>Encadré 1. Statut des déclencheurs du point d'achèvement flottant</b>	
<b>Déclencheurs</b>	<b>Progrès</b>
<p>1. <b>DSRP</b> : Préparation d'un DSRP complet par le biais d'un processus participatif, mis en œuvre de manière satisfaisante pendant un an, confirmé par un Rapport d'étape annuel sur la mise en œuvre (APR) examiné dans une Note consultative conjointe des services du FMI et de la Banque mondiale.</p>	<p><b>Mis en œuvre.</b> Un DSRP complet a été rédigé dans le cadre d'un processus participatif et publié en septembre 2006 ; il a été examiné par les Conseils du FMI et de l'IDA en mars 2007. Le rapport d'étape annuel sur la mise en œuvre a été préparé dans le cadre d'un processus participatif par le secrétariat permanent de suivi du DSRP et envoyé officiellement au FMI et à l'IDA en novembre 2008. La JSAN et l'APR sont présentés aux Conseils de l'IDA et du FMI conjointement au présent document.</p>
<p>2. <b>Stabilité macroéconomique</b> : Maintien de la stabilité macroéconomique attesté par des résultats satisfaisants dans le cadre du programme appuyé par la FRPC.</p>	<p><b>Mis en œuvre</b> : L'évolution macroéconomique depuis le point de décision a été dans l'ensemble satisfaisante. Le programme appuyé par la FRPC est resté sur les rails, mis à part une courte période au milieu de 2007. Les résultats dans le cadre du nouvel accord au titre de la FRPC approuvé en juillet 2008 sont dans l'ensemble satisfaisants. Les services du FMI recommanderont que la première revue de l'accord FRPC soit achevée en même temps que les discussions du point d'achèvement PPTE.</p>
<p>3. <b>Utilisation des économies budgétaires réalisées grâce à un allègement du service de la dette lié à l'initiative PPTE pendant la période intérimaire</b> : Utilisation des économies budgétaires réalisées grâce à l'Initiative PPTE, conformément aux priorités identifiées au point de décision et dans le DSRP, dûment documentée et examinée par un Comité national indépendant chargé du suivi des dépenses tous les six mois.</p>	<p><b>Mis en œuvre</b> : Les affectations budgétaires aux dépenses prioritaires axées sur des activités et des projets favorables aux pauvres sont en nette augmentation et reflètent les priorités du DSRP. Depuis 2006, plus de la moitié des ressources PPTE ont été allouées à des secteurs sociaux (éducation, santé publique et lutte contre le sida). Le Comité national indépendant chargé du suivi des dépenses a repris ses travaux au milieu de 2007 et se réunit à présent régulièrement pour examiner les affectations et les dépenses liées à l'initiative PPTE. Deux audits du programme PPTE ont été entrepris en mai et août 2008. En novembre 2008, le Comité a adopté un train de mesures pour répondre aux commentaires formulés par les audits.</p>
<p>4. <b>Gestion des dépenses publiques</b> : Création d'un système informatisé intégré des dépenses publiques qui surveille et contrôle le budget, en particulier les dépenses liées à la lutte contre la pauvreté et donne lieu à un minimum de deux rapports d'exécution budgétaire trimestriels qui reposent sur la nouvelle nomenclature budgétaire unifiée.</p>	<p><b>Mis en œuvre.</b> Un système informatisé de gestion financière intégrée (SIGEFI) a été mis en place en janvier 2006 à l'aide d'une nouvelle nomenclature budgétaire qui inclut des classifications économiques, fonctionnelles et administratives et identifie clairement les dépenses liées à la lutte contre la pauvreté. Les rapports d'exécution budgétaire trimestriels sont produits depuis le milieu de 2006.</p>
<p>5. <b>Mesures de gouvernance et fourniture de services dans des secteurs clés</b> : Dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de la justice, les actions suivantes sont achevées : (i) un exercice de suivi budgétaire (contrôle budgétaire) des dépenses publiques pour la fourniture de services favorables aux pauvres ; (ii) une évaluation par les utilisateurs de la qualité des services fournis ; (iii) une évaluation par les fournisseurs des contraintes pesant sur la fourniture effective de services favorables aux pauvres et (iv) la préparation d'un plan d'action pour remédier aux problèmes identifiés.</p>	<p><b>Mis en œuvre.</b> Les enquêtes ont été terminées en décembre 2007, l'analyse des résultats achevée et un plan d'action pour examiner les conclusions adopté en décembre 2008.</p>
<p>6. <b>Démobilisation</b> : Mise en œuvre du Programme national de démobilisation, réinsertion et réintégration (DRR) dans les délais prévus et conformément aux objectifs finaux fixés dans la Lettre de politique de démobilisation à la Banque mondiale, en date du 19 février 2004.</p>	<p><b>Largement mis en œuvre.</b> Le Programme national de démobilisation, réinsertion et réintégration (PNDRR) a atteint la majorité de ses objectifs. La totalité des 23 022 personnes adultes réformées par les Ministères de la défense et de l'intérieur dans le cadre du PNDRR ont été démobilisées et ont reçu une série complète d'indemnités de réinsertion. Parmi eux, 22 024 ont bénéficié d'un appui socio-économique de réintégration. Un total de 3 261 enfants ont été retirés des groupes armés, dont 3 015 ont reçu des indemnités de réinsertion. Les Gardiens de la paix et les Militants combattants ont été dissous et 28 379 personnes ont reçu des indemnités de réinsertion. La totalité des effectifs de l'armée et de la police est estimée à 26 588 militaires en service actif et 17 161 policiers – par rapport aux cibles respectives de 25 000 et de</p>

<b>Encadré 1. Statut des déclencheurs du point d'achèvement flottant</b>	
	15 000. Un exercice officiel de recensement est en cours. Il n'a pas été possible de réaliser complètement le déclencheur principalement parce qu'un accord de cessez-le-feu avec le dernier groupe rebelle qui reste, le FNL, a été signé tardivement et un accord de partage du pouvoir n'a été conclu qu'en décembre 2008.
7. <b>Mesures structurelles</b> : Mise en vente des avoirs de l'État dans une majorité de stations de lavage du café.	<b>Largement mis en œuvre.</b> En novembre 2006, les autorités ont approuvé un plan d'action détaillé de réforme générale du secteur du café préparé avec le soutien de l'IDA (non envisagé par le déclencheur du point d'achèvement). Le plan d'action incluait plusieurs mesures, notamment : (i) la préparation d'une étude sur la compétitivité du secteur (réalisée en 2007) ; (ii) la libéralisation de la commercialisation du café (réalisée en mai 2008) et (iii) l'adoption d'une option de désengagement dans les stations de lavage d'État et la société SODECO. La dernière mesure a été décidée en décembre 2008 et sa mise en œuvre prévue en 2009. La modification de la structure du capital social s'inscrira dans un nouveau cadre juridique, réglementaire et institutionnel. Les délais de la réalisation complète du déclencheur sont plus longs que prévu car les autorités ont choisi un processus de réforme plus large. Le train de mesures proposé sera probablement mis en œuvre avec succès car il est appuyé par la majorité des parties prenantes.
8. <b>Secteurs sociaux</b>  (i) <b>Éducation</b> : Accroître le taux national brut de scolarisation dans les écoles primaires de 75 % en 2003/04 à 77 % en 2006 et de 16 % en 2003/04 à 18 % en 2006 dans les écoles secondaires, sous réserve que l'augmentation moyenne dans les provinces dont le taux de scolarisation est inférieur à la moyenne en 2004 soit plus élevée que celle du taux national pour la même période.  (ii) <b>Santé</b> : Augmentation du taux national d'immunisation pour les enfants de moins d'un an de 75 % en 2004 à 85 % en 2006, sous réserve que l'augmentation moyenne dans les provinces dont le taux d'immunisation est inférieur à la moyenne en 2004 soit plus élevée que celle du taux national pour la même période.	<b>Partiellement mis en œuvre.</b> Il n'a pas été possible de réaliser la totalité du déclencheur car la cible nationale d'immunisation n'a pas été atteinte.  L'élimination des frais de scolarité du primaire en septembre 2005 s'est traduite par une nette augmentation du taux de scolarisation en cours préparatoire. La scolarisation brute en primaire est passée d'environ 80 % en 2003/04 à 114 % en 2006/07. La scolarisation dans le secondaire est passée de 12 % en 2003/04 (au lieu de 16 %, comme le note le document du point de décision PPTE) à 16 % en 2006/07. La plupart des provinces dont le taux moyen de scolarisation dans le primaire était moins élevé en 2004 ont enregistré une progression plus importante des taux de scolarisation que celle du taux national, selon les données administratives. Les données pour les écoles secondaires au niveau provincial n'étaient pas disponibles aux fins d'une évaluation.  Les autorités ont mis en œuvre diverses mesures destinées à accélérer l'élargissement de la couverture de vaccination; le taux national ciblé d'immunisation n'a néanmoins pas pu être atteint à cause des faiblesses générales du système de santé dans un pays dont les conflits internes se poursuivent. Les projections pour 2008, qui reposent sur les données administratives communiquées par les autorités, montrent que seul un des cinq taux d'immunisation atteindra la couverture ciblée de 85 %. En particulier, les taux d'immunisation sont de 91 % pour le BCG, de 81 % pour le DTC-HepB-Hib3, de 78 % pour le VAR, de 79 % pour la polio et de 70% pour le VAT. En outre, il est probable que les données administratives surestiment les progrès réels et soient difficilement comparables au niveau de référence qui repose sur les données officielles de l'Unicef/OMS. Le dernier pourcentage ne présente aucune amélioration depuis 2004. Pour remédier à ces insuffisances, les autorités prendront les mesures suivantes en 2009 : (i) inclure les services de vaccination dans l'ensemble optimisé des « services gratuits » et (ii) engager des ressources supplémentaires en matière de statistiques pour améliorer la fiabilité des données aux niveaux national et des provinces.
9. <b>Gestion de la dette</b> : Production de rapports mensuels sur la dette extérieure, y compris de projections pour les trois mois à venir, au moins pendant les six mois qui précèdent le point d'achèvement.	<b>Mis en œuvre.</b> Les autorités ont produit des rapports mensuels sur la dette extérieure, y compris des projections pour les trois mois à venir pendant six mois en 2008.

## A. LE DSRP ET LE SUIVI DE LA PAUVRETÉ

5. **Le Burundi a adopté son premier DSRP complet en septembre 2006.** Il a été préparé dans le cadre de consultations approfondies avec un large éventail de parties prenantes, y compris des représentants des 17 provinces et des 146 communes, des représentants sectoriels, du secteur privé, de groupes représentant les moins valides et les vulnérables, du Parlement et de plus de 145 groupes de base de la société civile.
6. **Le DSRP identifie sept principes considérés comme essentiels pour alléger la pauvreté :** (i) recentrer le rôle de l'État pour promouvoir le développement tiré par le secteur privé; (ii) maintenir la paix et la sécurité ; (iii) renforcer les capacités ; (iv) relancer la croissance économique ; (v) faire davantage participer la communauté ; (vi) affirmer le rôle central des femmes et (vii) promouvoir un nouveau partenariat avec les donateurs. Les programmes sectoriels et le cadre macroéconomique s'articulent autour de quatre axes stratégiques : l'amélioration de la gouvernance et de la sécurité ; la promotion d'une croissance économique durable et équitable ; le développement du capital humain par le biais de l'amélioration de la qualité des services sociaux et la lutte contre le VIH sida.
7. **Le DSRP a été examiné par les Conseil de l'IDA et du FMI en mars 2007.** Comme le note la JSAN, le DSRP a un certain nombre de caractéristiques positives, notamment un large processus participatif ; il privilégie clairement le secteur rural, le développement de l'infrastructure, les services sociaux et l'intégration régionale. La JSAN a aussi souligné qu'il était important d'intensifier les réformes de la gestion des finances publiques pour accroître la transparence et la responsabilisation et mieux suivre les dépenses de réduction de la pauvreté. Il prévoit également l'élaboration d'un plan d'action qui fixe les mesures prioritaires et précise les coûts, le calendrier de mise en œuvre et les indicateurs de performance.
8. **Les autorités poursuivent l'amélioration du cadre institutionnel pour évaluer la mise en œuvre du DSRP.** Elles sont en train de lancer les opérations d'un cadre institutionnel participatif qui fait intervenir les secteurs et les communautés dans la supervision et l'évaluation de la mise en œuvre du DSRP. Les autorités souhaitent aussi accroître la participation des communautés moyennant le recrutement d'un expert conseil pour coordonner le travail et promouvoir le dialogue. Il existe peu de données fiables sur la pauvreté et autres indicateurs sociaux. La qualité et la couverture des données a récemment fait l'objet d'améliorations grâce aux efforts sans relâche de l'Institut national de statistiques et d'études économiques du Burundi (ISTEEBU) et l'assistance des donateurs. En 2006, un sondage unifié sur les indicateurs de développement (CWIS) a fait apparaître un taux national de pauvreté de 69 %. Une nouvelle enquête sur les ménages est prévue pour 2009.
9. **La mise en œuvre du DSRP a été satisfaisante.** Conjointement au présent document, un Rapport d'étape annuel (APR) des autorités pour 2007 et la JSAN qui l'accompagne ont été soumis aux Conseils de l'IDA et du FMI. L'APR met l'accent sur les progrès réalisés dans les domaines macroéconomique, sectoriel et social ainsi que sur les efforts déployés pour consolider la paix. Les services de l'IDA et du FMI ont examiné les progrès pour chacun des piliers du DSRP et ont conclu que la mise en œuvre et le suivi du DSRP avaient été satisfaisants en 2007. Les politiques relatives à des domaines particuliers qui sous-tendent la mise en œuvre du DSRP et liées aux déclencheurs du point d'achèvement PPTE sont étudiées dans le reste de la Section II.

10. **Les services de l'IDA et du FMI concluent que le déclencheur relatif à la préparation et à la mise en œuvre satisfaisantes du DSRP avait été mis en œuvre.**

## B. RÉSULTATS MACROÉCONOMIQUES

11. **La stabilité macroéconomique a été dans l'ensemble maintenue depuis le point de décision en août 2005** (Tableau 1). En dépit de la poursuite de conflits mineurs, la mise en œuvre de l'accord au titre de la FRPC de 2005 à 2008 a été globalement satisfaisante. De solides progrès ont été accomplis dans la plupart des réformes monétaires et budgétaires lancées dans le cadre du programme appuyé par la FRPC. En 2007 et au cours de la première moitié de 2008, le Burundi a été l'une des économies les plus durement touchées par l'envolée des prix alimentaires et pétroliers au niveau mondial. Face à ce choc, les autorités ont pris des mesures budgétaires pour aider les groupes les plus vulnérables et accroître la production alimentaire, tandis que la politique monétaire tentait de faire face aux premiers effets du choc. Le soutien des donateurs sous la forme de dons a été essentiel pour faciliter la réponse des autorités à la crise. Le programme appuyé par la FRPC approuvé en juillet 2008 reste sur les rails.

12. **La croissance économique s'est accélérée tandis que les pressions de l'inflation s'intensifiaient au cours de la période couverte par la FRPC.** De 2005 à 2008, la croissance réelle du PIB s'est établie en moyenne à 3,5 %, comparé à 2,5 % au cours de la période précédente de quatre ans. Dans une large mesure, l'accélération de la croissance a été favorisée par le rétablissement de la paix et le relâchement des distorsions économiques, ce qui a relancé les flux des donateurs. L'objectif du programme de ralentissement de l'inflation à 4-5% n'a pas été atteint, principalement à cause de facteurs du côté de l'offre. C'est pourquoi l'inflation a grimpé de 21 % en 2005 à 22 % à la fin de 2008. À l'exception des produits alimentaires et du pétrole, le taux d'inflation est resté légèrement inférieur à 10 %.

13. **Les autorités ont globalement mené une politique budgétaire et monétaire prudente en 2005-08.** Le solde budgétaire global s'est nettement amélioré, bien qu'il ait manqué de peu la cible du programme à cause de dépenses sociales accrues. Les recettes se sont maintenues dans la fourchette de 19-20 % du PIB, un niveau très élevé par rapport aux autres pays du Sub-Sahara au même stade de développement. La politique monétaire a tenté de stabiliser les prix tout en laissant un espace suffisant à la croissance économique. L'inflation, toutefois, aiguillonnée par le choc des prix alimentaires et pétroliers, reste préoccupante. La plupart des critères de réalisation et des l'objectifs indicatifs ont été respectés. Le marché des changes a été libéralisé et la prime entre le taux officiel et parallèle est inférieure à 2 %.

14. **Le déficit du compte extérieur courant s'est creusé en 2005-08.** Aggravé principalement par les efforts de reconstruction et l'augmentation des prix du pétrole, il a atteint en moyenne 10 % du PIB. L'augmentation des cours du café en 2007-08 a dopé les exportations de café qui représentent près des deux tiers du total des exportations. Les réserves officielles brutes en mois d'importations ont progressé en 2005-08, en partie à la suite du bond des décaissements des donateurs.

15. **Les services de l'IDA et du FMI concluent que le déclencheur relatif au maintien de la stabilité macroéconomique et à la mise en œuvre satisfaisante du programme appuyé par la FRPC a été réalisé.**

**Tableau 1. Burundi : Principaux indicateurs macroéconomiques, 2001-08**

	2001-04	2005-08	2005	2006	2007	2008
	Moyenne					Proj.
(Variation en pourcentage, sauf indication contraire)						
<b>Croissance économique et prix</b>						
PIB réel	2.5	3.5	0.9	5.1	3.6	4.5
Prix à la consommation (moyenne pour la période)	6.7	12.1	13.5	2.7	8.3	23.7
Unités de monnaie locale pour 1 dollar EU (moyenn)	986	1,064	1,075	1,029	1,087	...
Investissements bruts (en % du PIB)	8.7	16.1	10.8	16.3	17.5	19.7
(en pourcentage du PIB)						
<b>Secteur extérieur</b>						
Exportations de biens et de services	7.8	10.0	11.5	10.1	8.6	9.8
Importations de biens et de services	26.2	46.0	40.6	48.6	48.3	46.5
Solde des transactions courantes, dons inclus	-5.3	-10.2	-1.1	-14.1	-14.5	-11.0
Financement extérieur officiel net	10.0	23.3	29.7	20.1	20.5	23.0
<b>Finances publiques</b>						
Total recettes et dons	27.5	38.1	31.7	36.8	39.5	44.6
Total dépenses	32.0	39.5	36.8	38.2	38.5	44.8
Solde budgétaire global	-4.4	-1.4	-5.1	-1.4	1.0	-0.2

Sources : Autorités du Burundi autorités et estimations et projections des services du FMI.

### C. UTILISATION DE L'ALLÈGEMENT INTÉRIMAIRE DE LA DETTE

16. **Le gouvernement du Burundi réoriente son budget, y compris les ressources provenant de l'allègement intérimaire de la dette, vers des dépenses sociales et de réduction de la pauvreté, conformément aux objectifs de son DSRP.** Le total des dépenses sociales (santé, éducation et autres dépenses sociales) a progressé de 6, 8 % du PIB en 2005 à un chiffre projeté à 8, 8 % en 2008. Il est estimé que les dépenses de réduction de la pauvreté représentent plus de la moitié du total des dépenses en 2007 et en 2008. L'allègement intérimaire de la dette fait partie intégrante du budget global pour accroître les dépenses du secteur social et de réduction de la pauvreté. Plus de la moitié des ressources PPTÉ sont allouées à des secteurs sociaux clés (éducation, santé publique et lutte contre le sida). Les autres dépenses de réduction de la pauvreté concernent l'agriculture, l'eau, l'électricité et les travaux publics. Les projets financés par les ressources PPTÉ sont sélectionnés au moment de la préparation du budget, en tenant compte des priorités du DSRP. La diminution progressive des dépenses de sécurité élargira l'espace budgétaire et permettra de réorienter les dépenses vers les objectifs du DSRP.

**Tableau 2. Burundi: Utilisation de l'allègement intérimaire de la dette  
au titre de l'Initiative PPTE, 2006–09**  
(milliards de Fbu)

	2006		2007		2008		2009
	Budget	Taux d'exécution (%)	Budget	Taux d'exécution (%)	Budget	Taux d'exécution (en septembre, %)	Budget - (proposé)
TOTAL	39,4	36,8	29,6	78,4	45,7	65,3	49,2
<i>Dont:</i>							
Éducation	18,4	40,0	9,7	99,3	10,0	62,6	8,8
Santé publique	10,3	30,0	7,7	94,7	16,8	87,8	17,6
Lutte contre le sida	3,6	99,5	2,4	86,1	3,0	38,3	2,1

Sources: Autorités burundaises et estimations des services de l'IDA.

17. **Les autorités ont pris des mesures pour renforcer le suivi des dépenses financées par l'initiative PPTE.** En octobre 2005, elles ont ouvert un compte spécial du Trésor à la banque centrale où sont déposées les économies budgétaires réalisées grâce à l'allègement PPTE. Toutefois, des difficultés de gestion de la trésorerie ont parfois entravé la reconstitution régulière du compte. Associées aux retards de la passation des marchés, elles sont à l'origine des retards de la mise en œuvre des projets PPTE, notamment en 2006. Les autorités ont créé à la fin de 2006 un Comité national indépendant chargé du suivi des dépenses qui inclut des représentants du gouvernement et de la société civile afin d'assurer que les économies associées au service de la dette sont utilisées à bon escient. Le Comité est présidé par le Ministre des finances et le Ministre de la bonne gouvernance et des représentants de la communauté des donateurs participent à ses délibérations. Le Comité a été réactivé en juin 2007. Un secrétariat et un comité technique ont été créés en octobre 2007 et en juillet 2008 respectivement pour appuyer ses travaux. Des allocations budgétaires suffisantes contribueraient à améliorer le fonctionnement du secrétariat et du comité technique.

18. **L'utilisation de l'assistance PPTE a fait l'objet de deux audits indépendants technique et financier en mai et août 2008.** À la suite de ces audits, le Comité national indépendant chargé du suivi des dépenses a pris une série de mesures pour améliorer l'utilisation des ressources PPTE, notamment moyennant l'adoption de critères clairs de sélection des projets et le renforcement du rôle des « points focaux » sectoriels pour assurer une meilleure supervision globale de la mise en œuvre du projet. Le rôle de ces « points focaux » pourra être davantage renforcé si les conditions suivantes sont remplies : (i) veiller à la planification précoce et exhaustive de la passation des marchés et superviser le processus plus étroitement; (ii) procéder à des vérifications fiduciaires plus étroites pour assurer une suivi plus systématique des dépenses PPTE; (iii) assurer une surveillance physique plus serrée et (iv) rendre compte tous les trimestres de la mise en œuvre et des résultats du projet.

19. **Les Conseils de l'IDA et du FMI concluent que ce déclencheur a été mis en œuvre compte tenu de l'utilisation satisfaisante des ressources PPTE et des mécanismes de suivi mis en place.**

#### **D. GESTION DES DÉPENSES PUBLIQUES**

20. **Les autorités ont mis en place un système informatisé de gestion financière intégrée (SIGEFI) en vue d'améliorer la gestion des finances publiques (GFP).** Le SIGEFI est opérationnel et a permis d'améliorer le suivi des flux de ressources ainsi que la ponctualité des comptes-rendus budgétaires. Le système repose sur une nouvelle nomenclature budgétaire qui inclut des classifications économiques, fonctionnelles et administratives et identifie clairement les dépenses liées à la réduction de la pauvreté. Des rapports d'exécution budgétaire trimestriels sont produits depuis le milieu de 2006.

21. **Des progrès substantiels ont été réalisés dans d'autres domaines de la GFP.** En 2005, les autorités ont lancé une série de réformes ambitieuses pour moderniser les opérations budgétaires et améliorer la transparence (Encadré 2) avec l'appui du FMI, de l'IDA et d'autres donateurs. Bien que le système de GFP présente encore un certain nombre de défis, les réformes entreprises au cours des années se sont soldées par des améliorations systémiques. Pour accroître la transparence et la responsabilisation, tout en rendant l'exécution budgétaire plus efficace, une nouvelle loi budgétaire organique a été promulguée en novembre 2008. Pour rehausser l'efficacité et la transparence de la préparation du budget, les autorités ont aussi adopté un nouveau calendrier de préparation et ouvert davantage les discussions d'élaboration du budget à la participation sectorielle. Les fonctions du Trésor ont en outre été simplifiées. Le comité de gestion de la trésorerie a été réformé, bien qu'il soit souhaitable qu'il se réunisse régulièrement avec les principaux ministères dépensiers. Il est responsable, entre autres, de la préparation et de la mise en œuvre de plans de trésorerie roulants sur une base trimestrielle. Enfin une nouvelle unité interne d'inspection et de contrôle a récemment été créée au Ministère des finances qui deviendra fonctionnel au cours de l'exercice 2009.

22. **À présent, l'objectif consiste à stabiliser le système existant de GFP. À court terme, les autorités ont l'intention d'adopter et de mettre en œuvre une stratégie et un plan d'action de GFP.** Deux initiatives en cours feront l'objet d'une attention particulière : (i) l'application progressive d'une nouvelle loi budgétaire organique qui prévoit une nouvelle loi comptable et une amélioration des comptes-rendus budgétaires et (ii) la consolidation du compte de Trésor unique et une gestion efficace de la trésorerie.

23. **Compte tenu de la mise en œuvre satisfaisante des réformes qui précèdent, les services de l'IDA et du FMI concluent que ce déclencheur a été réalisé.**

### **Encadré 2. Réformes de la gestion des finances publiques**

**Le cadre juridique des finances publiques a été resserré.** De nouveaux codes de passation des marchés et des douanes ont été adoptés. Ces deux interventions législatives accroîtront la transparence et la responsabilisation tout en rendant l'exécution budgétaire plus efficace. De plus, une nouvelle loi budgétaire organique a été promulguée par le Président en novembre 2008.

**La capacité de gestion de la dette a été rehaussée.** Le Ministère des finances détient à présent le droit exclusif de négocier et de signer des prêts extérieurs. Un système informatisé de gestion de la dette extérieure a été installé capable de produire des rapports mensuels sur la dette.

**Les systèmes de contrôle budgétaire et fiscal ont été remaniés** et incorporent des classifications économiques, fonctionnelles et administratives. Le nouveau système a permis d'améliorer le suivi du budget et des dépenses. En outre, une comptabilité en partie double est progressivement introduite avec la présentation des soldes de clôture des comptes pour 2006 et 2007.

**Le contrôle budgétaire a été amélioré.** Des départements spécialisés ont été créés pour améliorer le contrôle de l'exécution budgétaire, entre autres : (i) une unité interne d'inspection et de contrôle au sein du Ministère des finances; (ii) une inspection générale de l'État et (iii) un Office de la comptabilité publique. Le bureau national d'audit a achevé l'audit des comptes de 2006 en 2007 et deux audits indépendants sur l'utilisation des fonds PPTE en 2005-07 ont été terminés en 2008.

**Les fonctions du Trésor ont été simplifiées.** Les autorités s'orientent vers un compte unique du Trésor en resserrant le contrôle des flux de trésorerie et en minimisant les soldes de trésorerie inutilisés dans les comptes bancaires des ministères. En outre : (i) elles ont fusionné les comptes du budget ordinaire et du budget d'investissement; (ii) elles ont éliminé sept sous-comptes PPTE dans les ministères dépensiers et (iii) elles ont fermé 90 comptes des ministères. Un plan de trésorerie a été lancé à la fin de 2007 pour améliorer la gestion de la trésorerie.

**L'administration douanière et fiscale a été renforcée.** Un nouveau code douanier a été promulgué en 2007 pour accroître l'efficacité des procédures douanières. L'informatisation des opérations douanières par le biais de l'introduction du système ASYCUDA++ a contribué à réduire les délais de dédouanement. Pour renforcer l'application des lois fiscales et lutter contre la fraude fiscale, un système informatisé de numéro d'identification fiscale fiable a été introduit.

## **E. MESURES DE GOUVERNANCE ET FOURNITURE DE SERVICES DANS LES SECTEURS CLÉS**

24. **Les autorités ont pris des mesures pour s'attaquer aux questions de gouvernance liées à la fourniture de services dans les secteurs clefs.** En ce sens, elles ont préparé des analyses de suivi budgétaire dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de la justice. Elles ont aussi mené des enquêtes auprès d'utilisateurs et de fournisseurs de services pour déterminer dans quelle mesure la qualité globale des services fournis est satisfaisante et ont fait le point sur

les domaines susceptibles d'être améliorés. Les analyses ont permis de mieux comprendre le fonctionnement de chaque secteur. Elles mettent en exergue la nature centralisée du processus budgétaire et la nécessité d'une plus grande participation sectorielle à l'élaboration et au suivi du budget. Sur la base de ces analyses, les autorités ont adopté en novembre 2008 un plan d'action pour chacun des secteurs clés, le but étant d'améliorer la fourniture des services. Les plans d'action sont conformes aux stratégies sectorielles de l'État. De nouvelles analyses seront réalisées pour voir comment remédier aux lacunes identifiées.

**25. Les enquêtes indiquent que les services fournis engendrent des degrés variables de satisfaction.** Dans le secteur de la santé, le taux de satisfaction dépasse 82 %. Malgré la récente hausse marquée des dépenses de santé, la centralisation excessive des dépenses et du personnel qualifié dans la capitale suscite des préoccupations. Dans le domaine de l'éducation, l'analyse fait état de la haute priorité accordée par les autorités à l'enseignement primaire. Seuls 18 % des parents sont satisfaits de la qualité de l'éducation dans l'ensemble du système, car la qualité et l'accès à l'éducation leur semblent encore insuffisants. Les principales faiblesses identifiées incluent le bas niveau des dépenses non salariales et la faible priorité accordée au système d'enseignement non primaire. Dans le secteur de la justice, l'analyse relève que 51,4 % des répondants considèrent que les coûts sont excessifs et pas toujours transparents. Les ménages sont plus satisfaits de l'administration judiciaire locale que nationale. La plupart des affaires dans les tribunaux ont trait à la propriété foncière (94 %) et elles sont réglées en moyenne en plus de deux ans, délai qui s'allonge à cinq ans en cas d'appel et de tribunaux administratifs. Bien que les allocations budgétaires sectorielles aient plus que doublé depuis 2003, les conditions de travail dans les tribunaux et les prisons sont loin d'être optimales.

**26. Les autorités sont déterminées à relever les défis de nature générale de la gouvernance judiciaire.** Les mesures prioritaires portent sur (i) les délais des décisions de justice et de la résolution des litiges (commerciaux) ; (ii) l'absence de capacité technique et humaine pour expédier la résolution des litiges et (iii) la corruption. Le gouvernement a adopté de nouveaux codes d'investissement et des douanes et met la dernière main au code de commerce, des impôts et des entreprises. Pour accélérer le règlement des litiges commerciaux, les autorités ont entamé l'informatisation du système d'information des tribunaux commerciaux. Elles ont aussi créé un Centre d'arbitrage et une Inspection générale de l'État ainsi qu'un Tribunal d'audit et elles ont promulgué un nouveau code de passation des marchés qui est entré en vigueur en octobre 2008. Enfin, les autorités ont relevé les salaires des juges et des magistrats afin de lutter contre la corruption.

**27. À la suite et de deux incidents récents de gouvernance financière, les autorités ont pris d'importantes mesures correctrices, mais la procédure judiciaire de ces deux affaires n'est pas encore arrivée à conclusion.** Dans les deux cas, les autorités ont immédiatement réagi, ce qui témoigne de leur engagement à lutter contre l'impunité en matière de gouvernance. Le premier incident faisait intervenir la vente inappropriée de l'avion présidentiel en 2006. Après

la vente, les autorités ont entrepris un audit externe pour déterminer les circonstances entourant la vente et ont adopté un plan d'action assorti de mesures correctrices en septembre 2007. Dans le cadre de ce plan d'action, une nouvelle loi sur la vente des biens publics a été promulguée le 11 juillet 2008. Une commission parlementaire a enquêté sur l'affaire et communiqué un rapport au Parlement en juillet 2008. La procédure judiciaire relative au comportement des parties prétendument responsables est encore en cours. Le second incident a trait à des paiements de 17 millions de dollars EU à une société commerciale pétrolière (Interpetrol) de février à mai 2007 qui n'ont pas suivi les procédures budgétaires normales. Le gouvernement a rapidement réagi en condamnant ces actes et a pris des mesures correctrices. Il a accéléré le renforcement de la gestion budgétaire et des contrôles internes de la banque centrale. Avec l'appui de la Banque mondiale, il a mené et publié un audit extérieur indépendant des dettes croisées du secteur pétrolier et de l'État et est en train de finaliser les accords de remboursement avec toutes les sociétés concernées. Des poursuites ont aussi été engagées dans l'incident Interpetrol, mais elles n'ont pas avancé depuis mai 2007, lorsque l'ancien Gouverneur de la banque centrale a été arrêté dans le cadre de cette affaire.

28. **Le gouvernement souhaite remédier à la faiblesse de la capacité institutionnelle avec l'aide de la communauté internationale.** Le FMI, l'UE, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Belgique, la France et l'IDA prêtent leur concours sous la forme d'un important programme d'assistance technique en vue d'améliorer la gestion des finances publiques. Le Groupe de la Banque mondiale, les Pays-Bas et l'USAID, entre autres donateurs, appuient le renforcement et le développement des capacités institutionnelles du secteur privé. La Belgique a offert son soutien au Tribunal d'audit, tandis que l'IDA a facilité la formation à l'application de la nouvelle loi sur la passation des marchés de 98 personnes provenant de divers ministères.

29. **Les autorités sont résolues à poursuivre le programme de réformes en cours de la banque centrale.** À cet égard, elles ont adopté un certain nombre de lois et de mesures destinées à accroître la transparence des transactions financières, en particulier une nouvelle loi sur la banque centrale qui garantit son indépendance ainsi qu'une loi sur la lutte contre le blanchiment des capitaux. Le FMI appuie ces réformes par le biais d'une assistance technique et du renforcement des capacités.

30. **Compte tenu des progrès susmentionnés, les services de l'IDA et du FMI concluent que ce déclencheur a été mis en œuvre.**

## F. DÉMOBILISATION

31. **Le Programme national de démobilisation, réinsertion et réintégration (PNDRR) constitue un maillon essentiel du processus de paix et de stabilisation du Burundi.** Il fournit les instruments qui faciliteront la mise en œuvre des engagements du gouvernement conformément à sa lettre de politique de démobilisation. Les objectifs du PNDRR sont les suivants : (i) soutenir la démobilisation et assurer la réintégration d'un total de 55 000 anciens

combattants provenant des Forces armées du Burundi (FAB), des Parties et mouvements politiques armés (PMPA), et enfin des Forces de défense nationale (FDN — l'armée nationale du Burundi); (ii) appuyer la réinsertion d'environ 20 000 Gardiens de la Paix et 10 000 Militants combattants et (iii) contribuer à réaffecter les dépenses publiques en matière de défense aux secteurs sociaux-économiques. En 2006, le groupe de la Police nationale a été intégré au programme. Au final, le projet devrait fournir un dispositif de protection socio-économique qui conduira à une baisse des effectifs des Forces de défense nationale et de la Police nationale du Burundi respectivement à 25 000 et 15 000 membres.

32. **Les objectifs initiaux du PNDRR ont été en grande partie atteints.** La mise en œuvre du PNDRR s'est avérée très complexe, avec des progrès plus timides que prévu, principalement en raison de la date tardive à laquelle ont été signés avec le dernier groupe de rebelles, le FNL, d'abord l'accord de cessez-le-feu, puis un accord de partage du pouvoir — décembre 2008 seulement. Toutefois, les 23 022 combattants adultes réformés par les Ministères de la Défense et de l'Intérieur qui ont été acceptés dans le cadre du PNDRR ont été démobilisés et ont perçu la totalité de leurs indemnités de réinsertion. Parmi ces adultes, 22 024 (96 %) ont reçu une aide socio-économique à la réintégration. En outre, 3 261 enfants-soldats ont été libérés de groupes armés et réunis avec leur famille ; 3 015 d'entre eux ont bénéficié d'une indemnité de réinsertion. Le PNDRR a également démantelé les Gardiens de la Paix et les Militants combattants, en accordant une indemnité de réinsertion à 28 379 individus. La taille finale de l'armée et de la police a été estimée par les Ministères de la Défense et de l'Intérieur à 26 588 soldats en service actif et 17 161 policiers, soit des chiffres relativement proches des objectifs respectifs de 25 000 et 15 000.<sup>2</sup>

---

<sup>2</sup> Les résultats du recensement de l'armée et de la police sont en cours.

**Tableau 3. Burundi : Progrès dans l'exécution du Programme national de démobilisation, réinsertion et réintégration**  
(novembre 2008)

Groupe bénéficiaire	Nombre de bénéficiaires		Nombre de cas traités				Nombre de cas restants			
	Maximum	Identifiés	Démobilisation	Réinsertion	Réintégration	Médical	Démobilisation	Réinsertion	Réintégration	Médical
Adultes : FAB, PMPA, FDN, PNB	55.000	23.022	23.022	23.022	22.024	--	0	0	1.055	--
Adultes : Gardiens de la Paix, Militants Combattants	30.000	28.383	28.383	28.383	n/a	--	0	0	n/a	--
Enfants (tous groupes)	8.000	3.261	3.261	3.015	3.015	--	0	246	246	--
Handicapés (tous groupes) <sup>1/</sup> , /2	4.140	3.743	--	--	2.161	1.782	--	--	1.200	1.950
							0	220	2.501	1.950

Sources : Autorités burundaises ; estimations des services de l'IDA.

1/ Comme cette catégorie regroupe des individus de tous les groupes, le soutien apporté à leur réinsertion et à leur réintégration apparaît dans les chiffres de démobilisation et de réintégration concernant tous les adultes.

2/ Il est possible que les ex-combattants handicapés reçoivent une assistance mixte à la réintégration (médicale et spécialisée, ou générale).

**33. Il est possible que dans le court ou le moyen terme, un programme de démobilisation et de réintégration supplémentaire soit nécessaire pour deux groupes armés.**

Le premier groupe est le FNL (Forces nationales de libération-Palipehutu). Alors qu'il était visé initialement par le PNDRR, le FNL a signé avec le gouvernement un accord de cessez-le-feu en juillet 2007, puis un accord de partage du pouvoir en décembre 2008. Le nombre réel de combattants du FNL à démobiliser, ainsi que la date de démobilisation, restent des inconnues à ce jour.<sup>3</sup> Le deuxième groupe correspond aux « dissidents » auto-proclamés du FNL, soit 3 321 individus reconnus comme groupe armé éligible pour la démobilisation par un décret présidentiel d'août 2008. Tout futur exercice de démobilisation visant le FNL ou ses dissidents devra être assorti de l'intégration d'une partie de leurs effectifs dans les forces de la sécurité nationale du Burundi. Les conséquences financières de l'expansion de ces forces restent à éclaircir. Une réforme globale du secteur sécuritaire peut notamment s'interroger sur la taille idéale de l'armée et de la police.

**34. Les modalités précises en vue de la poursuite des activités de la DRR sont en cours d'étude.** Le gouvernement, la Banque mondiale et d'autres bailleurs de fonds s'accordent tous sur la nécessité de continuer à apporter un soutien financier et technique à la DRR après le

<sup>3</sup> On estime que le nombre de combattants du FNL oscille entre 3 000 et 21 100.

31 décembre 2008, date de clôture du PNDRR. La Banque mondiale est en train de préparer un don complémentaire de 10 millions de dollars EU pour le Projet d'urgence de démobilisation et de réintégration (PUDR) dont le lancement est prévu pour l'exercice 2009.<sup>4</sup> La Belgique, la Norvège, les Pays-Bas et l'UE se sont déclarés prêts à continuer à appuyer le Burundi. Les discussions sur la réforme du secteur de la sécurité (SSR) sont en cours et il est probable que toute nouvelle réduction à grande échelle des effectifs de l'armée et de la police se produira dans le cadre d'une SSR élargie.

**35. D'après les services de l'IDA et du FMI, le déclencheur concernant la démobilisation a été largement mis en œuvre.** Le respect total du déclencheur n'a pas été possible principalement en raison de la date tardive à laquelle ont été signés avec le FNL, d'abord l'accord de cessez-le-feu, puis l'accord de partage du pouvoir — décembre 2008 seulement. Au vu de ces considérations, les services recommandent l'octroi d'une dérogation pour le non respect de ce déclencheur.

#### G. MESURES STRUCTURELLES

**36. Le gouvernement a progressé à vive allure dans la réforme du secteur du café et s'oriente vers une vente par appels d'offres des actifs de l'État dans la plupart des stations de lavage du café.** Les autorités ont préparé un plan d'action complet pour la réforme du secteur du café qui implique des changements aux niveaux institutionnel et réglementaire. L'approche consultative adoptée garantit que la ligne de conduite proposée a toutes les chances d'être acceptée par les parties prenantes et donc d'être mise en œuvre avec succès.

**37. La réforme du secteur du café, très complexe, est un sujet sensible tant au plan social que politique.** Elle implique notamment de mettre en place un certain nombre de mesures cruciales, de partager les informations avec les parties prenantes et de dégager un consensus. Au plus haut niveau, les autorités ont souligné la nécessité de la restructuration du secteur pour permettre aux agriculteurs d'améliorer et de diversifier leurs sources de revenus. Il s'agira d'améliorer la compétitivité sur le marché du café et de mettre l'accent sur les cultures à haute valeur ajoutée, davantage susceptibles d'aider les plus vulnérables à augmenter leur part de revenus.<sup>5</sup>

---

<sup>4</sup> Le Programme d'urgence de démobilisation et de réinsertion (PUDR) prendra fin à la fin de décembre 2008. Il inclut un don de l'IDA équivalant à 35,8 millions de dollars EU et un financement parallèle provenant d'un fonds de fiducie pluri-donateurs à concurrence de 41,8 millions de dollars EU.

<sup>5</sup> L'étude sur les sources de la croissance rurale au Burundi fait fond sur deux analyses. La première évalue le potentiel de développement de la production et des ventes de spécialités de café du Burundi (« Integrative Report in Support of the Burundi Coffee Value Chain Diagnostic and Strategy Development, Michigan State University » (MSU), février 2007), tandis que la seconde identifie les candidats pour des programmes pilotes de privatisation accélérée (« Burundi Coffee Pilot Selection and Planning », MSU, juin 2007).

38. **La réforme du secteur du café a fait l'objet d'une évaluation attentive conduisant à l'adoption d'un plan d'action sectoriel.** Après avoir mené plusieurs grandes études avec l'aide de certains bailleurs de fonds (IDA et UE), les autorités ont créé en mars 2006 le Comité des réformes sur le café. Le gouvernement a adopté un plan d'action sectoriel en novembre 2006, principalement centré autour du développement d'une stratégie de privatisation ou de cession de 133 stations de lavage. Le plan d'action vise également trois objectifs : renforcer l'autorité du Comité des Réformes sur le café et clarifier son mandat, faciliter la compréhension et l'information du public, et s'attaquer concrètement aux goulets d'étranglement qui freinent les changements de la structure de l'actionnariat et de l'infrastructure réglementaire.

39. **Des mesures importantes ont été prises pour réformer la filière café.** En mai 2007, le Président a déclaré que les producteurs étaient propriétaires des grains de café (cerise et vert), confirmant par là-même leur droit à prendre leurs propres décisions en matière de commercialisation. Après avoir commencé à libéraliser le commerce du café, les autorités ont décidé, en avril 2008, de clarifier la situation en promulguant une nouvelle réglementation pour la commercialisation du café vert pour la saison 2008–09. Cette réglementation a été largement diffusée de façon à ce que les producteurs et autres parties prenantes soient au fait des nouvelles options de commercialisation, par exemple la vente directe aux acheteurs. En novembre 2008, 22 exportateurs étaient en possession de licences leur permettant de participer activement au marché. Près de 7 500 tonnes métriques de fèves de café ont été vendues, les caféiculteurs étant payés au cours du marché mondial.

40. **Des efforts importants ont été faits pour désengager l'État du secteur du café.** Des consultants ont réalisé une étude de cession, proposant plusieurs options de désengagement aux autorités. Après des consultations étendues avec les différentes parties prenantes (associations de caféiculteurs et leurs syndicats fédéraux, ONG, bailleurs de fonds, soumissionnaires privés potentiels, propriétaires de stations de lavage et SODECO (Société de déparchage et de conditionnement de café), les autorités ont choisi l'option qui prévoit la division des 133 stations de lavage en 29 lots de 3 à 6 stations de lavage, puis leur vente par appels d'offres. Aux termes de cette option, 75 % des parts de l'État seraient vendues au secteur privé et 25 % seraient allouées à des collectifs de paysans. Comme ces derniers ne disposent pas des ressources financières requises à l'achat immédiat des parts allouées, des institutions telles que la Société financière internationale (SFI), des institutions de microfinance et des ONG financières internationales conserveraient ces parts sur une période de deux ans avant de les transférer aux collectifs paysans. Cette option a été adoptée par le Conseil des Ministres en décembre 2008. Sa mise en œuvre est attendue pour la saison de café 2009/10.

41. **Les autorités sont en train d'élaborer un cadre organisationnel et réglementaire complémentaire visant à accroître la compétitivité et la rentabilité du secteur du café.** Le nouveau cadre réglementaire prévoit notamment de nouvelles dispositions pour assurer la

continuité du financement des facteurs de production achetés, mais aussi appliquer des règles qui sont cohérentes avec la nouvelle structure d'actionnariat des activités de la filière café.

42. **De l'avis des services de l'IDA et du FMI, le déclencheur relatif au secteur du café a été largement respecté.** Le respect complet du déclencheur exige plus de temps en raison de la lenteur du processus de réforme choisi par les autorités (non envisagé par le déclencheur du point d'achèvement). Le plan d'action proposé a d'autant plus de chances d'être respecté qu'il est adopté par toutes les grandes parties prenantes. Les services sont d'avis qu'il est préférable de ne pas retarder le point d'achèvement jusqu'au désengagement complet de l'État puisque le Conseil des Ministres a adopté un plan de cession. Au vu de toutes ces considérations, les services recommandent l'octroi d'une dérogation pour le non respect de ce déclencheur.

## H. RÉFORMES SOCIALES

### Éducation

43. **Les autorités n'ont pas ménagé leurs efforts pour redresser le triste bilan de l'éducation, éreintée par des années de conflit.** En novembre 2005, suite à une requête du gouvernement, plusieurs bailleurs de fonds (la Belgique, la France, l'IDA, le Programme alimentaire mondial, le Royaume-Uni, l'UNICEF et plusieurs ONG) se sont engagés dans un processus visant à aider conjointement le gouvernement à : (i) développer un plan sectoriel d'éducation (PSE) qui s'inscrira dans l'Initiative de Financement accéléré (« Fast Track Initiative ») de l'Éducation pour tous (FTI EPT) et à (ii) fournir de toute urgence un financement pour l'éducation couvrant la période 2005–07. Le développement du plan sectoriel d'éducation FTI EPT est déjà bien avancé.

44. **Le bilan en matière d'augmentation du taux d'inscription à l'école primaire est très positif.** La suppression des frais de scolarité pour l'école primaire en septembre 2005 a fait grimper en flèche les inscriptions, avec une remontée du taux brut de scolarisation d'environ 77 % en 2003/04 à 114 % en 2006/07. L'indice de parité entre les sexes s'est nettement amélioré en remontant de 0,75 en 2003/04 à 0,87 en 2006/07. D'après les données de l'administration, la plupart des provinces qui présentaient un taux d'inscription inférieur à la moyenne en 2004 ont connu une remontée des inscriptions supérieure à celle du taux national sur la même période. Néanmoins, la qualité de l'éducation laisse encore beaucoup à désirer. En 2007, le taux de redoublement avoisinait les 30 %, tandis que le taux de survie ne décollait pas de 67 % pour la population des élèves du primaire.

45. **En ce qui concerne l'éducation secondaire, les progrès sont plus modestes.** Les données les plus récentes et les plus fiables suggèrent que le taux brut de scolarisation dans l'enseignement secondaire est remonté de 12 % (au lieu des 16 % cités dans le document du point de décision de l'Initiative PPTE) en 2003/04 à 16 % en 2006/2007. Le nombre total d'élèves a doublé en quatre ans. Néanmoins l'indice d'égalité entre les sexes a légèrement baissé

dans les deux premières années et est resté stable à 0,72 % en 2005/06. Le taux de redoublement est passé de 14 % en 2001/02 à 18 % en 2005/06. En l'absence de données régionales, il n'est pas possible d'évaluer si l'augmentation a été supérieure à celle du taux national sur la même période dans les provinces qui présentaient des taux de scolarisation inférieurs à la moyenne nationale en 2004

**Tableau 4. Burundi : Taux bruts de scolarisation, 2001/02–2006/07**  
(Pourcentage)

	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07
Primaire	67	72	77	82	103	114
Secondaire	8	10	12	13	14	16

Sources : Autorités burundaises ; estimation des services de l'IDA.

## Santé

46. **Le gouvernement s'est déclaré déterminé à rétablir la santé d'une population affaiblie par plus d'une décennie de conflits.** Le Plan national de développement sanitaire (PNDS) vise à : (i) réduire la mortalité maternelle et néonatale ; (ii) réduire la mortalité et la morbidité infantile et juvénile; (iii) réduire la prévalence des maladies transmissibles/non transmissibles et (iv) renforcer les performances du système de santé national. En mai 2006, le Président a annoncé la gratuité des soins pour les enfants de moins de 5 ans et les accouchements.

47. **Le gouvernement a fait des efforts pour améliorer le taux d'immunisation national.** Ces dernières années, le gouvernement a lancé des programmes de vaccination de routine et des campagnes ciblées de vaccination pour améliorer le taux d'immunisation des enfants de moins de 1 an. Les autorités redoublent d'efforts dans ce domaine, et plus généralement dans le domaine des services de santé. Une campagne de vaccination a pris fin en juin 2008 et une autre doit se dérouler d'ici fin 2008.

48. **En dépit de ces efforts louables, les données de la couverture vaccinale suggèrent que le taux d'immunisation visé n'a pas été atteint.** Les projections pour 2008, sur la base des données administratives fournies par les autorités, indiquent qu'un seul des cinq taux d'immunisation atteindrait la couverture visée de 85 %. En effet, les données indiquent un taux d'immunisation de 91 % pour le BCG, de 81 % pour le DTC-HépB-Hib3, de 78 % pour le VAR, de 79 % pour la polio et de 70 % pour le VAT. En outre, il est vraisemblable que les données de l'administration surestiment les progrès réels et sont difficilement comparables à la référence du

point de décision de l'initiative PPTTE initiale qui repose sur les données UNICEF/WHO officielles.<sup>6,7</sup> Ces dernières ne suggèrent aucun changement significatif depuis 2004. L'absence d'enquête et de collecte de données au niveau national et provincial depuis 2005 ne permet pas de vérifier les taux de réalisation réels, ni d'évaluer si les différences de couverture entre les différentes provinces ont été réduites entre 2004 et 2006/07. Il reste à espérer que la prochaine enquête en grappe à indicateurs multiples de 2009 permettra d'y voir plus clair dans les statistiques des taux d'immunisation.

49. **La relative faiblesse de la couverture vaccinale s'explique essentiellement par un système de santé globalement défaillant et dépourvu du budget adéquat dans un pays en proie à des conflits internes répétés.** Les efforts visant à réformer le système de santé ont souvent été contrecarrés par des flambées de guerre civile. Même si le financement des vaccins a généralement été à la hauteur ces dernières années, il n'en a pas été de même du financement des coûts opérationnels annexes (respect de la chaîne du froid, coûts du personnel et essence pour les déplacements). L'absence de ressources et de personnel adéquats dans les établissements sanitaires, conjuguée à un manque réel de motivation des équipes, n'a pas permis de privilégier les enfants dans les tournées de vaccination de routine.

50. **Le gouvernement a annoncé plusieurs mesures visant à élargir la couverture vaccinale en 2009.** Après l'achèvement de la campagne de vaccination de décembre 2008, les autorités créeront une incitation aux vaccinations de routine au deuxième trimestre 2009 en les incluant dans les « services gratuits », et en simplifiant et améliorant les remboursements. Entre autres, le mécanisme de remboursement permettra de gagner un « bon » pour certaines activités, notamment la vaccination. L'amélioration du mécanisme de remboursement et l'augmentation du nombre de « services gratuits » disponibles seront financées par un don de l'IDA, en cours de préparation. Les autorités consacreront aussi des ressources supplémentaires dans le domaine statistique en vue d'obtenir des données précises et fiables.

51. **Les défis à venir sont particulièrement impressionnants.** Étant donné l'état actuel des indicateurs de santé, il est peu vraisemblable que le Burundi atteigne les OMD et les objectifs de PNDS en matière de santé sans un accroissement sensible du volume, de l'efficacité allocative et de la transparence des ressources.

---

<sup>6</sup> Les données officielles de l'UNICEF/OMS ajustent les données administratives à l'aide des résultats d'autres sources.

<sup>7</sup> Les données administratives sont systématiquement supérieures aux données d'enquête pour les raisons suivantes: méconnaissance du dénominateur, erreurs dans la détermination de l'âge des enfants (les enfants de plus d'un an sont comptabilisés comme des enfants de moins d'un an) et comptabilisation des flacons multi-doses au lieu du nombre réel d'enfants. À ce stade, l'insuffisance depuis 2005 des données nationales et provinciales basées sur les enquêtes empêche la correction des données administratives.

52. **Les services de l'IDA et du FMI concluent que le déclencheur concernant les secteurs sociaux a été respecté en partie.** Dans le secteur de l'éducation, les progrès ont été satisfaisants au niveau national, mais l'absence de données provinciales pour le secondaire a interdit toute évaluation. Dans le secteur de la santé, les services reconnaissent la volonté de l'État à améliorer les services de santé, mais constatent les difficultés générales que présente un système de santé défaillant dans un pays perturbé par des conflits internes permanents. Pour s'attaquer aux déficiences du secteur de la santé, le gouvernement : (i) inclura les services de vaccination dans le nouveau jeu de « services gratuits » et (ii) allouera davantage de ressources à l'établissement des statistiques en vue d'obtenir des données précises et fiables, aux niveaux national et provincial. Eu égard à ces considérations, les services recommandent l'octroi d'une dérogation pour le respect partiel de ce déclencheur.

### I. GESTION DE LA DETTE

53. **La capacité de gestion de la dette s'est améliorée.** Le Ministère des Finances détient à présent le droit exclusif de négocier et signer des emprunts extérieurs. La mise en place du SYGADE, système informatisé de gestion de la dette extérieure, permet de générer des états de sortie mensuels sur la dette. La banque centrale collecte et réunit les statistiques concernant la dette. Après des années de guerre civile, les registres de la dette du Burundi présentent de nombreuses lacunes. Le principal obstacle à la gestion de la dette continue à être le manque de ressources humaines. Pour répondre à ce problème, les autorités ont entrepris la restructuration de la DDE, unité du Ministère des Finances responsable de la gestion de la dette publique.

54. **La production d'états de sortie mensuels sur la dette extérieure a contribué à une exécution plus ponctuelle des obligations de service de la dette.** Au moins six mois avant le point d'achèvement, les autorités ont produit des états de sortie mensuels sur la dette extérieure, incluant des projections sur les trois mois suivants. Suite notamment à une meilleure planification, elles ont réussi à honorer le service de leur dette plus ou moins comme prévu. Étant donné son fort niveau d'endettement, le Burundi a consenti à s'appuyer sur des dons et des prêts très concessionnels pour satisfaire ses besoins de financement.

55. **La normalisation des relations avec les créanciers extérieurs progresse.** Des accords bilatéraux ont été signés avec les créanciers du Club de Paris. Le Burundi a entamé des négociations avec ses créanciers non membres du Club de Paris pour obtenir un allègement de sa dette selon des termes compatibles avec l'initiative PPTE.

56. **La gestion de la dette intérieure s'est améliorée.** Depuis la conclusion de l'audit des arriérés intérieurs en 2006, le gouvernement a commencé à rembourser les montants qu'il devait à ses créanciers, suivant un échéancier décidé d'un commun accord avec le FMI.

57. **Au vu des progrès réalisés à ce jour, les services de l'IDA et du FMI concluent que ce déclencheur a été respecté.**

### III. ALLÈGEMENT DE LA DETTE ET ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

#### A. RAPPROCHEMENT DES DONNÉES ACTUALISÉES ET RÉVISION DE L'ASSISTANCE

58. **Le stock de la dette à la fin de 2004 a été révisé à la hausse par rapport aux estimations du point de décision.** Les services de l'IDA et du FMI, conjointement avec les autorités du Burundi, ont examiné le stock de la dette à la fin de 2004 par rapport aux relevés des créanciers. Le stock de la dette nominale à la fin de 2004 était passé de 1 384, 1 million de dollars EU à 1 386, 6 million de dollars EU, alors que la VAN de la dette après l'allègement traditionnel avait progressé de 6, 8 millions de dollars EU à 908, 8 millions de dollars EU (Tableau 6). Ces révisions ont été apportées principalement parce que le processus de rapprochement de la dette et le recalcul de la concessionnalité des opérations d'apurement des arriérés ont fait apparaître des divergences dans les données. Les principales révisions sont les suivantes :

- **Créanciers multilatéraux.** La VAN de la dette envers le groupe de la BAfD et de la Banque de développement des États des Grands Lacs (BDEGL) a été révisée légèrement à la hausse à la suite de la révision des projections du service de la dette ainsi que de la concessionnalité de l'opération d'apurement des arriérés. De même, la VAN de la dette envers l'UE a été révisée à la hausse de 1, 3 million de dollars EU pour tenir compte d'une révision de la concessionnalité de l'opération d'apurement des arriérés. La VAN de la dette à la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA) a été révisée à la hausse de 0, 3 million de dollars EU pour refléter les efforts déployés par les autorités pour apurer les arriérés. Enfin, la VAN de la dette exigible par le Fonds international de développement agricole (FADI) a été révisée à la hausse et est passée de 18, 3 millions de dollar EU à 19, 8 millions de dollars EU à la suite d'une révision des projections du service de la dette.
- **Créanciers bilatéraux.** La VAN de la dette exigible par la France après allègement traditionnel de la dette a été révisée à la hausse de 2, 4 millions de dollars EU. La VAN de la dette envers les autres créanciers du Club de Paris a été légèrement révisée pour tenir compte des données plus exactes disponibles au point d'achèvement.

59. **La moyenne des exportations de biens et de services sur trois ans utilisée pour évaluer l'assistance PPTE au point de décision a été très légèrement révisée à la baisse,** d'une moyenne de 50, 9 millions de dollars EU, estimation du point de décision, à 50, 8 millions de dollars EU.<sup>8</sup>

60. **Les variations des données de la dette et des exportations entraînent une révision à la hausse du montant de l'allègement de la dette PPTE.** Sur la base de ces données révisées,

<sup>8</sup> La révision des données des exportations reflète les estimations actualisées des services.

la VAN du ratio de la dette aux exportations, après l'allègement traditionnel de la dette est estimée à 1 789, 2 %, au lieu de 1 772, 3 % au moment du point de décision. Cela signifie que le facteur de réduction commun progressera de 91, 54 % dans le document de point de décision à 91, 62 %. Le montant d'allègement de la dette PPTE requis pour ramener la VAN du ratio de la dette aux exportations au seuil PPTE de 150 % est estimé à 832, 6 millions de dollars EU, comparé à 825, 7 millions de dollars EU dans le document du point de décision.<sup>9</sup>

## **B. STATUT DE LA PARTICIPATION DES CRÉANCIERS À L'INITIATIVE PPTE RENFORCÉE**

61. **Des créanciers représentant 96 % de la VAN de l'assistance PPTE dont le montant a été estimé au point de décision ont assuré qu'ils participeraient au financement de l'Initiative PPTE renforcée.** La plupart des créanciers multilatéraux et du Club de Paris ont confirmé leur participation à l'initiative PPTE et les autorités tentent arriver à un accord avec ceux qui restent (Tableau 9).

### **Créanciers multilatéraux**

62. **Le montant d'assistance PPTE provenant des créanciers multilatéraux s'élève à 705, 8 millions de dollars EU en termes de VAN, soit 85 % du total de l'assistance PPTE (Tableau 7).** L'IDA, le FMI, le Groupe de la BAfD et l'UE ont offert une assistance intérimaire. Le Fonds de l'OPEP pour le développement international (FODI) et la BADEA ont aussi offert une partie de leur contribution à l'allègement de la dette PPTE par le biais de leurs opérations d'apurement des arriérés pendant la période intérimaire.

63. **L'IDA.** L'allègement de la dette de l'IDA s'élève à 425, 2 millions de dollars EU en termes de VAN au point de décision. Sur ce montant, l'IDA a déjà fourni 68, 5 millions de dollars EU en termes de VAN moyennant une réduction de 90 % du service de la dette exigible pendant la période intérimaire. Au point d'achèvement, l'IDA fournirait le reste de son assistance, soit 356, 7 millions de dollars EU en termes de VAN par le biais d'une réduction de 90 % du service de la dette admissible jusqu'en janvier 2039.

64. **FMI.** Au point de décision, le FMI s'est engagé à fournir au titre de l'initiative PPTE une assistance de 19, 262 millions de DTS (27, 84 millions de dollars EU) en termes de VAN. La légère révision à la hausse du montant de l'assistance PPTE entraînera une révision marginale du montant de cette assistance qui atteindra 19, 28 millions de DTS (27, 9 millions de dollars EU)

---

<sup>9</sup> Le changement suggéré du montant prévu par l'initiative PPTE pour alléger la dette (6, 8 millions de dollars EU) est supérieur au seuil minimum requis pour donner lieu à une révision de l'assistance PPTE ; il n'est pas dû à des informations incorrectes qui n'auraient pas été fournies par les autorités ou que celles-ci ont refusé de communiquer sur les exportations, le produit intérieur brut ou les recettes budgétaires. Au moment du point de décision, la VAN de la dette ciblée après l'allègement de la dette PPTE était estimée à 88, 4 millions de dollars EU. Par conséquent, le seuil minimum pour le Burundi est de 0, 884 million de dollars EU, soit 1 % de la VAN de la dette après l'allègement PPTE.

en termes de VAN au point de décision. Le FMI a déjà versé environ 0,26 million de DTS (en termes nominaux) sous la forme d'une assistance intérimaire. Au point d'achèvement, le FMI fournira le reste de sa part d'assistance PPTE par le biais d'une opération sur le stock de la dette estimée à 21,9 millions de DTS. L'assistance du FMI correspond à une réduction moyenne de 56,9 % du service de la dette admissible (Tableau 15).

65. **Groupe de la BAfD.** Le montant de l'allègement PPTE du Groupe de la BAfD s'élève à 150,2 millions de dollars EU en termes de VAN. Sur ce montant, le groupe de la BAfD a déjà fourni 26,3 millions de dollars EU par le biais d'une opération d'apurement des arriérés concessionnels qui s'ajoute aux 20,7 millions de dollars EU d'allègement temporaire de la dette.<sup>10</sup> Au point d'achèvement, le Groupe de la BAfD devrait verser le reste de l'allègement (103,2 millions de dollars EU) par le biais d'une réduction du service de la dette admissible.

66. **Autres créanciers multilatéraux.** On trouvera au Tableau 9 la synthèse des modalités d'assistance de tous les autres créanciers multilatéraux (UE, FADI, FODI et BADEA).

#### **Créanciers bilatéraux et commerciaux**

67. **Les créanciers du Club de Paris** ont donné leur accord de principe pour fournir leur part d'assistance (88 millions de dollars EU en termes de VAN à la fin de 2004) dans le cadre de l'Initiative PPTE renforcée. Une assistance intérimaire a été fournie par le biais d'un traitement de flux aux conditions de Cologne, comme convenu le 15 septembre 2005. Les créanciers du Club de Paris qui participent ont déclaré qu'en principe ils verseraient la totalité de leur part d'assistance par le biais d'une opération sur le stock de la dette au point d'achèvement, sous réserve que le Burundi maintienne des relations satisfaisantes avec les créanciers participants. Des accords bilatéraux ont été signés avec la plupart des créanciers du Club de Paris, à l'exception de la Russie, avec laquelle le Burundi a échangé des projets d'accord.<sup>11</sup> La plupart des créanciers ont également signalé qu'ils offriraient une assistance additionnelle, au-delà de l'allègement PPTE, estimée à environ 5 millions de dollars EU en termes de VAN à la fin de 2007.<sup>12</sup>

68. **Les créanciers hors Club de Paris** devraient fournir une assistance PPTE comparable à celle du Club de Paris, à savoir 33 millions de dollars EU en termes de VAN en 2004. Même si les autorités sont en train de négocier avec les créanciers qui ne font pas partie du Club de Paris

<sup>10</sup> Cela suppose que le Groupe de la BAfD continuera de fournir un allègement de la dette intérimaire jusqu'au point d'achèvement prévu. Le Groupe de la BAfD a suspendu l'allègement de la dette PPTE en avril 2008. Celui-ci devrait reprendre prochainement et le Groupe de la BAfD fournira un allègement rétroactif de la dette PPTE pour la période au cours de laquelle l'assistance a été suspendue.

<sup>11</sup> La période de consolidation a été prolongée jusqu'au 30 juin 2009.

<sup>12</sup> L'Autriche a déjà annulé ses créances sur le Burundi. Le Japon en a annulé une partie, outre l'accord de rééchelonnement.

un rééchelonnement et un apurement des arriérés comparables à ceux de l'Initiative PPTE, certains créanciers ont déjà fourni une partie de leur part d'allègement de la dette PPTE.<sup>13</sup>

69. **Les créanciers commerciaux** devraient offrir un traitement comparable à celui du Club de Paris. Toutefois, à la fin de 2007, le Burundi était en train de régler toutes ses obligations envers les créanciers commerciaux.<sup>14</sup>

### C. ÉVENTUEL COMPLÉMENT D'AIDE DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE PPTE

70. **Dans le cadre de l'Initiative PPTE renforcée, un allègement complémentaire de la dette peut exceptionnellement être accordé au point d'achèvement.** Lorsque les indicateurs réels du fardeau de la dette d'un pays se sont détériorés par rapport aux projections du point de décision et si cette détérioration est essentiellement imputable à un changement fondamental des circonstances économiques du pays causé par des facteurs exogènes, le pays peut bénéficier d'un allègement complémentaire de la dette. Dans ce cas, ce complément pourrait être accordé afin de ramener la VAN du ratio de la dette aux exportations au seuil de 150 % au point d'achèvement.<sup>15</sup>

71. **Le stock nominal de la dette extérieure du Burundi a atteint 1 466, 4 millions de dollars EU à la fin de 2007, comparé à 1 386, 6 millions de dollars EU à la fin de 2004 (Tableau 10).**<sup>16</sup> Les créanciers multilatéraux représentaient 86, 1 % du total de la dette, et les créanciers bilatéraux et commerciaux 13, 9 %.<sup>17</sup> L'IDA, le Groupe de la BAfD et la France restent les principaux créanciers du Burundi, à savoir 57 %, 14, 8 % et 7, 2 % respectivement du total de l'encours de la dette.

72. **La VAN de la dette extérieure du Burundi à la fin de 2007, après la fourniture du total de l'assistance engagée au titre de l'Initiative PPTE au point de décision, est estimée à 175, 4 millions de dollars EU, équivalant à 195, 7 % des exportations.** Sur ce montant, 166, 6 millions de dollars EU sont exigibles par les créanciers multilatéraux et 5, 2 millions de dollars EU par les créanciers du Club de Paris.

<sup>13</sup> La République populaire de Chine et l'Arabie saoudite sont parmi les créanciers bilatéraux qui ne font pas partie du Club de Paris qui fournissent un allègement de la dette au cas par cas. Au cours de la période intérimaire, la République populaire de Chine a annulé toutes les obligations du Burundi. Un nouvel accord de rééchelonnement a été signé avec la Libye ; toutefois, ces conditions sont moins bonnes que celles qui sont attendues dans le cadre de l'Initiative PPTE. Le Koweït a accepté d'apurer les arriérés du Burundi après le point d'achèvement. Les négociations entre Abou-Dhabi et l'Arabie saoudite sont en cours.

<sup>14</sup> Le dernier paiement à un créancier commercial israélien a été effectué en juillet 2008 et un paiement final à un créancier allemand devrait être effectué en décembre 2008.

<sup>15</sup> À ce jour, six pays ont reçu un complément d'assistance dans le cadre de l'Initiative PPTE renforcée : le Burkina Faso, l'Éthiopie, le Rwanda, le Malawi, le Niger et Sao Tome et Principe.

<sup>16</sup> Le stock de la dette inclut la dette extérieure publique et garantie par l'État, en cours et décaissée.

<sup>17</sup> Cela correspond à un rapprochement complet des données de la dette multilatérale et à un rapprochement de 99 % des données de la dette bilatérale et commerciale à la fin de 2007.

**73. La VAN du ratio de la dette aux exportations du Burundi, après fourniture du total de l'assistance PPTE à la fin de 2007, est supérieure de 30,9 points de pourcentage au niveau projeté au point de décision.** D'après les projections, ce ratio devait alors atteindre 164,8 % au lieu de 195,7 %, le ratio réel. D'après les projections, la VAN du ratio de la dette aux exportations, après fourniture du total de l'allègement de la dette PPTE à la fin de 2007 s'établissait à 164,8% au lieu de 195,7%, qui est le ratio réel. Néanmoins, les projections du point de décision ont été révisées pour tenir compte des exigences méthodologiques de l'initiative PPTE.<sup>18</sup> À la suite de ces changements, la VAN de la dette projetée au point de décision a été révisée à la hausse jusqu'à 180,4 % à la fin de 2007, ce qui réduit de 15,2 points de pourcentage l'écart entre la VAN réelle et projetée du ratio de la dette aux exportations à 15,2 points de pourcentage (Tableau 5). Enfin, si les créanciers bilatéraux assuraient le relais de l'allègement de la dette au-delà de l'assistance PPTE, la VAN du ratio de la dette aux exportations pourrait diminuer de 195,7 % (après fourniture du total de l'assistance PPTE) à 190,3 %. La VAN de l'écart par rapport au point de décision serait réduite à seulement 9,9 points de pourcentage des exportations.<sup>19</sup>

**74. Comparée à des cas récents, la détérioration de la VAN du ratio de la dette aux exportations par rapport aux projections du point de décision est relativement modeste.** L'augmentation non prévue de la VAN du ratio de la dette aux exportations était notamment de 102,6 points de pourcentage des exportations dans le cas de la Gambie ; de 159 points de pourcentage des exportations dans le cas de São Tomé et Príncipe ; de 72,1 points de pourcentage des exportations dans le cas de la Sierra Leone ; de 76 points de pourcentage des exportations dans le cas du Malawi ; de 133,3 points de pourcentage des exportations dans le cas du Rwanda ; de 60,3 points de pourcentage des recettes dans le cas du Honduras et de 23,4 points de pourcentage dans le cas de la Zambie.<sup>20</sup> La Gambie, la Sierra Leone, le Honduras et la Zambie n'ont pas reçu d'aide complémentaire.

---

<sup>18</sup> Les révisions de la VAN du ratio de la dette aux exportations (après fourniture du total de l'allègement de la dette PPTE) ne se traduisent pas par une révision du montant de l'allègement de la dette qui devrait être accordé au Burundi dans le contexte de l'initiative PPTE.

<sup>19</sup> L'évaluation de la situation de la dette extérieure au point d'achèvement devrait prendre en compte non seulement l'assistance au titre de l'initiative PPTE renforcée, mais aussi les autres annulations de la dette offertes et/ou promises par les créanciers bilatéraux et commerciaux publics.

<sup>20</sup> Cela n'inclut pas l'impact de l'allègement de la dette bilatérale au-delà de l'initiative PPTE.

Tableau 5. Burundi: Ventilation de l'augmentation de la VAN du ratio de la dette aux exportations à la fin de 2007 1/

	Points de	% de l'augment. totale
<b>VAN du ratio de la dette aux exportations (tel que projeté au point de décision)</b>	<b>180.4</b>	
<b>Variations imprévues du ratio</b>	<b>15.2</b>	<b>100%</b>
<b>Dues aux variations des paramètres</b>	<b>2.5</b>	<b>16%</b>
dont dues aux variations des taux d'escompte	-10.3	-68%
dont dues aux variations des taux de change	12.8	84%
<b>2. Dues à des nouveaux emprunts non prévus</b>	<b>13.0</b>	<b>85%</b>
dont dues à des décaissements plus élevés que prévu	12.7	83%
dont dues à une plus faible concessionnalité des prêts	0.3	2%
<b>3. Dues aux variations des exportations</b>	<b>-2.5</b>	<b>-17%</b>
<b>4. Dues aux variations de l'allégement PPTE et à d'autres facteurs</b>	<b>2.3</b>	<b>15%</b>
<b>VAN du ratio de la dette aux exportations (réel) 2/</b>	<b>195.7</b>	
<b>Allégement de la dette bilatérale au-delà de l'initiative PPTE</b>	<b>-5.4</b>	
<b>VAN du ratio de la dette aux exportations après fourniture du total de l'assistance PPTE et d'allégement de la dette bilatérale au-delà de l'initiative PPTE (réel)</b>	<b>190.3</b>	

Sources: Estimations des services de la Banque mondiale et du FMI.

1/ VAN du ratio de la dette aux exportations après fourniture du total de l'assistance au titre de l'Initiative PPTE renforcée.

2/ La VAN du ratio de la dette aux exportations (telle que projetée au point de décision) a été révisée pour incorporer les changements méthodologiques du calcul des VAN.

3/ Cela inclut les révisions apportées à la base de données à la fin de 2004 et les changements dans le calendrier et les mécanismes de fourniture de l'assistance par rapport aux hypothèses des projections du point de décision.

75. **La VAN du ratio de la dette aux exportations après l'assistance PPTE est supérieure au montant projeté au moment du point de décision, principalement à cause de nouveaux emprunts plus élevés que prévu.** Ces emprunts représentent environ 85 % de l'augmentation totale de la VAN de la dette aux exportations après fourniture du total de l'assistance PPTE (mais avant l'allégement de la dette bilatérale au-delà de l'initiative PPTE). Plus précisément, les nouveaux emprunts de la fin de 2004 à la fin de 2007 devaient atteindre le montant de 83, 7 millions de dollars EU en termes de VAN à la fin de 2004 selon les projections au point de décision.<sup>21</sup> Au lieu de cela, ils étaient équivalents à 95, 3 millions de dollars EU. Cette augmentation reflète principalement les décaissements plus rapides que prévu des créanciers multilatéraux associés aux opérations en cours (prêts non complètement déboursés), plutôt que de nouveaux accords de prêts. Il semblerait que les projections du point de décision aient été basées sur un taux de décaissement historique qui sous-estimait les nouveaux emprunts éventuels après le point de décision. La concessionnalité des nouveaux emprunts était globalement

<sup>21</sup> Voir « *Burundi HIPC Debt Initiative: Decision Point Document* », Rapport du FMI no. 05/239, 3 septembre 2005 et IDA/R2005-0174, Tableau 7.

conforme aux projections du point de décision. Les services estiment que ces nouveaux emprunts plus élevés que prévu ne constituent pas une réaction à un choc exogène, car ils révèlent que le ratio de décaissement des projets déjà entamés avant la fin de 2004 a été sous-estimé, ce qui aurait dû être prévu au moment du point de décision.

76. **Des modifications imprévues des taux de change et des taux d'escompte expliquent 16 % de la détérioration de la VAN du ratio de la dette aux exportations du Burundi.** La dépréciation du dollar des États-Unis, à l'origine d'une détérioration de 12, 8 points de pourcentage de la VAN du ratio de la dette aux exportations, a été compensée dans sa quasi-totalité par un relèvement des taux d'escompte qui a permis une baisse de 10, 3 points de pourcentage.

77. **Les exportations ont été plus fermes que prévu au moment du point de décision,** ce qui a contribué à une amélioration de la VAN de ce ratio de 2, 5 points de pourcentage par rapport aux projections du point de décision.

78. **Les services sont d'avis que le Burundi ne satisfait pas aux conditions requises pour un complément exceptionnel d'assistance dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée.** Ils estiment que la détérioration de la VAN du ratio de la dette aux exportations, après prise en compte du surcroît d'allègement de la dette, est relativement modeste et ne saurait donc être attribuée principalement à un changement fondamental des circonstances économiques du Burundi imputable à des facteurs exogènes. Qui plus est, le facteur le plus important de l'augmentation (de nouveaux emprunts plus élevés que prévu) n'est pas considéré comme une réponse à un choc exogène.

#### **D. PARTICIPATION DES CRÉANCIERS À L'INITIATIVE D'ALLÈGEMENT DE LA DETTE MULTILATÉRALE**

79. **Sous réserve de l'approbation du point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative PPTE renforcée, le Burundi deviendra admissible à un allègement supplémentaire de la dette au titre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM).**<sup>22</sup> Cet allègement serait fourni par l'IDA, le FMI et la BAfD.

80. **Allègement de la dette par l'IDA.** Dans le cadre de IADM, l'IDA offrirait un allègement de la dette équivalant à 98, 3 millions de dollars EU en termes nominaux (Tableau 16) en annulant de manière irrévocable les obligations du Burundi au titre des crédits décaissés avant la fin de 2003 et encore en cours au 31 mars 2009. L'allègement de la dette par l'IDA au titre de l'IADM entraînerait des économies moyennes de service de la dette (nettes de l'assistance PPTE) de 2, 89 millions de dollars EU par an au cours des 34 années à venir. Le

<sup>22</sup> Les décisions d'octroi d'allègement de la dette sont prises individuellement par chaque institution, conformément aux modalités spécifiques de mise en œuvre adoptées par chacune.

stock de la dette du Burundi exigible par l'IDA serait réduit de 90, 4 millions de dollars au 1<sup>er</sup> avril 2009.

81. **Allègement de la dette du FMI.** Le FMI fournira un allègement de la dette au titre de l'IADM d'un montant de 9, 2 millions de DTS, ce qui couvrira le total du stock de la dette exigible par le FMI à la fin de 2004 qui reste en cours au point d'achèvement après fourniture du total de l'allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE (Tableau 15).<sup>23</sup>

82. **Allègement de la dette de la BAfD.** La BAfD offrirait au Burundi un allègement de la dette au titre de l'IADM équivalant à 13, 9 millions de dollars EU en termes nominaux à compter du 1<sup>er</sup> février 2009. Ce montant est calculé sur la base des montants de crédits décaissés au 31 décembre 2004 et encore en cours le 31 janvier 2009. Cet allègement, estimé à 12, 6 millions de dollars EU, prendrait la forme d'une annulation de la totalité des obligations de remboursement du Burundi après le point d'achèvement.

#### E. PERSPECTIVES DE VIABILITÉ DE LA DETTE, 2008–27

83. **Le cadre macroéconomique qui sous-tend les perspectives à moyen et long terme de la viabilité de la dette a été révisé pour tenir compte de la récente évolution (Tableau 19).** À moyen terme, le cadre macroéconomique est conforme au programme à moyen terme de l'État appuyé par l'accord actuel au titre de la FRPC. Les hypothèses à long terme reposent sur les prix des *Perspectives de l'économie mondiale*, les tendances récentes et les informations fournies par les autorités sur les stratégies sectorielles. Les principaux éléments du cadre macroéconomique à long terme qui sous-tend l'analyse de viabilité de la dette sont énoncés dans l'Encadré 3.

84. **Le cadre révisé suppose la poursuite de la consolidation du processus de paix, une forte participation des donateurs à moyen terme et un approfondissement des réformes structurelles.** À court terme, la crise financière internationale influe sur les perspectives économiques. D'après les projections, la croissance réelle du PIB serait de 4, 5 %, un demi-point de pourcentage de moins par rapport aux projections de juin 2008. Cette révision à la baisse reflète un ralentissement de la demande globale causée par la crise financière mondiale actuelle.<sup>24</sup> La croissance du PIB devrait s'établir en moyenne à environ 5 % à long terme, pour les raisons suivantes : (i) élimination progressive des distorsions économiques, notamment dans la filière café, ce qui contribuera à doper la productivité totale du facteur ; (ii) augmentation marquée des investissements, ce qui contribuera à débloquer les goulets d'étranglement de l'offre et (iii) progrès de la libéralisation des échanges, notamment dans le contexte de la Communauté de l'Afrique de l'Est, ce qui aidera à diversifier l'économie, stimuler la concurrence et attirer les investissements. Il est possible que la croissance réelle du PIB soit aussi

<sup>23</sup> Tel que défini dans le Compte IADM.

<sup>24</sup> Les services continueront de surveiller les effets de la crise financière mondiale actuelle sur le Burundi et conseilleront les autorités sur la politique appropriée à adopter.

tirée par la reprise des activités productives des réfugiés qui reviennent et des combattants démobilisés. D'après les projections, les exportations devraient être à long terme le moteur de la croissance, avec le développement de secteurs traditionnels tels que celui du café, du thé et du coton et la diversification progressive des exportations non traditionnelles telles que les produits d'horticulture, les fruits, les légumes et le tourisme. À moyen terme, le volume des importations devrait être ferme, ce qui est le résultat des efforts de reconstruction et de la mise en œuvre de réformes structurelles. Le soutien des donateurs sera crucial pour financer le déficit extérieur courant à moyen terme. La politique budgétaire s'articulera autour de la nécessité de préserver la viabilité de la dette tout en encourageant la croissance. Les autorités devraient continuer à déployer des efforts pour élargir l'assiette de l'impôt et accroître les recettes pour compenser la diminution progressive du soutien des donateurs à long terme. Il sera important à moyen terme d'améliorer la qualité des dépenses pour renforcer la fourniture des services à moyen terme, le but étant de sauvegarder la viabilité budgétaire. La poursuite des efforts de démobilisation ménagerait un espace budgétaire plus large aux dépenses de réduction de la pauvreté. La politique monétaire sera axée sur la maîtrise de l'inflation, dans le cadre d'un système de change souple. Compte tenu de la chute du cours international du pétrole, l'inflation globale de la fin de la période devrait avoir atteint son pic en 2008 et être progressivement ramené à 9 % en 2009, puis continuer à baisser jusqu'à environ 6 % d'ici à 2011. La banque centrale, qui a pour objectif de réduire l'inflation à un seul chiffre, fixera le taux de croissance de la monnaie au sens large en deçà du taux de croissance nominal du PIB afin d'ancrer les anticipations inflationnistes. Elle fera appel à tous les instruments monétaires et de change disponibles pour éponger les liquidités.

85. **Les perspectives macroéconomiques présentent des vulnérabilités.** Le Burundi est un importateur net de produits alimentaires et pétroliers qui représentent 25 % du total des importations et sa situation de pays enclavé accroît les coûts d'importation. C'est l'une des économies qui a été le plus durement frappée par l'embellie des prix alimentaires et pétroliers au niveau mondial, la balance des paiements ayant subi un impact évalué à environ 4 % du PIB. L'envolée des prix alimentaires et pétroliers s'est également traduite par une augmentation de l'inflation, tel que mentionné plus haut.

86. **Des chocs négatifs—politiques, sociaux sécuritaires ou économiques—pourraient déboucher sur une détérioration marquée des conditions économiques et de la dette extérieure.** Les chocs les plus vraisemblables sont les suivants : (i) des effets plus sérieux que prévu de la crise financière internationale—par exemple, la baisse des prix du café et une nette diminution des flux d'aide; (ii) des prix alimentaires et pétroliers internationaux plus élevés que prévu et (iii) des pressions sur les dépenses exercées par les coûts imprévus de la démobilisation et de la réintégration du dernier groupe rebelle.

87. **Si la totalité de l'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE et d'IADM était accordée au point d'achèvement, la dette extérieure publique du Burundi serait nettement réduite.** En termes de VAN, le stock de la dette passerait de 911 millions de dollars EU à la fin

de 2008 à 150 millions de dollars EU à la fin de 2009 (Tableau 11). L'allègement nominal du service de la dette en 2009 serait équivalent à 46 millions de dollars EU, dont 3, 7 millions seraient liés à l'IADM (Tableau 12).

### **Encadré 3: Principales hypothèses macroéconomiques, 2008–27**

**La croissance réelle du PIB** devrait s'accélérer pour atteindre 5 % à moyen terme, résultat de la consolidation de la paix, de la réforme du secteur du café et de l'augmentation des dépenses d'investissement associées au soutien des donateurs qui a stimulé l'économie. À long terme, la croissance devrait s'établir aux environs de 5 %. Les investissements devraient atteindre la moyenne de 16 % du PIB, un niveau suffisant pour soutenir la croissance économique à long terme.

**L'inflation** devrait progressivement chuter à moyen terme et se stabiliser aux environs de 4 % à long terme alors que la banque centrale renforce ses instruments de politique.

**La politique budgétaire** devrait étayer la croissance économique et la réduction de la pauvreté tout en maintenant la viabilité de la dette et la stabilité macroéconomique.

- **D'après les projections, les recettes de l'État**, dons exclus, devraient rester stables à moyen terme puis monter progressivement pour atteindre 21 % du PIB à moyen terme. Cette augmentation est imputable principalement à l'élargissement de l'assiette fiscale grâce à la poursuite des réformes de l'administration fiscale.
- **Les dépenses de l'État** devraient graduellement diminuer dans le temps pour arriver au niveau plus soutenable d'environ 27 % du PIB. Cette trajectoire est conforme à un ralentissement progressif de l'augmentation des dépenses publiques et à une hausse des dépenses favorables aux pauvres. Les investissements publics devraient progressivement diminuer pour atteindre 4 % du PIB, alors que le secteur privé devient le moteur de la croissance.

**D'après les projections, les exportations de biens et de services** devraient augmenter en moyenne de 7 % à moyen terme grâce en partie à la baisse des prix des produits de base ; les projections font aussi état d'une augmentation de 9 à 10 % à long terme à mesure que les investissements dans les secteurs d'exportation clés (traditionnels et non traditionnels) commencent à porter leurs fruits. En termes de volume, les exportations de biens devraient progressivement augmenter d'après les projections.

**Les importations de biens et de services** ralentiront progressivement pour atteindre un niveau plus soutenable de 5 %. Avec le tassement des importations liées aux urgences et à la reconstruction et la baisse à moyen terme des prix du pétrole, les volumes d'importations de marchandises devraient dans l'ensemble accompagner la trajectoire de la croissance réelle du PIB dans les années ultérieures.

**Le déficit du compte courant, dons inclus**, devrait se dégrader pour atteindre 17 % du PIB en 2015 puis être progressivement ramené à environ 9 % à la fin de la période de projection. À l'exclusion des transferts, on suppose que le déficit du compte courant passera de 26 % du PIB à environ 9 % à la fin de la période de projection. Les autorités feront largement appel à des prêts hautement concessionnels pour financer le déficit du compte courant.

**Le financement extérieur** s'appuiera de plus en plus sur des prêts à long terme car les dons disparaîtront progressivement. D'après les hypothèses, ces dons devraient baisser d'environ 26% du PIB en 2008 à environ 10 % en 2015 à mesure que l'assistance humanitaire diminue. Les prêts devraient passer progressivement de 3 % du PIB en 2008 à environ 1 % à la fin de la période de projection. On suppose que les emprunts se feront principalement à des conditions hautement concessionnelles.

88. **Les indicateurs du fardeau de la dette publique extérieure du Burundi devraient se maintenir à un niveau élevé à moyen terme** (Tableau 13). Après l'assistance au titre de l'initiative PPTE et de l'IADM, la VAN du ratio de la dette aux exportations devrait chuter de 967 % à la fin de 2007 à 148 % à la fin de 2009. Elle grimperait à nouveau à 169 % d'ici à la fin de 2011 avant d'emprunter une lente tendance à la baisse pour atteindre 75 % à la fin de la période de projection. Après l'assistance au titre de l'Initiative PPTE et de l'IADM, la VAN du ratio de la dette au PIB devrait chuter de 89 % à la fin de 2007 à 11 % à la fin de 2009. D'ici à la fin de la période de projection, ce ratio devrait atteindre 7 %.

89. **D'après les projections, le service de la dette du Burundi après que le pays aura bénéficié de l'assistance PPTE se maintiendrait à 3-4 % des recettes de l'État jusqu'en 2011.** Par la suite, le ratio du service de la dette aux recettes devrait légèrement progresser du fait d'importants remboursements de principal entre 2012 et 2017. À la fin de la période de projection, le ratio du service de la dette aux recettes du Burundi devrait être ramené à 2 %. Après un allègement supplémentaire bilatéral et au titre de l'IADM, le service de la dette ne devrait pas dépasser 5 % des recettes pendant toute la période de projection.

#### F. ANALYSE DE SENSIBILITÉ ET VIABILITÉ À LONG TERME DE LA DETTE

90. **En cas de choc négatif, la situation de la dette extérieure du Burundi pourrait nettement se dégrader au cours de la période de projection.** Les perspectives de viabilité de la dette du Burundi dépendent de la stabilité de l'environnement extérieur, de la poursuite du soutien des donateurs à moyen terme et de la mise en œuvre de réformes structurelles. Si ces conditions ne se concrétisaient pas, les indicateurs du fardeau de la dette extérieure du Burundi devraient se détériorer considérablement.

#### Scénario 1: Choc des termes de l'échange

91. **Ce scénario suppose un tassement permanent du prix du café à l'exportation de 20% accompagné d'une augmentation permanente du prix du pétrole à l'importation de 17%.<sup>25</sup>** Le choc des termes de l'échange se solde par une réduction des exportations nominales d'environ 8,4 % en 2009, qui se confirmera jusqu'à la fin de la période de projection pour atteindre 15 %. La productivité du Burundi sera gravement touchée eu égard à l'importance de la filière café pour l'économie et à l'impact du pétrole sur sa base de production. On suppose que les autorités auront recours à des emprunts additionnels à des conditions concessionnelles pour financer le déficit des recettes. La VAN du ratio de la dette aux exportations va alors bondir pour atteindre 217 % d'ici à 2011. Dans ce scénario, la VAN du ratio de la dette aux exportations dépassera la référence de 100 points de pourcentage d'ici à 2027 (Graphique 3).

<sup>25</sup> Ces pourcentages correspondent à l'écart de prix moyen pour ces produits de base au cours des 20 dernières années.

### Scénario 2: Diminution du soutien des donateurs

92. **Il est possible que le soutien des donateurs s'amenuise en raison de leurs préoccupations relatives à la gouvernance et de leur lassitude ou de la position budgétaire délicate dans laquelle nombre de leurs pays se trouvent à cause de la récente crise financière internationale.** Dans ce scénario, les dons étrangers seraient réduits de 25 % en 2009-2015. Le gouvernement aurait alors recours à des emprunts supplémentaires à des conditions concessionnelles pour financer le déficit de financement qui suivra. C'est pourquoi à l'origine, la VAN du ratio de la dette aux exportations progresse rapidement pour atteindre un pic à 256 % d'ici à 2015. Par la suite, ce ratio se contracte lentement et atteint 119 % en 2027, soit approximativement 45 points de pourcentage de plus que dans le scénario de base.

### Scénario 3: Ralentissement de la croissance

93. **Ce scénario suppose une réduction permanente de la croissance réelle du PIB d'un point de pourcentage par rapport au scénario de référence à cause d'un ralentissement de la mise en œuvre des réformes structurelles, d'un affaiblissement de la demande globale à cause de la crise financière internationale ou de préoccupations relatives à la gouvernance.** Cette hypothèse est sous-tendue par un ralentissement de l'expansion et de la diversification de la base d'exportations (par exemple, la libéralisation du secteur du café et le développement de secteur non traditionnels), ainsi que par une contraction des investissements. Le volume des exportations stagne à un faible niveau alors que le volume des importations se cale sur la réduction de la croissance réelle du PIB. Le ralentissement de la croissance ayant un effet négatif net sur les finances publiques, on suppose que le gouvernement satisfait le besoin de financement par le biais d'emprunts supplémentaires à des conditions concessionnelles. Dans ce scénario, la VAN du ratio de la dette aux exportations continue de se détériorer pour atteindre 343 %, soit environ 270 points de pourcentage de plus que dans le scénario de référence.

94. **Les résultats de l'analyse de sensibilité démontrent qu'il est important de continuer à mener des politiques budgétaires et de gestion de la dette prudentes.** Il sera impératif que les autorités mettent en œuvre les réformes requises pour éviter l'interruption du soutien des donateurs, encourager des investissements plus élevés et diversifier les exportations. Compte tenu des immenses besoins sociaux, les autorités devraient redoubler d'efforts pour élargir l'assiette fiscale afin d'empêcher une accumulation excessive de la dette en présence de chocs exogènes négatifs. Elles devraient aussi continuer à mener des politiques d'emprunts prudentes en s'appuyant sur des dons et des prêts hautement concessionnels.

#### IV. CONCLUSIONS

95. **Les services de l'IDA et du FMI sont d'avis que le Burundi a satisfait aux conditions requises fixées en août 2005 pour atteindre le point d'achèvement dans le cadre de l'initiative PPTE.**

96. **De l'avis des services de l'IDA et du FMI, le Burundi a réalisé des progrès satisfaisants dans la mise en œuvre des réformes en vue d'atteindre le point d'achèvement.** Le pays a mis en œuvre six déclencheurs sur neuf et bien avancé dans la réalisation de trois autres—les déclencheurs sur la démobilisation, le secteur du café et les secteurs sociaux. Le programme de démobilisation, réinsertion et réintégration s'est rapproché de la majorité de ses objectifs, les effectifs définitifs de l'armée et de la police ayant pratiquement atteint leur cible respective, à savoir 25 000 et 15 000. Un accord de cessez-le-feu avec le dernier groupe rebelle qui reste, le FNL, a été signé vers la fin du processus et un accord de partage du pouvoir n'a été signé qu'en décembre 2008. S'agissant de la mise en vente des avoirs de l'État dans la majorité des stations de lavage du café, les autorités ont choisi de lancer dans la filière café une réforme plus ambitieuse que celle qui avait été envisagée au point de décision. Elle a de meilleures chances d'être acceptée par les parties prenantes et mise en œuvre avec succès car elle est largement appuyée par la majorité d'entre eux. S'agissant du déclencheur sur les secteurs sociaux, les services prennent note des progrès satisfaisants réalisés dans l'éducation au niveau national; l'absence de données relatives à l'enseignement secondaire au niveau des provinces n'a cependant pas permis de procéder à une évaluation. Dans le secteur santé, les services reconnaissent que les autorités sont fermement déterminées à améliorer les services de santé et plus particulièrement la couverture de vaccination; ils font toutefois état de la faiblesse générale du système de santé dans un pays dont les conflits internes se poursuivent. Pour remédier en partie à ces insuffisances, les autorités prendront les mesures suivantes : (i) inclure les services de vaccination dans les « services gratuits » offerts à partir de 2009 et (ii) consacrer des ressources supplémentaires à la question des statistiques, l'objectif étant de pouvoir compter sur des données exactes et fiables au niveau national et des provinces.

97. **Les modifications apportées aux données de la fin de 2004 sur la dette et les exportations ont entraîné une révision à la hausse du montant de l'allègement de la dette PPTE.** Sur la base de ces données révisées, la VAN du ratio de la dette aux exportations (après allègement traditionnel de la dette) à la fin de 2004 est estimée à 1 789,2 %, au lieu de 1 772,3 % au moment du point de décision. Pour ramener la VAN du ratio de la dette aux exportations au seuil PPTE de 150 %, le montant d'allègement de la dette PPTE requis est évalué à 832,6 millions de dollars EU (en termes de VAN à la fin de 2004), au lieu de 825,7 millions de dollars EU dans le document de décision. Les créanciers qui représentent 96 % du total de la VAN de l'assistance aux PPTE, telle qu'estimée au point de décision, ont garanti leur participation à l'initiative renforcée en faveur des PPTE.

98. **Les services estiment que le Burundi ne satisfait pas aux conditions requises pour un complément exceptionnel dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée.** Ils estiment que la détérioration de la VAN du ratio de la dette aux exportations, après prise en compte de l'allègement supplémentaire de la dette, est relativement modeste et ne saurait donc être attribuée principalement à un changement fondamental des circonstances économiques du Burundi

imputable à des facteurs exogènes. Qui plus est, le facteur le plus important de la hausse (de nouveaux emprunts plus élevés que prévu) n'est pas considéré comme étant une réponse à un choc exogène.

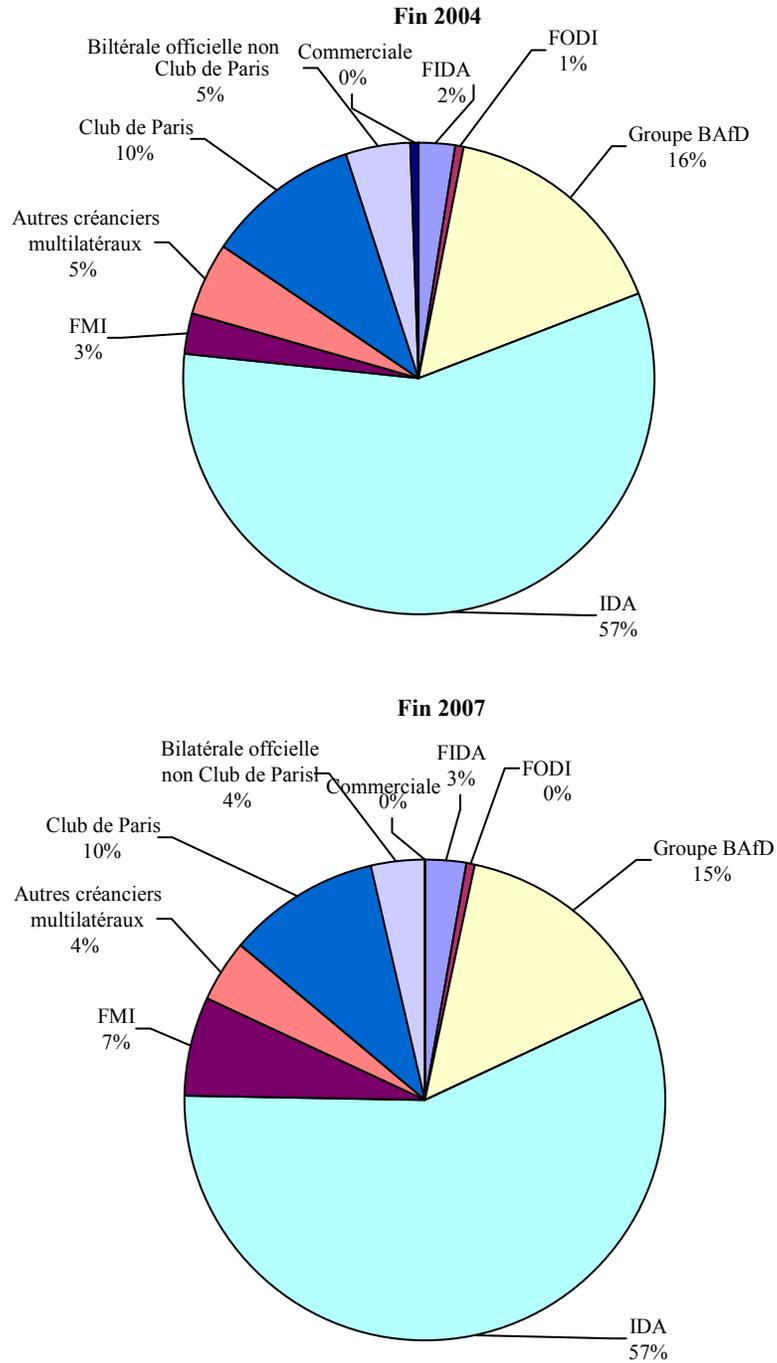
99. **Le fardeau de la dette du Burundi va nettement diminuer lorsqu'il aura reçu l'allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE renforcée et de l'IADM.** Toutefois, les indicateurs de la dette publique extérieure du Burundi devraient rester élevés à moyen terme. Après l'assistance au titre de l'initiative PPTE et de l'IADM, la VAN du ratio de la dette aux exportations devrait chuter de 967 % à la fin de 2007 à 148 % à la fin de 2009. Elle grimperait à nouveau à 169 % d'ici à la fin de 2011 avant d'emprunter une lente tendance à la baisse pour atteindre 75 % à la fin de la période de projection. L'analyse de sensibilité fait clairement apparaître à quel point il est important de continuer à mener des politiques budgétaires et de gestion de la dette prudentes, y compris d'obtenir un financement par des dons et des prêts hautement concessionnels, mais aussi d'engager des réformes structurelles pour appuyer une croissance générale et diversifiée.

100. **Compte tenu de ce qui précède, les services recommandent que les administrateurs déterminent que le Burundi a atteint le point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative PPTE renforcée.**

## V. THÈMES DE DISCUSSION

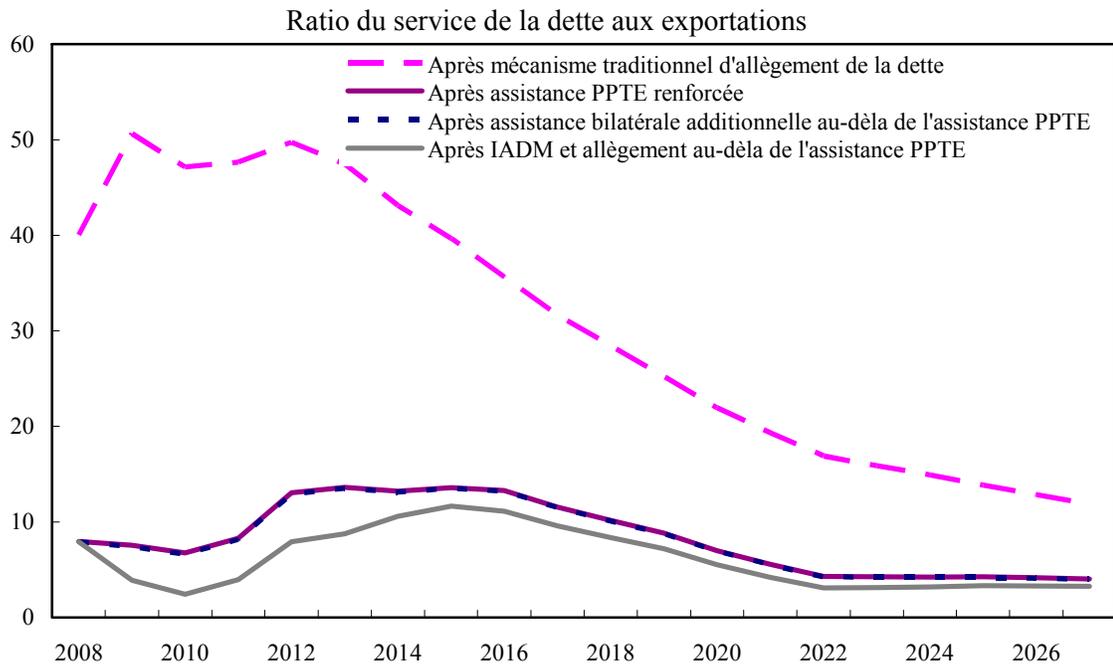
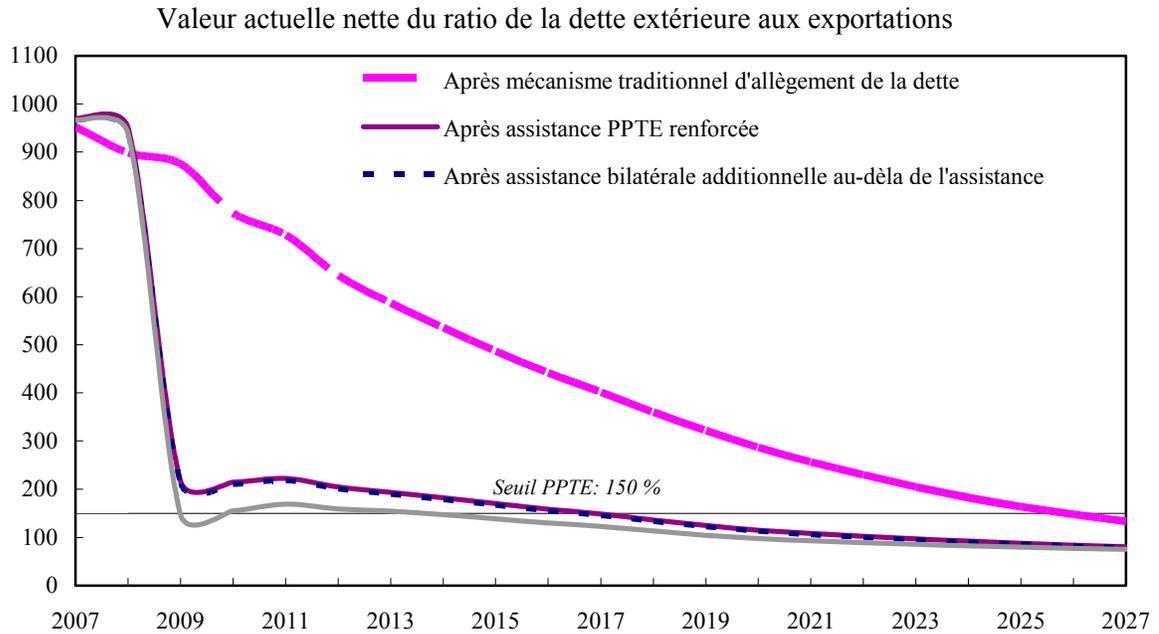
101. Les administrateurs pourraient examiner ce rapport sous l'angle des questions suivantes :
- **Point d'achèvement.** Les administrateurs sont-ils d'accord que le Burundi a atteint le point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative PPTE renforcée ?
  - **Révision des données.** Les administrateurs sont-ils d'accord avec la recommandation des services que la révision proposée pour le stock de la dette en termes de VAN justifie une révision du montant de l'aide au titre de l'initiative PPTE ? Les administrateurs du FMI sont-ils d'accord avec la révision à la hausse de l'assistance PPTE du FMI de 19, 262 millions de DTS à 19, 28 millions de DTS ?
  - **Complément d'aide.** Les administrateurs sont-ils d'accord que le Burundi ne satisfait pas aux conditions requises pour un complément d'aide exceptionnel au point d'achèvement ?
  - **Allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE et de l'IADM.** Les administrateurs du FMI sont-ils d'accord que le Burundi est admissible à un montant d'allègement de la dette par le FMI équivalent à 31, 1 millions de DTS, dont environ 9, 2 millions seraient financés par le compte IADM-I et le reste par le sous-compte général pour les opérations PPTE du Burundi ?
  - **Participation des créanciers.** Les administrateurs sont-ils d'accord que les créanciers du Burundi ont donné suffisamment d'assurances qu'ils s'engagent irrévocablement à accorder une assistance au titre de l'Initiative PPTE en faveur du Burundi ?

**Figure 1. Burundi : Composition du stock de la dette extérieure par groupe de créanciers**



Sources: Autorités du Burundi et estimations des services de la Banque mondiale et du FMI.

**Figure 2. Burundi : Indicateurs de la dette extérieure et du service de la dette**  
(pour la dette du secteur public à moyen et long terme, 2007-27)



Sources: Autorités du Burundi et estimations et projections des services de la Banque mondiale et du FMI.

**Figure 3. Burundi: Analyse de sensibilité, 2008-27**

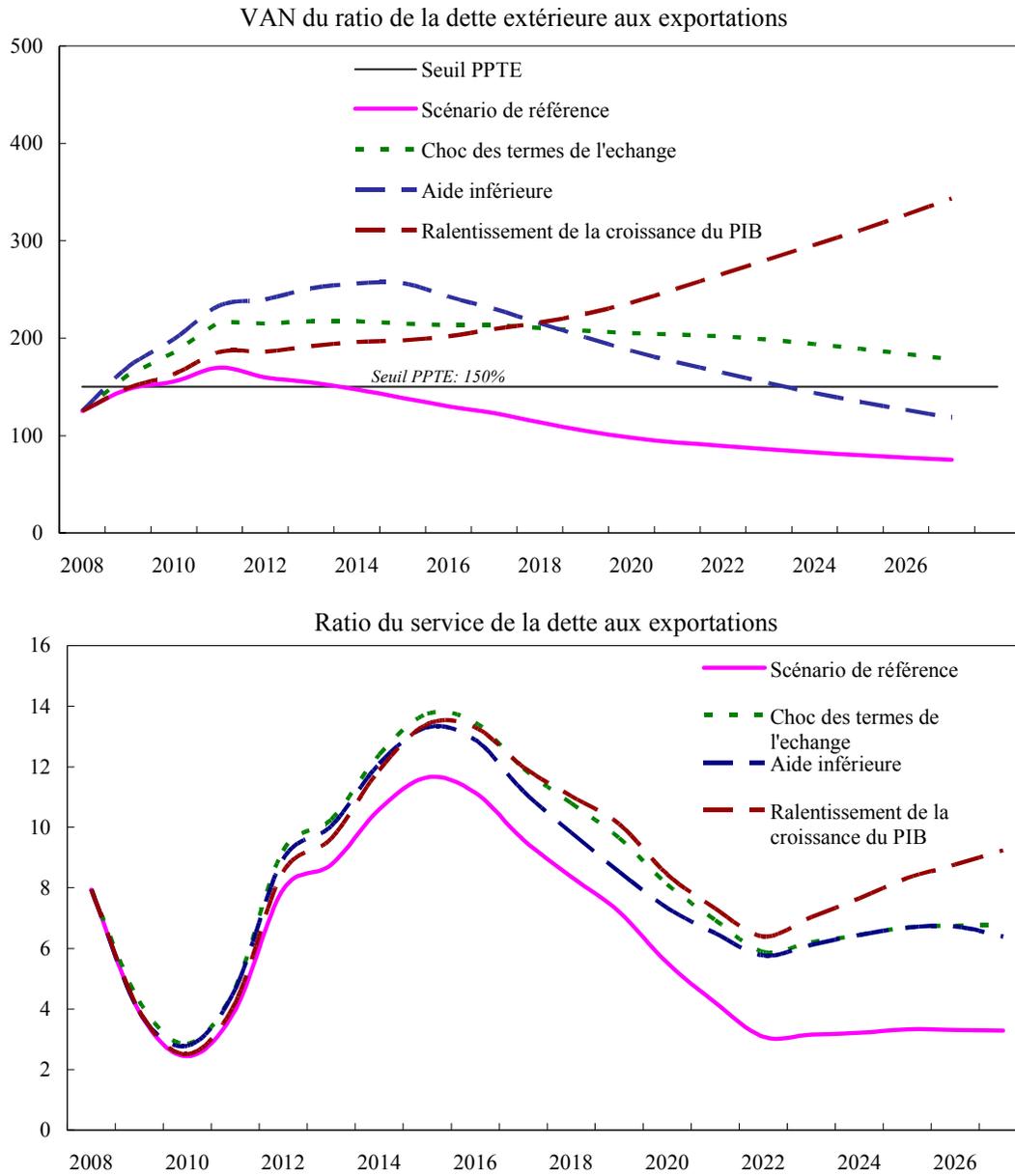


Tableau 6. Burundi: Stocks nominaux révisés et valeur actuelle nette de la dette au point de décision par groupe de créanciers à la fin de décembre 2004 1/

	Stock nominal de la dette fin décembre 2004				VAN de la dette avant rééchélonnement 2/				VAN de la dette après rééchélonnement 2/			
	Au point de décision		Révisé au point d'achèvement		Au point de décision		Révisée au point d'achèvement		Au point de décision		Révisée au point d'achèvement	
	millions de \$EU	% du total	millions de \$EU	% du total	millions de \$EU	% du total	millions de \$EU	% du total	millions de \$EU	% du total	millions de \$EU	% du total
Total	1,384.1	100	1,386.6	100	894.8	100	897.8	100	902.0	100	908.8	100
Multilatérale	1,169.9	85	1,172.4	85	713.8	80	716.3	80	766.3	85	770.4	85
IDA	794.7	57	794.7	57	464.1	52	464.1	52	464.1	51	464.1	51
Groupe de la BAfD	223.8	16	223.8	16	140.1	16	139.3	16	163.2	18	163.9	18
BAfD	5.9	0	5.9	0	6.1	1	5.9	1	15.0	2	15.5	2
FAfD	217.2	16	217.2	16	133.4	15	132.8	15	147.4	16	147.8	16
NTF	0.7	0	0.7	0	0.7	0	0.6	0	0.7	0	0.7	0
FMI	41.0	3	41.0	3	30.4	3	30.4	3	30.4	3	30.4	3
UE-BEI	51.0	4	51.0	4	35.1	4	35.1	4	62.2	7	63.6	7
IFAD	30.3	2	33.2	2	18.3	2	19.8	2	18.3	2	19.8	2
BADEA	16.9	1	16.9	1	14.5	2	16.9	2	16.9	2	17.3	2
OFID	10.1	1	10.1	1	10.0	1	10.0	1	10.0	1	10.0	1
BDEGL	2.1	0	1.7	0	1.2	0	0.6	0	1.2	0	1.4	0
Officielle bilatérale et commerciale	214.2	15	214.2	15	181.0	20	181.6	20	135.7	15	138.4	15
Club de Paris	145.1	10	145.1	10	115.2	13	115.0	13	93.7	10	96.4	11
Après la date butoir	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Avant la date butoir	145.1	10	145.1	10	115.2	13	115.0	13	93.7	10	96.4	11
Dont: APD	142.9	10	142.9	10	112.8	13	112.7	13	91.3	10	94.1	10
Non-APD	2.2	0	2.2	0	2.4	0	2.3	0	2.4	0	2.3	0
Dont:												
Autriche	16.8	1	16.8	1	8.2	1	8.2	1	3.8	0	3.8	0
Belgique	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0
Danemark	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0
France	90.5	7	90.5	7	70.6	8	70.5	8	59.8	7	62.2	7
Allemagne	0.4	0	0.4	0	0.3	0	0.3	0	0.1	0	0.3	0
Irlande	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0
Italie	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0
Japon	34.7	3	34.7	3	33.4	4	33.4	4	27.4	3	27.4	3
Luxembourg	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0
Pays-Bas	0.1	0	0.1	0	0.1	0	0.1	0	0.0	0	0.1	0
Russie	2.2	0	2.2	0	2.4	0	2.3	0	2.4	0	2.3	0
Royaume Uni	0.3	0	0.3	0	0.2	0	0.2	0	0.1	0	0.2	0
Officielle bilatérale non Club de P:	62.5	5	62.5	5	59.6	7	60.4	7	36.2	4	36.2	4
Après la date butoir	5.4	0	5.4	0	5.4	1	5.4	1	5.3	1	5.3	1
Avant la date-butoir	57.1	4	57.1	4	54.3	6	55.0	6	30.9	3	30.9	3
Dont: APD	48.7	4	48.7	4	46.8	5	47.0	5	28.1	3	28.1	3
Non APD	8.5	1	8.5	1	7.5	1	8.0	1	2.8	0	2.8	0
Dont:												
Abou-Dhabi	2.5	0	2.5	0	2.5	0	2.5	0	2.0	0	2.0	0
Chine	13.7	1	13.7	1	12.0	1	12.7	1	4.0	0	4.0	0
Koweït	20.2	1	20.2	1	20.1	2	20.1	2	13.7	2	13.7	2
Libye	5.4	0	5.4	0	5.4	1	5.4	1	5.3	1	5.3	1
Arabie saoudite	20.7	1	20.7	1	19.7	2	19.7	2	11.1	1	11.1	1
Commerciale	6.6	0	6.6	0	6.2	1	6.2	1	5.8	1	5.8	1
Krupp, Allemagne	0.5	0	0.5	0	0.5	0	0.5	0	0.2	0	0.2	0
Consultant AD, Israël	6.1	0	6.1	0	5.7	1	5.7	1	5.7	1	5.7	1

Sources: Autorités du Burundi et estimations des services de la Banque mondiale et du FMI.

1/ Informations basées sur les dernières données disponibles au point d'achèvement.

2/ Opération sur le stock de la dette aux conditions de Naples des créanciers officiels bilatéraux et commerciaux.

Tableau 7. Burundi: Estimation de l'assistance au point de décision (amendée) 1/  
(en millions de dollars EU à la fin de décembre 2004 en termes de VAN, sauf indication contraire) 2/

	Total	Multilatéraux	Bilatéraux	Banques commerciale	Facteur commun de réduction 3/ (%)	VAN réduction de la dette requise à des conditions simil. sur la dette bilatérale sur la base du risque global 4/ (%)
VAN de la cible du ratio dette aux exportations (en %)	<b>150.0</b>					
Assistance (document du point de décision)	825.7	701.4	118.9	5.3	91.54	
Assistance (révisée)	832.6	705.8	121.4	5.4	91.62	
Pour mémoire:						
VAN de la dette 5/ 6/	908.8	770.4	132.5	5.8		
Moyenne des exportations sur trois ans 7/	50.8					
VAN du ratio dette/exportations (%) 7/						
Révisée	1,789.2					
Document du point de décision	1,772.3					
Créanciers bilatéraux:						
dont: APD avant date butoir						91.6
hors APD avant date butoir						97.2
dette après date butoir						91.6

Sources: Autorités du Burundi et estimations et projections des services de la Banque mondiale et du FMI.

1/ Suppose le partage proportionnel tel que décrit dans: "Initiative PPTE: estimation des coûts et démarches de partage du fardeau", c'est-à-dire après recours à tous les mécanismes traditionnels d'allègement de la dette.

2/ À l'aide de taux d'escompte en chaînage arrière sur six mois à la fin de décembre 2004 et les taux de change de la fin de 2004.

3/ La VAN de la réduction de chaque créancier en pourcentage de son risque au point de décision (après une opération hypothétique sur le stock de la dette aux conditions de Naples à la fin de l'année de référence).

4/ Inclut l'allègement traditionnel de la dette; une opération hypothétique sur le stock de la dette aux conditions de Naples avec un traitement comparable par les créanciers non Club de Paris.

5/ Après une opération hypothétique sur le stock de la dette aux conditions de Naples à la fin de 2004.

6/ Sur la base des données les plus récentes disponibles au point de décision après recours à tous les mécanismes traditionnels d'allègement de la dette.

7/ Sur la base des données annuelles les plus récentes au point d'achèvement sur la moyenne sur trois ans des exportations de biens, non compris les services des facteurs. Based on the latest annual (c'est-à-dire 2002-2004).

Tableau 8. Burundi: Comparaison des hypothèses de taux d'escompte et de taux de change

	Taux d'escompte 1/ 2/ (en % par an)		Taux de change 3/ (dollar EU par unité de monnaie)	
	Au point de décision Fin déc. 2004	Au point d'achèvement Fin déc. 2007	Au point de décision Fin déc. 2004	Au point d'achèvement Fin déc. 2007
Monnaie				
Schilling autrichien	4.815	5.350	0.099	0.107
Franc belge	4.815	5.350	0.034	0.036
Franc suisse	3.477	3.952	0.884	0.888
Yuan chinois	4.643	5.290	0.121	0.137
Deutsche Mark	4.815	5.350	0.696	0.753
Monnaie nationale:	4.643	5.290	0.001	0.224
Euro	4.815	5.350	1.362	1.472
Franc français	4.815	5.350	0.208	0.224
Livre britannique	6.012	6.325	1.931	2.003
Lire italienne	4.815	5.350	0.001	0.001
Yen japonais	2.150	2.472	0.010	0.009
Dinar koweïtien	5.028	5.643	3.393	3.663
Dinar libyen	4.643	5.290	0.804	0.818
Florin néerlandais	4.815	5.350	0.618	0.668
Couronne norvégienne	4.698	5.933	0.166	0.185
Rouble russe	4.643	5.290	1.667	1.667
Riyal saoudien	4.643	5.290	0.267	0.267
Couronne suédoise	4.373	5.305	0.151	0.156
Dirham EAU	4.643	5.290	0.272	0.272
Dollar des États-Unis	5.028	5.643	1.000	1.000
Dollar canadien	5.358	5.418	0.831	1.012
Franc CFA	4.815	5.350	0.002	0.002
Couronne danoise	4.940	5.388	0.183	0.197
Markkaa finlandaise	4.815	5.350	0.229	0.248
Livre irlandaise	4.815	5.350	1.730	1.869
Escudos portugais	4.815	5.350	0.007	0.007
Peseta espagnole	4.815	5.350	0.008	0.009
Droits de tirage spéciaux	4.643	5.290	1.553	1.580

Sources: Banque centrale européenne; *Statistiques financières internationales* du FMI; OCDE et estimations des services de la Banque mondiale et du FMI.

1/ Les taux d'escompte utilisés sont les taux d'intérêt commerciaux de référence moyens (TICR) pour les monnaies respectives au cours de la période de six mois qui se termine en décembre 2007 pour le point d'achèvement et en décembre 2004 pour le point de décision.

2/ Pour toutes les monnaies de la zone de l'euro, on utilise le TICR de l'euro. Pour toutes les monnaies pour lesquelles le TICR n'est pas disponible, on utilise comme valeur de substitution le taux d'escompte du DTS.

3/ Taux de change de la fin de la période.

Tableau 9. Burundi: Statut de la participation des créanciers à l'Initiative PPTE renforcée

	Allègement de la dette en termes de VAN (millions de \$EU)	Pourcentage du total de l'assistance	Est prêt à participer à l'Initiative	Modalités de fourniture de l'allègement de la dette
Groupe de la Banque mondiale	425	51	Oui	Allègement intérimaire de la dette équivalant à une réduction de 90 % du service de la dette du Burundi envers l'IDA, soit 68, 5 millions de dollars EU en termes de VAN. Après le point d'achèvement, le reste de l'assistance, soit 356, 7 millions de dollars EU en termes de VAN sera fourni par le biais d'une réduction de 90 % des paiements au titre du service de la dette.
Groupe de la Banque africaine de développement	150	18	Oui	Allègement intérimaire de la dette fourni depuis août 2005. En outre, l'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE a été fourni par le biais d'une opération d'apurement concessionnel des arriérés. Le reste de l'assistance sera fourni par le biais d'une réduction du service de la dette après le point d'achèvement.
UE-BEI	58	7	Oui	Allègement intérimaire de la dette fourni pour certains prêts Au point d'achèvement, l'UE-BEI offrira un allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE par le biais du remboursement anticipé complet ou partiel de certains prêts.
Fonds monétaire international	28	3	Oui	L'assistance devrait être fournie par le biais du paiement partiel du service de la dette envers le FMI par le Fonds de fiducie FRPC-PPTE. L'allègement intérimaire a débuté en août 2005. La part du service de la dette exigible sur les obligations admissibles envers le FMI et couvertes par le total de l'assistance du FMI s'établit en moyenne à 57 % entre 2005 et 2015.
Fonds international de développement agricole	18	2	Oui	Allègement de 100% du service de la dette jusqu'à ce que la cible de la VAN soit atteinte. L'allègement démarrera au point d'achèvement.
Banque arabe pour le développement économique en Afrique	16	2	Oui	Apurement concessionnel des arriérés pendant la période intérimaire. Un allègement supplémentaire de la dette au titre de l'initiative PPTE sera fourni après le point d'achèvement.
FODI	9	1	Oui	Apurement concessionnel des arriérés pendant la période intérimaire et restructuration des prêts existants à des conditions plus concessionnelles. Le reste de l'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE au point d'achèvement sera fourni par le biais de : (i) l'octroi d'un nouveau prêt PPTE et/ou (ii) la restructuration des prêts existants.
BDEGL	1	0	En cours	
<b>Total multilatérale</b>	<b>706</b>	<b>85</b>		
Créanciers du Club de Paris	88	11	Oui	L'assistance intérimaire est fournie par le biais du flux de Cologne et certains créanciers ont annulé 100 % du flux pendant la période intérimaire. Une opération sur le stock de la dette aux conditions de Cologne devrait avoir lieu au point d'achèvement. Certains créanciers ont annulé une partie de leurs créances et d'autres la totalité des leurs sur le Burundi.
Créanciers non Club de Paris	33	4	Certains	
Koweït	13	2	Non	Le Fonds du Koweït pour le développement économique arabe a proposé un accord selon lequel les arriérés seront apurés moyennant un dispositif financier spécial une fois que le Burundi aura atteint le point d'achèvement dans le cadre de l'initiative PPTE ; les autorités devront assurer le suivi de cette proposition.
Arabie Saoudite	10	1	Non	Des négociations sont en cours avec les officiels saoudiens en vue de l'apurement des arriérés.
Libye	5	1	Non	Un nouvel accord de rééchelonnement a été signé avec la Libye ; toutefois, les termes sont inférieurs à ceux qui sont attendus dans le cadre de l'initiative de PPTE.
République populaire de Chine	4	0	Oui	La Chine a annulé la totalité de ses prêts et a été au-delà de sa part de l'allègement PPTE.
EAU	2	0	Non	Le Fonds d'Abou-Dhabi pour le développement a aussi offert d'apurer les arriérés dans le contexte d'un rééchelonnement plus large de ses créances ; toutefois, les termes de ce rééchelonnement proposé ne sont pas comparables à ceux de l'Initiative PPTE.
Créanciers commerciaux	5	1	Non	
<b>Total bilatérale et commerciale</b>	<b>127</b>	<b>15</b>		
<b>Total</b>	<b>833</b>	<b>100</b>		

Sources: Autorités du Burundi et estimations des services de la Banque mondiale et du FMI.

Tableau 10. Burundi: Valeur nominale et actuelle nette de l'encours de la dette extérieure à la fin de décembre 2007 1/  
(en millions de dollars EU, sauf indication contraire)

	Situation juridique 2/				Valeur actuelle nette de la dette 3/		
	Dette nominale	Pourcentage du total	VAN de la dette	Pourcentage du total	Après allègement PPTe renforcée	Après allègement bilatéral additionnel	Après allègement bilatéral additionnel
	(en pourcentage du total de la dette)						
<b>Total</b>	1,466.4	100.0	907.4	100.0	175.4	170.6	100.0
<b>Institutions multilatérales</b>	1,261.9	86.1	747.4	82.4	166.6	166.6	97.7
IDA	836.5	57.0	472.5	52.1	88.2	88.2	51.7
Groupe de la BAfD	217.3	14.8	125.8	13.9	15.1	15.1	15.1
BAfD	217.2	14.8	125.7	13.8	15.0	15.0	15.0
FAfD	-	-	-	-	-	-	-
NTF	0.1	0.0	0.1	0.0	0.1	0.1	0.0
FMI	98.2	6.7	75.6	8.3	48.2	48.2	28.2
UE-BEI	44.4	3.0	29.9	3.3	8.3	8.3	4.9
IFAD	42.1	2.9	23.8	2.6	4.8	4.8	2.8
BADEA	15.9	1.1	14.2	1.6	1.3	1.3	0.8
OFID	6.1	0.4	5.1	0.6	0.7	0.7	0.4
BDEGL	1.3	0.1	0.5	0.1	0.0	0.0	0.0
<b>Officielle bilatérale et commerciale</b>	204.5	13.9	160.0	17.6	8.8	4.0	2.3
Club de Paris 4/	150.7	10.3	107.1	11.8	5.2	0.8	0.4
Après la date butoir	0.0	0.0	0.0	0.0	...	...	...
Avant la date butoir	150.7	10.3	107.1	11.8	...	...	...
APD	148.3	10.1	104.8	11.5	...	...	...
Non APD	2.4	0.2	2.3	0.3	...	...	...
<i>par pays:</i>							
Autriche	18.2	1.2	9.6	1.1	...	...	...
Belgique	0.0	0.0	0.0	0.0	...	...	...
Danemark	0.0	0.0	0.0	0.0	...	...	...
France	105.6	7.2	76.2	8.4	...	...	...
Allemagne	0.3	0.0	0.3	0.0	...	...	...
Irlande	0.0	0.0	0.0	0.0	...	...	...
Italie	0.0	0.0	0.0	0.0	...	...	...
Japon	23.7	1.6	18.3	2.0	...	...	...
Luxembourg	0.0	0.0	0.0	0.0	...	...	...
Pays-Bas	0.1	0.0	0.1	0.0	...	...	...
Russie	2.4	0.2	2.3	0.3	...	...	...
Royaume-Uni	0.2	0.0	0.2	0.0	...	...	...
<b>Autre officielle bilatérale</b>	53.3	3.6	52.3	5.8	3.5	3.2	1.9
Après la date butoir	6.4	0.4	6.4	0.7	0.4	0.4	0.3
Avant la date butoir	46.9	3.2	46.0	5.1	3.1	2.8	1.6
APD	46.9	3.2	46.0	5.1	3.1	2.8	1.6
Non APD	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>par pays:</i> 5/							
Abou Dhabi	2.7	0.2	2.7	0.3	0.2	0.2	0.1
Chine	0.0	0.0	0.0	0.0	0.3	0.0	0.0
Koweït	22.7	1.5	22.6	2.5	1.5	1.5	0.9
Libye	6.4	0.4	6.4	0.7	0.4	0.4	0.3
Arabie Saoudite	21.5	1.5	20.7	0.1	1.1	1.1	0.7
<b>Commerciale/6</b>	0.6	0.0	0.6	0.1	0.0	0.0	0.0
Krupp, Allemagne	0.5	0.0	0.5	0.1	0.0	0.0	0.0
Consultant AD, Israël	0.1	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0

Sources: Autorités du Burundi et estimations des services de la Banque mondiale et du FMI.

1/ Les chiffres sont basés sur les données à la fin de 2007.

2/ Inclut les flux aux conditions de Naples, ainsi que les flux aux conditions de Cologne et les annulations de la Chine et du Japon.

3/ Suppose la fourniture du total de l'assistance PPTe à la fin de 2007. La VAN de la dette envers la Chine est simulée afin de faire apparaître que l'allègement de la Chine a été au-delà de l'allègement PPTe en faveur du Burundi.

4/ Les créanciers du Club de Paris fournissent leur part d'assistance en tant que groupe. Les modalités réelles sont définies au cas par cas.

5/ La Chine a annulé toutes ses créances sur le Burundi en 2007. La VAN après initiative PPTe renforcée est une simulation de la dette qui est ensuite annulée après allègement bilatéral supplémentaire. La Libye a annulé les intérêts en arriérés et a mis en oeuvre un nouveau rééchelonnement en février 2008.

6/ Pendant la période intérimaire, le Burundi a effectué les paiements à ses créanciers commerciaux.

Tableau 11. Burundi: Valeur actuelle nette de la dette extérieure 1/  
(en millions de dollars EU, sauf indication contraire)

	Réel	Projections								Moyennes	
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2017	2022	2027	2007-17	2018-27
<b>I. Après les mécanismes traditionnels d'allègement de la dette 2/</b>											
1. VAN du total de la dette (2+4)	853	872	889	901	908	892	814	748	700	866	744
2. VAN de l'encours de la dette	853	852	842	826	804	773	634	526	369	760	503
Officielle bilatérale et commerciale	105	106	106	106	105	105	112	119	118	107	117
Club de Paris	73	74	75	75	76	77	82	87	86	77	86
Autres, officielle bilatérale et commerciale	32	32	31	30	29	28	30	32	32	30	32
Multilatérale	747	745	736	721	699	668	522	407	251	653	386
Groupe de la Banque mondiale	472	471	468	463	456	448	385	302	180	440	284
FMI	76	79	79	73	64	48	0	0	0	43	0
Groupe de la BAfD	126	125	124	122	121	118	101	81	57	116	78
Autres	74	70	66	62	58	54	36	24	14	54	23
<b>II. Après assistance PPTTE renforcée</b>											
1. VAN du total de la dette (2+4)	869	921	220	249	277	283	301	335	423	390	350
2. VAN de l'encours de la dette	869	902	173	174	173	164	121	112	93	284	109
Officielle bilatérale et commerciale	153	156	8	9	9	9	9	10	10	35	10
Club de Paris	100	104	5	5	5	5	5	6	6	23	6
Autres, officielle bilatérale et commerciale	53	52	4	4	4	4	4	5	5	13	5
Multilatérale	716	745	165	166	164	155	112	102	82	249	99
Groupe de la Banque mondiale	451	471	90	91	92	92	87	78	60	157	75
FMI	75	79	48	48	47	38	0	0	0	35	0
Groupe de la BAfD	120	125	15	15	15	15	14	12	10	34	12
Autres	70	70	12	11	11	11	11	12	12	22	12
3. VAN du total de la dette après fourniture complète 3/	175	192	220	249	277	283	301	335	423		
Tel que dans le point de décision	146	163	180	196	207	214	256	319	...		
<b>III. Après allègement de la dette bilatérale au-delà de l'assistance PPTTE 4/</b>											
1. VAN du total de la dette (2+4)	866	911	215	244	272	277	296	329	417	384	343
2. VAN de l'encours de la dette	866	891	168	169	168	158	115	106	86	278	102
Officielle bilatérale et commerciale	151	145	3	3	3	3	4	4	4	30	4
Club de Paris	100	96	0	0	0	0	0	0	0	18	0
Autres, officielle bilatérale et commerciale	50	50	3	3	3	3	4	4	4	12	4
Multilatérale	716	745	165	166	164	155	112	102	82	249	99
Groupe de la Banque mondiale	451	471	90	91	92	92	87	78	60		
FMI	75	79	48	48	47	38	0	0	0		
Groupe de la BAfD	120	125	15	15	15	15	14	12	10		
Autres	70	70	12	11	11	11	11	12	12		
3. VAN du total de la dette après fourniture complète 3/	171	187	215	244	272	277	296	329	417		
<b>IV. Après assistance IADM et allègement de la dette bilatérale au-delà de l'assistance PPTTE</b>											
1. VAN du total de la dette (2+4)	866	911	150	181	211	221	250	292	393	340	309
2. VAN de l'encours de la dette	866	891	103	106	107	102	69	69	62	234	68
Officielle bilatérale et commerciale 5/	151	145	3	3	3	3	4	4	4	30	4
Multilatérale	716	745	100	103	104	99	66	66	58	204	64
Groupe de la Banque mondiale	451	471	41	43	44	45	46	46	39	120	45
FMI	75	79	39	41	41	35	0	0	0	33	0
Groupe de la BAfD	120	125	8	8	8	8	8	8	7	29	8
Autres	70	70	12	11	11	11	11	12	12	22	12
3. VAN du total de la dette après fourniture complète 3/	105	122	150	181	211	221	250	292	393		
<b>Pour mémoire:</b>											
4. VAN des nouveaux emprunts	...	20	47	75	104	119	180	223	331	117	241

Sources: Autorités du Burundi et estimations et projections des services de la Banque mondiale et du FMI.

1/ Concerne uniquement la dette extérieure publique et garantie par l'État; elle est escomptée sur la base du taux d'intérêt commercial de référence pour la monnaie, calculé sur la période de six mois qui précède la date la plus récente à laquelle les données réelles étaient disponibles (décembre 2007).

2/ Suppose une opération sur le stock de la dette aux conditions de Naples (67% de réduction de la VAN) à la fin de 2007, et au minimum une action comparable par les autres créanciers officiels bilatéraux et commerciaux.

3/ VAN du total de la dette en supposant que la totalité de l'assistance au titre de l'Initiative PPTTE a été fournie à la fin de 2007.

4/ Inclut un allègement additionnel de la dette fourni sur une base volontaire par le Club de Paris et certains créanciers commerciaux au-delà des conditions requises du cadre de l'Initiative PPTTE renforcée, tel que spécifié dans le Tableau 14.

5/ Cela correspond à la situation après allègement bilatéral additionnel pour les créanciers du Club de Paris.

**Tableau 12. Burundi : Service de la dette extérieure après mise en œuvre complète des mécanismes d'allègement de la dette**  
(en millions de dollars EU, sauf indication contraire)

	2008	2009	2010	2011	2012	2017	2022	2027	Moyennes annuelles	
									2008-17	2018-27
<b>Après mécanismes traditionnels d'allègement de la dette 1/</b>										
Total du service de la dette y compris nouveaux emprunts	45.8	54.1	60.5	66.3	73.7	69.7	60.9	67.6	66.6	65.3
Total du service de la dette sur l'encours de la dette	45.5	53.8	59.9	65.3	72.4	53.2	53.8	54.1	56.4	53.8
Multilatérale	41.1	48.2	54.3	59.7	66.9	49.2	48.9	47.7	57.4	48.6
Groupe de la Banque mondiale	26.4	28.1	29.7	31.7	32.7	35.2	36.6	36.9	32.4	36.6
FMI	0.4	4.7	9.9	13.2	18.8	1.1	0.0	0.0	10.1	0.0
Groupe de la BAfD	7.1	7.2	7.1	7.9	8.3	8.8	8.5	7.9	8.1	8.4
Autres	7.3	8.2	7.5	6.9	7.1	4.1	3.8	2.8	6.8	3.5
Officielle bilatérale	4.3	5.7	5.6	5.6	5.5	4.0	4.9	6.4	4.7	5.2
Club de Paris	2.9	2.9	2.9	2.9	2.9	2.8	3.6	4.5	2.8	3.7
Autres, officielle bilatérale et commerciale	1.5	2.8	2.7	2.6	2.6	1.2	1.3	2.0	1.8	1.5
<b>Après Initiative PPTE renforcée</b>										
Total du service de la dette y compris nouveaux emprunts	9.1	8.1	8.7	11.5	19.4	25.4	15.5	23.0	17.9	20.3
Total du service de la dette sur l'encours de la dette	8.8	7.8	8.0	10.6	18.1	8.9	8.5	9.6	13.4	8.7
Multilatérale	7.9	7.5	7.7	10.3	17.7	8.6	8.1	9.1	13.0	8.3
Groupe de la Banque mondiale	3.5	3.7	3.9	4.5	4.8	5.9	6.6	7.4	4.9	6.7
FMI	0.4	1.1	1.8	4.4	11.5	1.1	0.0	0.0	6.1	0.0
Groupe de la BAfD	0.7	0.7	0.8	0.8	0.9	1.0	1.0	1.1	0.9	1.0
Autres	3.3	1.9	1.2	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	1.0	0.6
Officielle bilatérale	0.9	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.6	0.4	0.4
Club de Paris	0.8	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.2	0.2
Autres, officielle bilatérale et commerciale	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.1	0.2
<b>Après allègement de la dette bilatérale au-delà de l'initiative PPTE 2/</b>										
Total du service de la dette y compris nouveaux emprunts	9.1	7.9	8.5	11.4	19.2	25.3	15.3	22.7	17.7	20.1
Total du service de la dette sur l'encours de la dette	8.8	7.6	7.9	10.4	17.9	8.8	8.3	9.3	13.2	8.5
Multilatérale	7.9	7.5	7.7	10.3	17.7	8.6	8.1	9.1	13.0	8.3
Officielle bilatérale	0.9	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Club de Paris	0.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0
Autres, officielle bilatérale et commercialer	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.2
<b>Après assistance IADM et allègement de la dette bilatérale au-delà de l'assistance PPTE</b>										
Total service de la dette, nouveaux emprunts compris	9.1	4.2	3.1	5.5	11.8	21.1	11.1	18.7	13.1	15.9
Total service de la dette sur l'encours	8.8	3.9	2.5	4.6	10.5	4.6	4.1	5.2	8.6	4.3
Multilatérale	7.9	3.7	2.4	4.4	10.3	4.4	3.9	5.0	8.3	4.1
Groupe de la Banque mondiale	3.5	1.4	0.7	1.0	1.4	2.3	2.9	3.8	1.9	3.1
FMI	0.4	0.2	0.2	2.5	8.1	1.1	0.0	0.0	5.1	0.0
Groupe de la BAfD	0.7	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	0.4	0.6	0.4	0.5
Autres	3.3	1.9	1.2	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	1.0	0.6
Officielle bilatérale 2/	0.9	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
<b>Pour mémoire:</b>										
Service de la dette sur les nouveaux emprunts	0.3	0.3	0.6	1.0	1.3	16.5	7.0	13.4	4.6	11.6
Allègement nominal de la dette										
Au titre de l'Initiative PPTE renforcée	36.7	46.0	51.8	54.7	54.4	44.2	45.4	44.5	48.7	45.1
Au titre de l'IADM	0.0	3.7	5.4	5.9	7.4	4.2	4.2	4.1	4.6	4.2

Sources: Autorités du Burundi et estimations et projections des services de la Banque mondiale et du FMI.

1/ Suppose une opération sur le stock de la dette aux conditions de Naples (67 % de réduction de la VAN) à la fin de 2007, et une action au moins comparable par les autres créanciers officiels bilatéraux et commerciaux.

2/ Inclut un allègement additionnel de la dette fourni sur une base volontaire par le club de Paris et certains créanciers commerciaux au-delà des conditions requises par le cadre de l'Initiative PPTE renforcée.

Tableau 13. Burundi : Principaux indicateurs de la dette extérieure., 2007-27 1/  
(en pourcentage, sauf indication contraire)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2017	2022	2027	Moyennes annuelles	
	Réel	estimation								2008-17	2018-27
<b>Après allégement traditionnel de la dette</b>											
VAN du ratio de la dette au PIB	87	75	63	57	54	49	32	20	13	49	20
VAN du ratio de la dette aux exportations 2/ 3/	952	898	875	774	728	644	401	229	134	637	229
VAN du ratio de la dette aux exportations (dette existante seulement) 2/ 3/	952	878	829	709	644	558	312	161	71	561	160
VAN du ratio de la dette recettes 3/	469	391	326	295	278	254	156	97	63	250	96
Ratio du service de la dette aux exportations 3/	...	40	51	47	48	50	32	17	12	43	18
Ratio du service de la dette aux recettes 4/	...	21	20	20	20	21	13	8	6	18	8
<b>Après assistance Initiative PPTE renforcée</b>											
VAN du ratio de la dette au PIB	89	79	16	16	16	16	12	9	8	21	9
VAN du ratio de la dette aux exportations 2/ 3/	970	950	217	214	222	204	149	103	81	266	103
VAN du ratio de la dette aux exportations (dette existante seulement) 2/ 3/	970	929	170	149	139	118	60	34	18	190	34
VAN du ratio de la dette recettes 3/	478	413	81	82	85	81	58	44	38	107	44
Ratio du service de la dette aux exportations 3/	...	8	8	7	8	13	12	4	4	11	6
Ratio du service de la dette aux recettes 4/	...	4	3	3	4	6	5	2	2	5	3
<b>Après assistance bilatérale supplémentaire au-delà In. PPTE</b>											
VAN du ratio de la dette au PIB	89	78	15	15	16	15	12	9	8	21	9
VAN du ratio de la dette aux exportations 2/ 3/	967	939	212	210	218	200	146	101	80	261	101
VAN du ratio de la dette aux exportations (dette existante seulement) 2/ 3/	967	918	165	145	134	114	57	32	16	185	32
VAN du ratio de la dette recettes 3/	477	408	79	80	83	79	57	43	37	106	43
Ratio du service de la dette aux exportations 3/	...	8	7	7	8	13	11	4	4	11	6
Ratio du service de la dette aux recettes 4/	...	4	3	3	3	5	5	2	2	5	3
<b>Après IADM 5/</b>											
VAN du ratio de la dette au PIB	89	78	11	11	12	12	10	8	7	18	8
VAN du ratio de la dette aux exportations 2/ 3/	967	939	148	156	169	160	123	90	75	227	90
VAN du ratio de la dette aux exportations (dette existante seulement) 2/ 3/	967	918	102	91	86	74	34	21	12	150	21
VAN du ratio de la dette recettes 3/	477	408	55	59	65	63	48	38	35	92	38
Ratio du service de la dette aux exportations 3/	...	8	4	2	4	8	10	3	3	8	4
Ratio du service de la dette aux recettes 4/	...	4	2	1	2	3	4	1	2	3	2
Pour mémoire :											
(en millions de dollars EU)											
VAN de la dette après allégement traditionnel de la dette	853	872	889	901	908	892	814	748	700	867	744
Service de la dette après allégement traditionnel de la dette	...	46	54	61	66	74	70	61	68	67	65
VAN de la dette après assistance PPTE	869	921	220	249	277	283	301	335	423	342	350
Service de la dette après assistance PPTE	...	9	8	9	12	19	25	16	23	18	20
VAN de la dette après allégement bilatéral supplémentaire	866	911	215	244	272	277	296	329	417	336	343
Service de la dette après allégement bilatéral supplémentaire	...	9	8	8	11	19	25	15	23	18	20
VAN de la dette après IADM et allégement bilatéral supplémentaire 5/	866	911	150	181	211	221	250	292	393	287	309
Services de la dette après IADM et allégement bilatérale supplémentaire 5/	...	9	4	3	6	12	21	11	19	13	16
PIB	975	1,170	1,416	1,593	1,694	1,808	2,554	3,705	5,320	1,881	3,922
Exportations de biens et de services 3/	84	114	107	128	139	148	220	360	570	158	389
Exportations de biens et de services (moyenne 3 ans) 2/ 3/	90	97	102	116	125	139	203	326	523	145	355
Recettes de l'État 4/	182	223	273	305	327	351	523	769	1,111	371	815

Sources: Autorités du Burundi et estimations et projections des services de la Banque mondiale et du FMI.

1/ Tous les indicateurs de la dette concernent la dette publique et garantie par l'État (PGE) et sont définis après rééchelonnement, sauf indication contraire.

2/ Basé sur la moyenne sur trois ans des exportations de l'année précédente (par exemple, moyenne des exportations 2005-07 pour la VAN du ratio de la dette aux exportations en 2007).

3/ Tel que défini dans le *Manuel de la balance des paiements* du FMI, cinquième édition, 1993.

4/ On entend par recettes les recettes de l'administration centrale, dons exclus.

5/ Suppose la fourniture de l'allégement au titre de l'IADM par l'IDA, le FMI et le Groupe de la BaFD.

Tableau 14. Burundi : Analyse de sensibilité, 2008-2027 1/  
(En pourcentage, sauf indication contraire)

	2008	2009	2010	2011	2012	2017	2022	2027	2008-17	2018-27
	Projections							Moyennes		
<b>A. Scénario de référence</b>										
VAN du ratio de la dette aux exportations 2/	125	148	156	169	160	123	90	75	145	90
Ratio du service de la dette aux exportations	8	4	2	4	8	10	3	3	8	4
Ratio du service de la dette aux recettes	4	2	1	2	3	4	1	2	3	2
Pour mémoire (en millions de dollars EU)										
VAN de la dette	122	150	181	211	221	250	292	393	208	309
<i>dont</i> : nouveaux emprunts	20	47	75	104	119	180	223	331	117	241
Service de la dette	9	4	3	6	12	21	11	19	13	16
<i>dont</i> : nouveaux emprunts	0	0	1	1	1	17	7	13	5	12
Exportations de B&S, moyenne sur 3 ans	97	102	116	125	139	203	326	523	145	355
Exportations de B&S 3/	114	107	128	139	148	220	360	570	158	389
Recettes de l'Etat	223	273	305	327	351	523	769	1111	371	815
<b>B. Analyse de sensibilité</b>										
<b>Choc des termes de l'échange 4/</b>										
VAN du ratio de la dette aux exportations 2/	125	162	185	217	215	214	202	179	198	197
Ratio du service de la dette aux exportations	8	4	3	5	9	12	6	7	9	7
Ratio du service de la dette aux recettes	4	2	1	2	4	5	2	3	4	3
Pour mémoire (en millions de dollars EU)										
VAN de la dette	122	160	203	246	270	386	546	782	269	578
<i>dont</i> : nouveaux emprunts	20	57	96	139	168	316	476	719	177	510
Service de la dette	9	4	3	6	12	23	17	33	14	23
<i>dont</i> : nouveaux emprunts	0	0	1	1	2	19	13	27	5	19
Exportations de B&S, moyenne sur 3 ans	97	99	109	113	126	181	270	438	133	297
Exportations de B&S 3/	114	98	116	126	135	193	296	480	143	325
Recettes de l'Etat	223	272	287	307	330	493	725	1047	353	768
<b>Aide inférieure 5/</b>										
VAN du ratio de la dette aux exportations 2/	125	170	199	233	240	230	165	119	220	162
Ratio du service de la dette aux exportations	8	4	3	5	9	11	6	6	9	7
Ratio du service de la dette aux recettes	4	2	1	2	4	5	3	3	4	3
Pour mémoire (en millions de dollars EU)										
VAN de la dette	122	173	232	291	332	466	537	621	330	546
<i>dont</i> : nouveaux emprunts	20	70	126	184	230	397	468	558	238	478
Service de la dette	9	4	4	6	13	25	21	36	15	27
<i>dont</i> : nouveaux emprunts	0	0	1	2	3	20	17	31	6	22
Exportations de B&S, moyenne sur 3 ans	97	102	116	125	139	203	326	523	145	355
Exportations de B&S 3/	114	107	128	139	148	220	360	570	158	389
Recettes de l'Etat	223	273	305	327	351	523	769	1111	371	815
<b>Ralentissement de la croissance réelle du PIB 6/</b>										
VAN du ratio de la dette aux exportations 2/	125	149	163	186	186	210	266	343	181	275
Ratio du service de la dette aux exportations	8	4	3	4	9	12	6	9	9	8
Ratio du service de la dette aux recettes	4	2	1	2	4	5	3	4	4	4
Pour mémoire (en millions de dollars EU)										
VAN de la dette	122	151	187	226	249	378	677	1346	254	787
<i>dont</i> : nouveaux emprunts	20	47	81	119	146	308	608	1284	162	719
Service de la dette	9	4	3	6	12	23	18	39	14	25
<i>dont</i> : nouveaux emprunts	0	0	1	1	2	18	14	34	5	21
Exportations de B&S, moyenne sur 3 ans	97	101	115	122	134	180	254	392	137	276
Exportations de B&S 3/	114	106	125	134	142	191	276	426	147	299
Recettes de l'Etat	223	272	301	319	339	483	678	933	355	711

Sources: Autorités du Burundi et estimations et projections du service de la dette.

1/ Tous les indicateurs de la dette concernent la dette publique et garantie par l'État (PGE) après fourniture du total de l'allègement de la dette au-delà de l'initiative PPTE et de l'IADM.

2/ Basé sur une moyenne en chaînage arrière glissante sur trois ans des exportations de biens et de services.

3/ Exportations de biens et de services, telles que définies dans le *Manuel de la balance des paiements* du FMI, 5ème édition, 1993.

4/ Ce scénario suppose une baisse permanente de 20% du prix du café à l'exportation et une augmentation simultanée permanente de 17% du prix du pétrole à l'importation (correspondant chacune à un écart de prix moyen au cours des 20 dernières années).

5/ Ce scénario suppose une réduction de 25% des dons en 2009-15.

6/ Ce scénario suppose une réduction permanente de la croissance du PIB d'un point de pourcentage.

Tableau 15. Burundi : Fourniture de l'assistance du FMI au titre de l'initiative PPTE et de IADM, 2005-2015 1/  
(en millions de DTS, sauf indication contraire)

	2005	2006	2007	2008	2009		2010	2011	2012	2013	2014	2015
	Août-Déc				Jan	Fév-Déc						
<b>I. Avant allègement IADM (initiative PPTE uniquement) 2/</b>												
Service de la dette envers le FMI éligible au titre de l'assistance PPTE 3/	0.1	0.2	0.2	0.2	-	2.8	6.1	6.8	6.8	6.7	4.1	0.7
Principal	-	-	-	-	-	2.6	6.0	6.7	6.7	6.7	4.1	0.7
Intérêts FRPC	0.1	0.2	0.2	0.2	-	0.2	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0
Assistance PPTE-dépôts sur le compte pour les opérations PPTE												
Assistance intérimaire	0.1	0.1	0.1									
Décaissement au point d'achèvement						21.9						
Assistance au point d'achèvement 4/						19.0						
Intérêts au point d'achèvement						2.8						
Assistance PPTE-tirage sur le compte pour les opérations PPTE	0.04	0.09	0.09	0.04	-	2.2	5.1	5.6	4.6	4.2	2.5	0.5
Assistance FMI sans intérêts	0.04	0.1	0.1	0.04	-	1.5	3.4	3.8	3.8	3.8	2.3	0.4
Estimations revenus des intérêts 5/	-	0.0	0.0	0.0	-	0.7	1.7	1.8	0.8	0.4	0.2	0.1
Service de la dette sur les obligations envers le FMI après assistance PPTE	0.04	0.1	0.1	0.1	-	0.6	1.0	1.2	2.1	2.5	1.6	0.3
Échéancier de la fourniture d'assistance FMI (en pourcentage du total, sur une base flux)	0.2	0.5	0.4	0.2	-	7.8	17.6	19.7	19.7	19.7	12.0	2.1
En proportion (en %) du service de la dette sur les obligations envers le FMI couvertes par l'assistance PPTE	50.0	52.5	52.7	25.4	-	80.0	83.3	82.0	68.4	62.5	62.0	64.5
Proportion (en %) de chaque remboursement du principal exigible pendant la période à payer par l'assistance PPTE sur le principal déposé sur le compte pour les opérations PPTE	50.0	51.8	51.3	24.9	-	56.7	56.7	56.7	56.7	56.7	56.7	56.7
<b>II. Allègement de la dette après IADM (au titre initiatives IADM et PPTE)</b>												
Dette projetée avant la date-butoir au point d'achèvement 6/						26.4						
Fourniture de l'allègement de la dette (base stock):												
du compte IADM 7/						9.2						
du compte des opérations PPTE						17.2						
Fourniture du reste de l'assistance PPTE pour la dette après la date butoir IADM (base stock):						4.7						
<b>III. Service de la dette exigible par le FMI après allègement de la dette PPTE et IADM 8/</b>												
	0.06	0.14	0.21	0.32	-	0.2	0.2	1.7	5.2	7.0	10.0	9.3

Source: Estimations et projections du FMI.

1/ Le total de l'assistance du FMI au titre de l'initiative PPTE renforcée est égale à 19, 28 millions de DTS en termes de VAN calculé sur la base des données disponibles au point de décision, à l'exclusion des gains d'intérêts sur le compte du Burundi et sur les montants engagés mais non décaissés et, tels que décrits dans la note en bas de page 5. L'assistance du FMI engagée au point de décision est ajustée à la hausse de 19, 262 millions de DTS à 19, 28 millions de DTS à cause de la révision des données.

2/ Reflète la fourniture projetée de l'assistance PPTE en l'absence d'une décision IADM.

3/ Données au point de décision. Les obligations au titre des intérêts excluent les commissions nettes des DTS et les évaluations qui ne sont pas admissibles à l'initiative PPTE.

4/ Un décaissement final de 19 millions de DTS sera déposé sur le compte des opérations PPTE du Burundi au point d'achèvement en janvier 2009.

5/ Inclut l'estimation des gains d'intérêts sur : (a) les montants détenus sur le compte du Burundi et (b) jusqu'au point d'achèvement, les montants engagés non encore décaissés. Les gains d'intérêts projetés sont estimés sur la base des taux d'intérêt pris comme hypothèses qui augmentent progressivement pour atteindre 5 % en 2013 et au-delà. Les gains d'intérêts réels peuvent être supérieurs ou inférieurs.

6/ Associés aux décaissements effectués avant le 31 décembre 2004.

7/ L'encours de crédit à la fin de 2004 n'a pas été remboursé par le pays membre ou à l'aide de l'assistance PPTE au point d'achèvement et le remboursement n'est pas prévu grâce à l'assistance PPTE, tel que défini dans l'instrument du compte IADM-I.

8/ Les données qui précèdent le point d'achèvement représentent le service de la dette réellement assuré. Le service projeté de la dette de novembre 2008 est le chiffre de la fin d'octobre 2008.

Tableau 16. Burundi : Fourniture de l'assistance de la Banque mondiale au titre de l'initiative PPTE et de l'IADM, 2005 to 2045

(en millions de dollars EU, sauf indication contraire)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2020	2025	2030	2040	2045	Moyennes		
	Réal							Projection							2000-2020	2021-2045			
<b>1. Allègement au titre de l'initiative PPTE renforcée 1/</b>																			
Service de la dette envers la Banque mondiale avant allègement PPTE	21.54	22.97	23.41	26.40	28.14	29.72	31.71	32.67	34.51	34.74	35.41	35.10	38.12	24.87	9.07	0.04		32.56	20.12
Principal	15.62	17.16	17.73	20.17	22.06	23.81	25.98	27.14	29.19	29.64	30.53	31.37	35.66	23.61	8.92	0.04		27.89	18.95
Intérêts	5.92	5.81	5.68	6.23	6.08	5.91	5.73	5.53	5.33	5.11	4.88	3.73	2.46	1.26	0.15	0.00		4.67	1.17
Service de la dette envers la Banque mondiale après allègement PPTE	13.1	2.3	2.3	3.5	3.7	3.9	4.5	4.8	5.3	5.6	6.0	5.9	7.6	6.0	9.1	0.0		5.69	5.60
Assistance de la Banque mondiale 2/	8.4	20.7	21.1	22.9	24.4	25.8	27.2	27.8	29.2	29.1	29.5	29.2	30.6	18.9	0.0	0.0		26.87	14.52
<b>2. Allègement au titre de l'IADM 3/</b>																			
Stock projeté des crédits de l'IDA en cours à la date de mise en oeuvre 4/							836.5												
Réduction de la dette sur les stocks admissibles 5/							743.0												
Grâce à l'allègement PPTE 6/							652.6												
Grâce à l'IADM							90.4												
Crédits de l'IDA restants après allègement IADM							93.5												
Allègement du service de la dette par l'IDA au titre de l'IADM 7/					2.39	3.27	3.43	3.49	3.62	3.61	3.65	3.63	3.71	2.23	4.01	-		3.54	2.27
Service de la dette envers l'IDA après allègement PPTE et IADM					1.35	0.65	1.04	1.35	1.70	1.99	2.31	2.27	3.86	3.75	5.06	0.04		2.24	3.33
<b>Pour mémoire:</b>																			
<b>Allègement PPTE</b>																			
Service de la dette envers l'IDA couvert par l'initiative PPTE (en %)	0.39	0.90	0.90	0.87	0.87	0.87	0.86	0.85	0.85	0.84	0.83	0.83	0.80	0.76	0.00	0.00		0.82	0.54
Service de la dette envers l'IDA couvert par l'initiative PPTE et l'IADM (en %)	0.39	0.90	0.90	0.87	0.95	0.98	0.97	0.96	0.95	0.94	0.93	0.94	0.90	0.85	0.44	0.00			
Assistance intérimaire 8/	68.51																		
Allègement intérimaire en % du total 8/	16.1%																		
Service de la dette envers l'IDA avec IADM (en millions de DTS) 9/					1.57	2.15	2.25	2.29	2.38	2.37	2.40	2.38	2.43	1.46	2.63	0.00		2.32	1.49

Source: Estimations des services de l'IDA.

1/ Pour la période 200-2007, le service de la dette et l'allègement de la dette sont estimés sur la base de l'encours de la dette au 31 décembre 2004 à l'aide des taux de change de la fin de 2004. Pour la période de projection, le service de la dette présenté ici correspond à l'encours de la dette à la fin de 2007, à l'aide des taux de change de la fin de 2007.

2/ Assistance au titre de l'initiative PPTE renforcée jusqu'à la fin de janvier de 2009, tel qu'approuvé par le Conseil de l'IDA (IDA/R2005-0174). Après janvier 2009, l'allègement de la dette PPTE est basé sur un échéancier prévisible. Le total de l'allègement de la dette PPTE ne s'élève à 425, 2 millions de dollars EU en termes de VA, à l'aide des taux d'escompte et de change de la fin de 2004.

3/ Stock de la dette et du service de la dette libellés en DTS et convertis en dollars EU en appliquant le taux de change de la fin de 2007.

4/ Stock de l'encours de la dette à la fin de décembre 2007.

5/ Dette décaissée à la fin de décembre 2003 et encore en cours à la fin de décembre 2007.

6/ On suppose que l'allègement PPTE réduit proportionnellement les remboursements du principal et des commissions sur les crédits de l'IDA décaissés à la fin de décembre 2004 et encore en cours à la fin de décembre 2007.

7/ A l'aide des taux de change la fin de 2007.

8/ En termes de valeur actuelle nette (VAN)

9/ Pour les crédits de l'IDA libellés en DTS, l'allègement de la dette au titre de l'IADM est estimé à 100 % du service de la dette sur la base des DTS moins l'allègement de la dette sur la base de dollars EU au titre de l'initiative PPTE renforcée. L'allègement de la dette PPTE est converti en montants équivalant à des DTS en appliquant les taux de change de référence de 1,52448 convenu par les donateurs dans le cadre de la dernière reconstitution régulière de l'IDA. Pour les crédits de l'IDA libellés en dollars EU, l'allègement de la dette au titre de l'IADM est estimé comme étant égale à 100 % du service de la dette en dollars EU moins l'allègement de la dette sur la base de dollars EU au titre de l'initiative PPTE renforcée. L'allègement résultant de la dette au titre de l'IADM et converti en montants équivalant à des DTS en appliquant les taux de change de référence convenus par les donateurs dans le cadre de la dernière

Tableau 17. Fourniture d'allégement de la dette au titre des initiatives bilatérales par les créanciers du Club de Paris  
Au-delà de l'initiative PPTE 1/

Pays couverts		APD (en %)		Non APD (en %)		Allégement	
		Avant date-butoir	Après date-butoir	Avant date-butoir	Après date-butoir	Point de décision (en %)	Point d'achèvement
(1)		(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
Australie	PPTE	100	100	100	100		
Autriche	PPTE	100	-	100	-	Case par cas, flux	Stock
Belgique	PPTE	100	100	100	-	100 flux	Stock
Canada	PPTE 2/	- 3/	- 3/	100	100	100 flux	Stock
Danemark	PPTE	100	100 4/	100	100 4/	100 flux	Stock
France	PPTE	100	100	100	-	100 flux 5/	Stock
Finlande	PPTE	100	- 6/	100	- 6/	-	-
Allemagne	PPTE	100	100	100	100	100 flux	Stock
Irlande	-	-	-	-	-	-	-
Italie	PPTE	100	100 7/	100	100 7/	100 flux	Stock
Japon	PPTE	100	100	100	-	-	Stock
Pays-Bas	PPTE	100 8/	100	100	-	90-100 flux 8/	Stock 8/
Norvège	PPTE	-	9/	10/	10/	-	-
Russie	PPTE	- 11/	- 11/	100	100	-	Stock
Espagne	PPTE	100	Cas par cas	100	Cas par cas	-	Stock
Suède	PPTE	-	- 12/	100	-	-	Stock
Suisse	PPTE	- 13/	- 13/	90-100 14/	-	90-100 flux	Stock
Royaume-Uni	PPTE	100	100	100	100 15/	100 flux 15/	Stock
États-Unis	PPTE	100	100	100	100 16/	100 flux	Stock

Source: Secrétariat du Club de Paris

1/ Les colonnes (1) à (7) décrivent l'allégement additionnel de la dette fourni suivant une méthodologie particulière au titre des initiatives bilatérales et doivent être considérées dans leur ensemble pour chaque créancier.

Dans la colonne (1), on entend par "PPTE" les pays admissibles qui se sont effectivement qualifiés pour le processus PPTE. La mention de "100%" dans le tableau indique que l'allégement de la dette fourni dans le cadre de l'initiative PPTE sera complété à concurrence de 100 % par le biais d'une initiative bilatérale.

2/ Canada : y compris le Bangladesh. Le Canada a offert un moratoire du service de la dette en janvier 2001 sur toute la dette décaissée avant la fin de mars 1999 pour 13 des 17 PPTE avec un service de la dette envers le Canada. Les pays admissibles sont le Bénin, la Bolivie, le Cameroun, la République démocratique du Congo, l'Éthiopie, le Ghana, Guyana, le Honduras, Madagascar, le Rwanda, le Sénégal, la Tanzanie et Zambie. Une annulation de 100 % sera accordée au point d'achèvement.

En juillet 2004, le Canada a offert une annulation du stock de la dette au point d'achèvement au Bénin, à la Bolivie, à Guyana au Sénégal, à la Tanzanie.

3/ 100 % des créances APD ont déjà été annulées pour les PPTE, à l'exception de la dette de Myanmar envers le Canada.

4/ Le Danemark fournit une annulation de 100% des prêts APD et des crédits non APD contractés et décaissés avant le 27 septembre 1999.

5/ France: annulation de 100% du service de la dette sur les créances commerciales ou sur l'État avant la date butoir car elles sont exigibles à partir du point de décision. Une fois que les pays ont atteint leur point d'achèvement, l'allégement de la dette sur les créances APD sur l'État ira sur un compte spécial et sera utilisé à des projets de développement spécifiques.

6/ Finlande: pas de créances après la date butoir.

7/ Italie: annulation de 100 % de la totalité de la dette (avant et après la date butoir, APD et non APD) contractée avant le 20 juin 1999 (Sommet de Cologne).

Au point de décision, annulation des montants liés exigibles dans la période intérimaire. Au point d'achèvement, annulation du stock de la dette qui reste.

8/ Pays-Bas : 100 % de l'APD (la dette d'avant et après la date-butoir sera annulée au point de décision); dans certains cas particuliers (Bénin, Bolivie, Burkina Faso, Éthiopie, Ghana, Mali, Mozambique, Nicaragua, Rwanda, Tanzanie, Ouganda et Zambie), les Pays-Bas annuleront 100 % des montants consolidés sur le flux au point de décision ; tous les autres PPTE recevront un allégement intérimaire pouvant aller jusqu'à une réduction de 90 % des montants consolidés.

Au point d'achèvement, tous les PPTE recevront 100 % d'annulation sur le stock restant de la dette avant la date-butoir.

9/ La Norvège a annulé toutes les créances APD.

10/ Compte tenu de la méthodologie actuelle de la Banque mondiale et du FMI pour recalculer les besoins de réduction de la dette au point d'achèvement PPTE, la Norvège a ajourné les décisions d'octroi ou non de 100 % de réduction de la dette jusqu'à après le point d'achèvement.

11/ La Russie n'a pas de créances APD.

12/ La Suède l'a pas de créances APD.

13/ La Suisse a annulé toutes les créances APD.

14/ Dans certains cas particuliers (République Centrafricaine, Libéria, République du Congo, Sierra Leone, Togo), la Suisse annulera 100 % du stock restant de la dette au point d'achèvement ; tous les autres PPTE recevront un allégement de la dette aux conditions du Club de Paris.

15/ Royaume-Uni : annulation complète "au-delà de 100 %" de la totalité de la dette de tous les PPTE à leur point de décision et le remboursement au point de décision de tout service de la dette payé avant le point de décision.

16/ États-Unis : 100 % après la date butoir, traitée non APD, sur la dette contractée avant le 20 juin 1999 (Sommet de Cologne).

Tableau 18. Initiative PPTE: Statut des pays envisagé dans le cadre de l'Initiative  
(18 mars 2008)

Country	Point de décision	Point d'achèvement	Cible VAN dette-		Niveaux d'assistance 1/					% réduction en VAN de la dette 2/	Total estimé allègement du service de la dette nom. (millions \$EU)
			Recettes d'exp. de l'État (en %)	de l'État	(en millions de \$EU, valeur actuelle)			FMI	Banque mondiale		
					Total	commerciale	Total				
<b>Point d'achèvement atteint dans le cadre renforcé (23)</b>											
Bénin	Juil. 00	Mar. 03	150		265	77	189	24	84	31	460
Bolivie					1,302	425	876	84	194		2,060
cadre d'origine	Sep. 97	Sep. 98	225		448	157	291	29	54	14	760
cadre renforcé	Fév. 00	Juin 01	150		854	268	585	55	140	30	1,300
Burkina Faso					553	83	469	57	231		930
cadre d'origine	Sep. 97	Juil. 00	205		229	32	196	22	91	27	400
cadre renforcé	Juil. 00	Avr. 02	150		195	35	161	22	79	30	300
complément	...	Avr. 02	150		129	16	112	14	61	24	230
Cameroun	Oct. 00	Avr. 06	150		1,267	879	322	37	176	27	4,917
Ethiopie					1,982	637	1,315	60	832		3,275
cadre renforcé	Nov. 01	Avr. 04	150		1,275	482	763	34	463	47	1,941
complément		Avr. 04	150		707	155	552	26	369	31	1,334
Gambie	Déc. 00	Déc. 07	150		67	17	49	2	22	27	112
Ghana	Fév. 02	Juil. 04	144	250	2,186	1,084	1,102	112	781	56	3,500
Guyana					591	223	367	75	68		1,354
cadre d'origine	Déc. 97	Mai 99	107	280	256	91	165	35	27	24	634
cadre renforcé	Nov. 00	Dec-03	150	250	335	132	202	40	41	40	719
Honduras	Juil. 00	Mar-05	110	250	556	215	340	30	98	18	1,000
Madagascar	Déc. 00	Oct-04	150		836	474	362	19	252	40	1,900
Malawi					1,057	171	886	45	622		1,628
cadre renforcé	Déc. 00	Aug-06	150		646	164	482	30	333	44	1,025
complément	...	Aug-06	150		411	7	404	15	289	35	603
Mali					539	169	370	59	185		895
cadre d'origine	Sep. 98	Sep. 00	200		121	37	84	14	43	9	220
cadre renforcé	Sep. 00	Mar. 03	150		417	132	285	45	143	29	675
Mauritanie	Fév. 00	Juin 02	137	250	622	261	361	47	100	50	1,100
Mozambique					2,023	1,270	753	143	443		4,300
cadre d'origine	Avr. 98	Juin 99	200		1,717	1,076	641	125	381	63	3,700
cadre renforcé	Avr. 00	Sep. 01	150		306	194	112	18	62	27	600
Nicaragua	Déc. 00	Jan. 04	150		3,308	2,175	1,134	82	191	73	4,500
Niger					663	235	428	42	240		1,190
cadre renforcé	Déc. 00	Avr. 04	150		521	211	309	28	170	53	944
complément	...	Avr. 04	150		143	23	119	14	70	25	246
Rwanda					696	65	631	63	383		1,316
cadre renforcé	Déc. 00	Apr-05	150		452	56	397	44	228	71	839
complément	...	Apr-05	150		243	9	235	20	154	53	477
São Tomé et Príncipe					124	31	93	1	47	128	263
cadre renforcé	Déc. 00	Mar-07	150		99	29	70	-	24	83	215
complément	...	Mar-07	150		25	2	23	1	23	45	49
Sénégal	Juin 00	Avr. 04	133	250	488	212	276	45	124	19	850
Sierra Leone	Mar. 02	Déc. 06	150		675	335	340	125	123	81	994
Tanzanie	Avr. 00	Nov. 01	150		2,026	1,006	1,020	120	695	54	3,000
Ouganda					1,003	183	820	160	517		1,950
cadre d'origine	Avr. 97	Avr. 98	202		347	73	274	69	160	20	650
cadre renforcé	Fév. 00	Mai 00	150		656	110	546	91	357	37	1,300
Zambie	Déc. 00	Apr-05	150		2,499	1,168	1,331	602	493	63	3,900
<b>Point de décision atteint dans le cadre renforcé (11)</b>											
Afghanistan	Juil. 07	Flottant	150		571	436	135	-	75	51	1,272
Burundi	Août 05	Flottant	150		826	124	701	28	425	92	1,465
Rép. Centrafricaine	Sept. 07	Flottant	150		583	217	365	27	209	68	782
Tchad	Mai 01	Flottant	150		170	35	134	18	68	30	260
Rép. dém. du Congo	Juil. 03	Flottant	150		6,311	3,837	2,474	472	831	80	10,389
Rép. du Congo	Mar. 06	Flottant		250	1,679	1,561	118	8	49	32	2,881
Guinée	Déc. 00	Flottant	150		545	215	328	31	152	32	800
Guinée-Bissau	Déc. 00	Flottant	150		416	212	204	12	93	85	790
Haiti	Nov. 06	Flottant	150		140	20	120	3	53	15	213
Liberia	Fév. 08	Flottant	150		2,846	1,420	1,426	732	375	91	4,008
Togo	Nov. 08	Flottant		250	270	120	150	0	98	19	88
<b>Total assistance fournie/engagée</b>					<b>39,683</b>	<b>19,594</b>	<b>19,990</b>	<b>3,369</b>	<b>9,329</b>	<b>1,262</b>	<b>68,340</b>

Sources: Décisions des Conseils du FMI et de la Banque mondiale, documents du point d'achèvement, documents du point de décision, documents préliminaires de l'Initiative PPTE et calculs des services.

1/ Les niveaux d'assistance sont ceux des points de décision ou d'achèvement respectifs des pays, le cas échéant.

2/ En pourcentage de la valeur actuelle nette de la dette au point de décision ou d'achèvement (le cas échéant), après recours à tous les mécanismes traditionnels d'allègement de la

Tableau 19. Burundi: Principaux indicateurs économiques et financières, 2007–27 1/

	2003-07	2008-12	2013-17	2018-22	2023-27
		Projections			
	(Variation annuelle en pourcentage)				
Revenu intérieur et prix					
Croissance réelle du PIB	2.6	4.8	5.0	5.0	5.0
Prix à la consommation (fin de période)	9.5	10.0	4.6	4.0	4.0
Secteur extérieur					
Exportations, f.a.b. (\$EU)	12.2	14.4	5.8	6.9	6.9
Importations, f.a.b. (\$EU)	22.5	5.6	8.1	5.8	6.3
Volume des exportations	1.0	13.7	5.6	6.3	6.3
Volume des importations	12.5	6.2	7.4	5.0	5.4
	(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)				
Administrations publiques					
Recettes (dons exclus)	19.7	19.4	20.2	20.8	21.0
Total dépenses et prêts nets	37.6	43.1	35.0	28.1	27.1
Solde global (base engagements)					
Dons exclus	-17.9	-23.8	-14.7	-7.3	-6.1
Dons inclus	-3.7	10.7	-2.6	-0.8	-1.4
Solde épargne-investissements	-10.5	-12.1	-15.5	-12.8	-8.9
Privé	-8.0	-10.0	-12.9	-12.0	-7.5
Public	-2.5	-2.1	-2.6	-0.8	-1.4
Secteur extérieur					
Compte courant (dons inclus)	-22.6	-9.9	-11.1	-8.3	-5.2
Réserves officielles brutes (mois d'importations de l'année suivante)	3.3	3.3	3.0	3.0	3.0
<i>Pour mémoire:</i>					
PIB aux prix du marché courants (milliards FBU)	848.5	1878.5	3136.1	5014.7	7940.3

Sources: Autorités du Burundi et estimations et projections des services du FMI.

1/ Moyennes pour la période.

## APPENDICE I

### BURUNDI: GESTION DE LA DETTE

1. **La gestion de la dette du Burundi s'était améliorée depuis le point de décision.** S'agissant de la structure de gouvernance en particulier, le Ministère des finances détient à présent le droit exclusif de négocier et de signer les prêts extérieurs. En outre, les autorités ont réorganisé l'unité chargée de la dette au sein du Ministère des finances, l'ont dotée d'effectifs suffisants et l'ont équipée d'installations techniques plus appropriées.
2. **Le manque de ressources humaines compétentes à la Direction de la dette extérieure (DDE) au Ministère des finances, qui est l'unité responsable de la gestion de la dette, reste le problème principal.** Bien que des améliorations aient été enregistrées dans la tenue des livres au sein de l'unité, il reste beaucoup à faire. Notamment, il semble que la communication entre l'unité de gestion de la dette et les entreprises publiques soit défaillante, ce qui limite la capacité de gestion de la dette des autorités.
3. **Les autorités continuent de bénéficier d'une formation offerte par la CNUCED et ont introduit la dernière version de SYGADE, un logiciel de gestion de la dette.** Il n'en reste pas moins que les avantages de l'utilisation de ce logiciel sont limités par le manque de personnel formé et expérimenté. C'est la raison pour laquelle les données relatives aux décaissements, au service de la dette et aux échéanciers de paiement sont susceptibles de comporter des erreurs.
4. **Pour accroître l'efficacité de la gestion de la dette extérieure, le Burundi devrait mettre en place des dispositifs institutionnels bien coordonnés complètement intégrés dans le cadre global de décisions macroéconomiques.** À cet égard, il serait souhaitable que la DDE assure une meilleure coordination avec les autres organes publics pertinents, y compris la banque centrale.
5. **À plus long terme, il serait souhaitable que les autorités poursuivent l'amélioration de la gestion de la dette extérieure.** L'assistance technique devrait être maintenue afin d'améliorer les compétences de l'unité de gestion de la dette, permettant ainsi une communication précise et ponctuelle des données relatives à l'encours de la dette, des projections du service de la dette ainsi qu'une exécution dans de bons délais des obligations au titre du service de la dette. Lorsque le back-office sera opérationnel, le Burundi sera plus à même d'articuler une stratégie saine de gestion de la dette reposant sur des analyses plus complètes.

## APPENDICE II

### BURUNDI: ANALYSE DE LA VIABILITÉ DE LA DETTE À L'AIDE DU CADRE DES PAYS À FAIBLE REVENU

1. **Cette analyse de viabilité de la dette (AVD PFR) évalue la dynamique de la dette extérieure et publique du Burundi à l'aide du cadre de viabilité à long terme de la dette (CVD) pour les pays à faible revenu.**<sup>1</sup> L'AVD PFR repose sur la base de données rapprochées de la dette utilisée dans le cadre de l'AD au titre de l'initiative PPTE (AVD PPTE) et elle incorpore dans la référence l'impact de l'allègement PPTE et IADM. Trois différences méthodologiques fondamentales expliquent les différences entre les résultats de l'AVD PFR et ceux de l'AVD PPTE : (i) le taux d'escompte est fixé à 5 %, comparé au taux d'intérêt commercial de référence (TICR) moyen sur six mois propre à la monnaie, utilisé dans l'AVD PPTE; (ii) le dénominateur des exportations repose sur le niveau courant des exportations plutôt que sur la moyenne rétrospective sur trois ans de l'AVD PPTE et (iii) les projections du taux de change sont utilisés pour convertir les données de la dette après allègement.<sup>2</sup>

2. **Malgré l'assistance PPTE et IADM, le Burundi présente d'importants risques de surendettement.** On constate toutefois une amélioration par rapport à la précédente AVD PFR qui avait conclu que le Burundi était « surendetté ». <sup>3</sup> Après fourniture du total de l'assistance PPTE, de l'allègement de la dette bilatérale au-delà de l'initiative PPTE et de l'IADM, la valeur actuelle du ratio de la dette aux exportations du Burundi devrait rester supérieure au seuil propre au pays et qui dépend de politiques spécifiques pendant la plus grande partie de la période des projections. Dans les différents scénarios types et les tests de résistance, tous les indicateurs, à l'exception des ratios de la dette aux recettes et du service de la dette aux recettes dépassent les seuils de surendettement fixés pour le pays. Compte tenu de ces résultats, il serait souhaitable que le Burundi continue de faire appel à des dons et à des prêts hautement concessionnels pour satisfaire ses besoins de financement tout en intensifiant ses efforts pour accroître et diversifier sa base d'exportation.

---

<sup>1</sup> Voir « Debt Sustainability in Low-Income Countries: Proposal for an Operational Framework and Policy Implications » (<http://www.imf.org/external/np/pdr/sustain/2004/020304.htm> and [IDA/SECM2004/0035, 3/2/04](http://www.imf.org/external/np/pdr/sustain/2004/091004.htm)) et « Debt Sustainability in Low-Income Countries: Further Considerations on an Operational Framework and Policy Implications » (<http://www.imf.org/external/np/pdr/sustain/2004/091004.htm> et [IDA/SECM2004/0629, 10/9/04](http://www.imf.org/external/np/pdr/sustain/2004/0629)).

<sup>2</sup> On calcule la valeur actuelle de la dette en escomptant le service de la dette convertie en termes de dollars à l'aide du taux de change moyen des *Perspectives de l'économie mondiale* par rapport au dollar EU pour les cinq premières années de la période de projection et en maintenant les taux de change constants par la suite. Cette méthodologie est différente de la méthodologie PPTE, qui calcule la valeur actuelle de la dette en appliquant des taux d'escompte spécifiques à la monnaie au service de la dette convertie en dollars EU à des taux de change fixes de la fin de 2007. Voir « Staff Guidance Note on the Application of the Joint Bank-Fund Debt Sustainability Framework for Low-Income Countries », 6 octobre 2008.

<sup>3</sup> Le présent appendice actualise l'AVD préparée en décembre 2007 (Rapport du FMI no. 08/27, 23 janvier 2008).

3. **Les résultats de cette AVD PPTE présentent quatre différences fondamentales par rapport à la précédente :** (i) l'allègement de la dette repose sur les calculs du point d'achèvement PPTE plutôt que sur des estimations préliminaires; (ii) on suppose que la croissance réelle du PIB est inférieure d'environ un point de pourcentage, à savoir plus proche de sa moyenne historique ; (iii) le scénario de référence suppose une croissance moins ferme des exportations et des importations de biens et de services, particulièrement à cause des prix inférieurs des *Perspectives de l'économie mondiale* pour les denrées de base et le pétrole respectivement et (iv) le PIB nominal est plus élevé à cause de la brusque montée de l'inflation résultant de l'augmentation des prix alimentaires et pétroliers en 2007 et au cours de la première moitié de 2008.

### ÉVOLUTION RÉCENTE

4. **La dette extérieure publique garantie par l'État (PGE) du Burundi a légèrement fléchi en 2007.** En 2007, la dette PGE s'élevait à 1, 5 milliard de dollars EU, soit 155 % du PIB, alors que la valeur actuelle (VA) du ratio de la dette aux exportations s'établissait à 104, 8 %.

Environ 86 % de la dette extérieure PGE en cours du Burundi est exigible par les créanciers multilatéraux, le reste étant exigible par les créanciers bilatéraux. En 2007, le service de la dette extérieure a été ramené de 10,7 % des exportations en 2006 à 6, 8 % en 2007, principalement grâce à l'allègement de la dette consenti par les créanciers du Club de Paris.

	2004		2006		2007	
	Dollars EU	% du total	Dollars EU	% du total	Dollars EU	% du total
Total	1,384	100.0	1,472	100.0	1,468.0	100.0
Multilatérale	1170	84.5	1253	85.1	1,262	86.0
Bilatérale	208	15.0	213	14.5	205.4	14.0
Club de Paris	145.1	10.5	146.3	9.9	152.1	10.4
Non-Club de Paris	62.5	4.5	67.0	4.6	53.3	3.6
Commerciale	6.6	0.5	5.8	0.4	0.6	0.0

Source: Autorités du Burundi et estimations des services.

### PRINCIPALES HYPOTHÈSES

5. **Les perspectives macroéconomiques de référence ont été actualisées pour refléter l'évolution récente (Encadré 1).** La crise financière internationale aura des effets défavorables sur les perspectives à court terme. Sous réserve que la situation de la sécurité continue à s'améliorer, les perspectives à moyen et long terme du Burundi sont globalement positives. La croissance réelle du PIB devrait atteindre une moyenne de 5 % à long terme, soutenue par la consolidation de la paix, le maintien de la stabilité macroéconomique, l'amélioration croissante du climat des affaires et une plus grande ouverture aux échanges, suite à l'accession du Burundi à la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE). Les investissements devraient atteindre la moyenne de 16 % du PIB, un

niveau considéré comme suffisant pour soutenir la croissance économique. On suppose que les exportations de biens et de services tireront la croissance à long terme, à la suite des investissements dans les principaux secteurs exportateurs à moyen terme (traditionnels et non traditionnels). Le déficit du compte extérieur courant, dons compris, diminuera dans le temps, en dépit du soutien réduit des donateurs. Le financement continuera de se présenter sous la forme de dons et de prêts hautement concessionnels. La politique budgétaire devrait appuyer la croissance économique et la réduction de la pauvreté tout en préservant la viabilité de la dette. Les efforts de mobilisation des recettes devraient se traduire par une augmentation progressive des recettes de l'État, tandis que les dépenses baisseraient progressivement pour atteindre un niveau plus soutenable, une fois terminée la phase actuelle de transition.

6. **Les risques pesant sur les perspectives macroéconomiques sont sérieux.** Une détérioration de la situation politique, sociale et de sécurité compromettrait le soutien des donateurs et se solderait par une dégradation rapide des indicateurs de la dette. Les chocs exogènes, y compris l'impact plus marqué que prévu de la crise économique internationale sur les exportations et la croissance ainsi qu'un renversement de la tendance à la baisse actuelle des prix du pétrole se traduiraient par une nouvelle détérioration des indicateurs de la dette.

#### ANALYSE DE LA VIABILITÉ DE LA DETTE EXTÉRIEURE

7. **Tous les indicateurs de la dette sauf un devraient rester inférieurs au seuil d'endettement fixé pour le pays dans le scénario de référence.** Suite à l'allègement au titre de l'Initiative PPTE et de l'IADM, la valeur actuelle (VA) des ratios de la dette au PIB, du service de la dette aux recettes, du service de la dette aux exportations et du service de la dette aux recettes devraient rester bien inférieurs au seuil indicatif fixé pour le pays pendant la période de projection (Encadré 2 et Tableau 1).<sup>4</sup> À moyen terme, tous les indicateurs de la dette et du service de la dette progressent légèrement puis se stabilisent progressivement. Par contraste, la VA du ratio de la dette aux exportations restera supérieure au seuil de 100 % jusqu'en 2019 puis baissera rapidement à environ 70% à la fin de la période de la projection. L'évolution de la valeur actuelle du ratio de la dette aux exportations reflète les besoins de développement du pays à moyen terme ainsi que l'amélioration progressive de la capacité d'exportation.

---

<sup>4</sup> La dernière Évaluation politique et institutionnelle des pays (EPIP) de la Banque mondiale classe le Burundi parmi les pays qui ont obtenu de mauvais résultats. En 2007, la moyenne EPIP sur trois ans était de 3,0 et ce score n'a pas bougé au cours des trois dernières années. Une note inférieure à 3,25 indique de mauvais résultats économiques, conformément à l'AVD PFR.

### Encadré 1: Principales hypothèses macroéconomiques, 2008–28

**La croissance réelle du PIB** devrait s'accélérer pour atteindre 5 % à moyen terme, résultat de la consolidation de la paix, de la réforme du secteur du café et de l'augmentation des dépenses d'investissement associées au soutien des donateurs qui a stimulé l'économie. À long terme, la croissance devrait s'établir aux environs de 5 %. Les investissements devraient atteindre la moyenne de 16 % du PIB, un niveau suffisant pour soutenir la croissance économique à long terme.

**L'inflation** devrait progressivement chuter à moyen terme et se stabiliser aux environs de 4 % à long terme alors que la banque centrale renforce ses instruments de politique économique.

**La politique budgétaire** devrait étayer la croissance économique et la réduction de la pauvreté tout en maintenant la viabilité de la dette et la stabilité macroéconomique.

- **D'après les projections, les recettes de l'État**, dons exclus, devraient rester stables à moyen terme puis monter progressivement pour atteindre 21 % du PIB à moyen terme. Cette augmentation est imputable principalement à l'élargissement de l'assiette fiscale grâce à la poursuite des réformes de l'administration fiscale.
- **Les dépenses de l'État** devraient graduellement diminuer dans le temps pour arriver au niveau plus soutenable d'environ 27 % du PIB. Cette trajectoire est conforme à un ralentissement progressif de l'augmentation des dépenses publiques et à une hausse des dépenses favorables aux pauvres. Les investissements publics devraient progressivement diminuer dans le temps pour atteindre 4 % du PIB, alors que le secteur privé devient le moteur de la croissance.

**D'après les projections, les exportations de biens et de services** devraient augmenter en moyenne de 7 % à moyen terme grâce en partie à la baisse des prix des produits de base ; les projections font aussi état d'une augmentation de 9 à 10 % à long terme à mesure que les investissements dans les secteurs d'exportation clés (traditionnels et non traditionnels) commencent à porter leurs fruits. En termes de volume, les exportations de biens devraient progressivement augmenter d'après les projections.

**Les importations de biens et de services** ralentiront progressivement pour atteindre un niveau plus soutenable de 5 %. Avec le tassement des importations liées aux urgences et à la reconstruction et la baisse à moyen terme des prix du pétrole, les volumes d'importations de marchandises devraient dans l'ensemble accompagner la trajectoire de la croissance réelle du PIB dans les années ultérieures.

**Le déficit du compte courant, dons inclus**, devrait se dégrader pour atteindre 17 % du PIB en 2015 puis être progressivement ramené à environ 9 % à la fin de la période de projection. À l'exclusion des transferts, on suppose que le déficit du compte courant passera de 26 % du PIB à environ 9 % à la fin de la période de projection. Les autorités feront largement appel à des prêts hautement concessionnels pour financer le déficit du compte courant.

**Le financement extérieur** s'appuiera de plus en plus sur des prêts à long terme car les dons disparaîtront progressivement. D'après les hypothèses, ces dons devraient baisser d'environ 26% du PIB en 2008 à environ 10 % en 2015 à mesure que l'assistance humanitaire diminue. Les prêts devraient passer progressivement de 3 % du PIB en 2008 à environ 1 % à la fin de la période de projection. On suppose que les emprunts se feront principalement à des conditions hautement concessionnelles.

<b>Encadré 2. Burundi: Synthèse des indicateurs de référence de viabilité de la dette</b>					
(Pourcentage)					
	Seuil indicatif	2008	20018	2028	Moyenne 2008-28
VAN dette/PIB	30	9.4	9.9	7.4	9.7
VAN dette/exportations	100	96.2	113.4	68.5	109.0
VAN dette/recettes	200	49.3	47.9	35.3	48.1
Service de la dette/exportations	15	3.0	8.7	4.2	6.1
Service de la dette/recettes	25	1.5	3.7	2.2	2.7

Sources: Autorités du Burundi et estimations des services.

8. **Les différents scénarios et les tests de résistance mettent en exergue les risques en présence.** Dans le scénario historique, les indicateurs de la dette sont encore pires à moyen terme, mais s'améliorent rapidement par rapport au scénario de référence. Il convient d'interpréter les résultats du scénario historique avec prudence cependant, compte tenu des conflits passés qu'a connus le Burundi. Le scénario qui prend comme hypothèse de nouveaux emprunts à un taux d'intérêt plus élevé montre que les indicateurs de la dette à la fin de la période de projection sont en général pires que dans le scénario de référence. Ce résultat démontre à quel point il est important de continuer à faire appel à des dons et à un financement hautement concessionnel, surtout parce que la période de grâce et l'échéance sont identiques à celles du scénario de référence. Le Burundi est aussi vulnérable à divers chocs, notamment à une combinaison de chocs sur la croissance, les exportations, l'inflation et les IDE/transferts courants. Le test de résistance suggère qu'en cas de chocs, tous les indicateurs de la dette, à l'exception du ratio du service de la dette aux recettes, dépasseront les seuils indicatifs du fardeau de la dette.

9. **Le risque de surendettement restera élevé après le point d'achèvement de l'initiative PPTE.** L'analyse qui précède suggère que dans le scénario de référence, le seuil de la valeur actuelle du ratio de la dette aux exportations est franchi à plusieurs reprises, alors que les différents scénarios et les tests de résistance suggèrent qu'il est probable que tous les seuils du fardeau de la dette seront dépassés en cas de chocs.

#### VIABILITÉ DE L'ENDETTEMENT DES FINANCES PUBLIQUES

10. **Les indicateurs de la dette publique devraient progressivement s'améliorer dans le scénario de référence.** La dette extérieure publique représente la quasi-totalité du

stock de la dette publique.<sup>5</sup> Les faibles ratios de la valeur actuelle de la dette publique au PIB et de la dette publique aux recettes révèlent que le Burundi compte sur des dons pour financer ses efforts de reconstruction et de réduction de la pauvreté. Grâce à l'amélioration de la base de recettes et à la diminution progressive des dépenses après la reconstruction, ces ratios devraient baisser à mesure que les besoins de financement du secteur public s'estompent.

**11. Les différents scénarios et les tests de résistance montrent que les indicateurs de la dette publique peuvent rapidement se dégrader.** Dans l'hypothèse où le solde primaire de 2008 ne change pas, tous les indicateurs de la dette s'aggravent, ce qui rend la prudence budgétaire d'autant plus importante. Un scénario qui fait intervenir une croissance et un solde primaire historiques débouche aussi sur une détérioration rapide des indicateurs de la dette, rappelant qu'il faut à tout prix éviter les politiques passées qui ne sont pas soutenables. Avec le choc le plus extrême, qui suppose une croissance réelle du PIB inférieure et un déficit primaire supérieur, tous les indicateurs de la dette se dégradent rapidement. Cependant, le ratio du service de la dette aux recettes ne progresse que graduellement, car les emprunts additionnels sont assortis de conditions hautement concessionnelles.

## CONCLUSION

**12. Le risque de surendettement pour le Burundi reste très élevé après le point d'achèvement PPTE et l'allègement de la dette au titre de l'IADM.** En dépit de l'impact positif de l'allègement de la dette, la VA du ratio de la dette extérieure aux exportations reste supérieure aux seuils d'endettement fixés pour le pays à long terme. Le Burundi est aussi vulnérable aux chocs exogènes qui pourraient causer une nette aggravation des indicateurs de la dette. C'est pourquoi le Burundi devrait continuer la mise en œuvre de politiques prudentes à l'appui de la stabilité macroéconomique. Notamment, le pays devrait continuer à s'appuyer sur des dons et des prêts hautement concessionnels pour satisfaire ses besoins de financement, tout en intensifiant ses efforts d'amélioration de l'administration fiscale et d'élargissement de l'assiette fiscale. Enfin, il devrait diversifier la base d'exportation et encourager le développement du secteur privé en remédiant aux insuffisances du climat des affaires.

---

<sup>5</sup> Le scénario de référence suppose qu'aucune nouvelle dette intérieure à moyen terme n'est contractée, car il est peu probable que le marché de la dette publique joue à moyen terme un rôle significatif pour satisfaire les besoins en financement de l'État.

Tableau 1: Cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence 2005-2028 1/  
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Réel			Moyenne historique	Écart type	Projections									
	2005	2006	2007			2008	2009	2010	2011	2012	2013	2008-2013 Moyenne	2018	2028	2014-2028 Moyenne
<b>Dettes extérieures (nominale) 1/</b>	<b>169.8</b>	<b>154.8</b>	<b>148.8</b>			<b>122.0</b>	<b>26.3</b>	<b>27.0</b>	<b>27.3</b>	<b>26.9</b>	<b>26.5</b>		<b>22.7</b>	<b>16.0</b>	
dont publique et garantie par l'État (PGE)	169.8	154.8	148.8			122.0	26.3	27.0	27.3	26.9	26.5		22.7	16.0	
Variation de la dette extérieure	-52.0	-15.0	-6.0			-26.8	-95.6	0.7	0.3	-0.3	-0.4		-1.4	-0.5	
Flux créateurs de dette identifiés	-39.8	-11.2	-1.2			-1.7	-1.9	0.0	1.9	3.4	4.2		9.2	5.8	
<b>Déficit du compte courant hors intérêts</b>	<b>-1.1</b>	<b>14.3</b>	<b>15.3</b>	<b>6.0</b>	<b>5.5</b>	<b>12.9</b>	<b>11.4</b>	<b>10.0</b>	<b>12.0</b>	<b>13.6</b>	<b>14.4</b>	12.4	<b>14.4</b>	<b>7.8</b>	
Déficit du solde de biens et de services	29.1	38.5	39.8			36.7	28.6	26.2	26.1	25.7	25.2		21.3	12.7	
Exportations	11.5	10.1	8.6			9.8	7.6	8.1	8.2	8.2	8.3		8.7	10.8	
Importations	40.6	48.6	48.3			46.5	36.2	34.3	34.4	33.9	33.5		30.1	23.5	
Transferts courants nets (négatif = entrée)	-30.1	-24.9	-24.6	-15.2	9.5	-24.1	-17.5	-16.6	-14.5	-12.5	-11.2		-7.1	-6.2	
dont officiels	-27.9	-21.8	-21.6			-20.9	-14.3	-13.5	-11.5	-9.6	-8.3		-5.5	-4.7	
Autres flux du compte courant (négatif = entrée nette)	-0.1	0.8	0.2			0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	0.3		0.2	1.2	
<b>IDE nets (négatif = entrées)</b>	<b>-3.4</b>	<b>-3.8</b>	<b>-8.1</b>	<b>-4.0</b>	<b>2.5</b>	<b>-9.0</b>	<b>-9.0</b>	<b>-8.9</b>	<b>-8.9</b>	<b>-9.0</b>	<b>-9.1</b>		<b>-4.2</b>	<b>-1.3</b>	
<b>Dynamique endogène de la dette 2/</b>	<b>-35.4</b>	<b>-21.7</b>	<b>-8.5</b>			<b>-5.6</b>	<b>-4.4</b>	<b>-1.0</b>	<b>-1.1</b>	<b>-1.1</b>	<b>-1.1</b>		<b>-1.0</b>	<b>-0.7</b>	
Contribution du taux d'intérêt nominal	2.3	0.2	0.4			0.0	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2		0.2	0.1	
Contribution de la croissance réelle du PIB	-1.7	-7.6	-5.2			-5.6	-4.5	-1.2	-1.3	-1.3	-1.3		-1.1	-0.8	
Contribution des variations sdes prix et des taux de change	-36.0	-14.3	-3.6			...	...	...	...	...	...		...	...	
<b>Résiduel (3-4) 3/</b>	<b>-12.2</b>	<b>-3.9</b>	<b>-4.8</b>			<b>-25.1</b>	<b>-93.7</b>	<b>0.6</b>	<b>-1.6</b>	<b>-3.8</b>	<b>-4.6</b>		<b>-10.5</b>	<b>-6.3</b>	
dont financement exceptionnel	-4.9	-4.3	-5.9			-7.8	-84.3	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
VA de la dette extérieure 4/	...	...	9.0			9.4	9.9	11.0	12.3	12.2	12.1		9.9	7.4	
En pourcentage des exportations	...	...	104.8			96.2	131.7	136.3	149.7	149.0	146.1		113.4	68.5	
<b>VA de la dette PGE</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>9.0</b>			<b>9.4</b>	<b>9.9</b>	<b>11.0</b>	<b>12.3</b>	<b>12.2</b>	<b>12.1</b>		<b>9.9</b>	<b>7.4</b>	
En pourcentage des exportations	...	...	104.8			96.2	131.7	136.3	149.7	149.0	146.1		113.4	68.5	
En pourcentage des recettes de l'État	...	...	48.2			49.3	51.6	56.5	63.1	62.4	61.0		47.9	35.3	
<b>Ratio service de la dette-exportations (en %)</b>	<b>28.4</b>	<b>10.7</b>	<b>6.8</b>			<b>3.0</b>	<b>3.7</b>	<b>2.4</b>	<b>4.0</b>	<b>7.9</b>	<b>8.8</b>		<b>8.7</b>	<b>4.2</b>	
<b>Ratio service de la dette PGE-exportations (en %)</b>	<b>28.4</b>	<b>10.7</b>	<b>6.8</b>			<b>3.0</b>	<b>3.7</b>	<b>2.4</b>	<b>4.0</b>	<b>7.9</b>	<b>8.8</b>		<b>8.7</b>	<b>4.2</b>	
<b>Ratio service de la dette PGE-recettes (en %)</b>	<b>16.3</b>	<b>5.7</b>	<b>3.1</b>			<b>1.5</b>	<b>1.4</b>	<b>1.0</b>	<b>1.7</b>	<b>3.3</b>	<b>3.7</b>		<b>3.7</b>	<b>2.2</b>	
Total besoins en financement brut (millions de \$EU)	-9.5	106.8	76.3			48.8	38.8	20.4	56.8	94.3	115.8		301.0	396.5	
Déficit du compte courant hors intérêts qui stabilise le ratio de la dette	50.9	29.4	21.4			39.7	107.1	9.4	11.7	13.9	14.8		15.8	8.2	
<b>Principales hypothèses macroéconomiques</b>															
Croissance réelle du PIB (en %)	0.9	5.1	3.6	2.3	2.6	4.5	4.5	5.0	5.0	5.0	4.8		5.0	5.0	
Déflateur du PIB en termes de \$EU (variation en %)	19.4	9.2	2.4	-1.7	10.6	14.8	15.8	7.2	1.3	1.7	1.7		2.7	2.4	
Taux d'intérêt effectif (%) 5/	1.3	0.1	0.3	0.8	0.6	0.0	0.1	0.5	0.6	0.6	0.6		0.4	0.7	
Croissance des exportations de B&S (termes de \$EU, en %)	44.8	1.0	-10.2	1.0	24.0	36.8	-6.5	20.0	8.4	6.7	7.6		9.5	8.8	
Croissance des importations de B&S (en termes de \$EU, en %)	44.2	37.5	5.5	15.6	21.7	15.3	-5.7	6.6	6.6	5.5	5.4		5.6	4.9	
Éléments dons des nouveaux emprunts publics (en %)	...	...	...	...	...	52.5	48.7	48.6	48.5	58.8	58.8	52.6	58.8	58.8	
Recettes de l'État (dons exclus, en % du PIB)	20.0	18.9	18.6			19.1	19.3	19.4	19.5	19.6	19.8		20.7	21.0	
Flux d'aide (en millions de \$EU) 7/	163.1	198.5	227.6			337.9	1224.5	363.5	344.1	334.9	352.7		251.8	297.0	
dont dons	93.8	164.2	203.7			298.5	1185.5	324.9	305.9	300.5	316.0		224.2	239.8	
dont prêts concessionnels	69.3	34.3	24.0			39.4	39.0	38.6	38.2	34.4	36.7		27.6	57.2	
Financement équivalent à un don (en % du PIB) 8/	...	...	...			27.8	85.8	22.2	19.7	17.7	17.5		8.7	4.8	
Financement équivalent à un don (en % du financement extérieur) 8/	...	...	...			93.2	97.6	92.1	91.8	95.8	95.7		95.5	92.1	
<i>Pour mémoire:</i>															
PIB nominal (millions de \$EU)	800.6	919.0	974.7			1169.7	1415.8	1592.5	1694.3	1808.2	1930.7		2754.7	5718.0	
Croissance nominale du PIB en dollars	20.5	14.8	6.1			20.0	21.0	12.5	6.4	6.7	6.8	12.2	7.8	7.5	
VA de la dette extérieure PGE (en millions de \$EU)	...	...	87.6			110.0	140.7	174.8	208.1	220.9	233.1		273.3	424.6	
(VAT-VAT-1)/PIBt-1 (en %)	...	...	...			2.3	2.6	2.4	2.1	0.8	0.7	1.8	0.2	0.3	

Source: Simulations des services.

0

1/ Inclut à la fois la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Calculé comme suit  $[r - g - r(1+g)] / (1+g+r+gr)$  fois le ratio d'endettement de la période précédente, avec  $r$  = taux d'intérêt nominal;  $g$  = taux de croissance réel du PIB et  $r$  = taux de croissance du déflateur du PIB en termes de dollars EU.

3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire, les variations des arriérés et de l'allègement de la dette), les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valorisation. Aux fins des projections, inclut aussi la contribution des variations des prix et des taux de change.

4/ Suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

5/ Paiements des intérêts de l'année en cours divisés par le stock de la dette de la période précédente.

6/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés pour les 10 années précédentes, sous réserve de disponibilité des données.

7/ Définis comme dons, prêts concessionnels et allègement de la dette.

8/ Le financement équivalent à des dons inclut les dons fournis directement à l'État et par le biais de nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).

Table 2a. Burundi: Sensitivity Analysis for Key Indicators of Public and Publicly Guaranteed External Debt, 2008-2028  
(en pourcentage)

	Projections																				
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
VA du ratio de la dette au PIB																					
<b>Référence</b>	9	10	11	12	12	12	12	11	11	11	10	9	9	9	9	8	8	8	8	8	7
<b>A. Différents scénarios</b>																					
A1. Variables clés à leur moyenne historique 2008-2028 1/	9	18	21	23	23	23	20	17	13	10	6	1	...	...	...	...	...	...	...	...	...
A2. Nouveaux prêts du secteur public à des conditions moins favorables en 2008-2028 2/	9	10	11	12	12	12	12	11	11	11	11	10	10	10	10	10	9	9	9	9	9
<b>B. Tests de résistance</b>																					
B1. Croissance réelle du PIB à la moyenne historique moins un écart type en 2009-2010	9	10	12	14	13	13	13	13	12	12	11	10	10	10	9	9	9	9	9	8	8
B2. Croissance de la valeur des exportations à la moyenne historique moins un écart type en 2009-2010 3/	9	11	13	14	14	14	14	13	13	12	12	11	11	10	10	10	9	9	9	8	8
B3. Croissance du déflateur du PIB à la moyenne historique en dollars EU moins un écart type en 2009-2010	9	13	18	20	20	19	19	18	18	17	16	15	15	14	14	14	13	13	13	12	12
B4. Flux nets no créateurs de dette nets à la moyenne historique moins un écart type en 2009-2010 4/	9	18	27	28	27	27	26	25	24	24	23	21	20	19	18	17	16	15	14	13	13
B5. Combinaison de B1-B4 à l'aide de demi-écarts types	9	22	40	42	41	40	39	38	37	36	34	32	30	28	27	25	24	23	22	20	19
B6. Dépréciation ponctuelle nominale de 30% par rapport à la référence en 2009 5/	9	13	15	17	16	16	16	15	15	14	13	13	12	12	12	11	11	11	11	10	10
VA du ratio de la dette aux exportations																					
<b>Référence</b>	96	132	136	150	149	146	141	134	128	122	113	105	98	93	88	84	81	78	74	71	69
<b>A. Différents scénarios</b>																					
A1. Variables clés à leur moyenne historique 2008-2028 1/	96	244	265	286	283	273	245	201	155	111	64	14	...	...	...	...	...	...	...	...	...
A2. Nouveaux prêts du secteur public à des conditions moins favorables en 2008-2028 2/	96	131	134	146	146	144	140	136	132	131	124	117	111	105	100	96	92	89	86	83	80
<b>B. Tests de résistance</b>																					
B1. Croissance réelle du PIB à la moyenne historique moins un écart type en 2009-2010	96	132	136	150	149	146	141	134	128	122	113	105	98	93	88	84	81	78	74	71	68
B2. Croissance de la valeur des exportations à la moyenne historique moins un écart type en 2009-2010 3/	96	169	310	333	330	323	312	297	283	272	253	234	217	204	192	181	173	165	157	149	142
B3. Croissance du déflateur du PIB à la moyenne historique en dollars EU moins un écart type en 2009-2010	96	132	136	150	149	146	141	134	128	122	113	105	98	93	88	84	81	78	74	71	68
B4. Flux nets no créateurs de dette nets à la moyenne historique moins un écart type en 2009-2010 4/	96	244	333	339	334	325	313	300	287	275	258	239	218	199	183	168	156	145	135	126	117
B5. Combinaison de B1-B4 à l'aide de demi-écarts types	96	240	461	469	462	450	434	415	397	380	358	331	302	276	254	233	217	202	188	175	164
B6. Dépréciation ponctuelle nominale de 30% par rapport à la référence en 2009 5/	96	132	136	150	149	146	141	134	128	122	113	105	98	93	88	84	81	78	74	71	68
VA du ratio de la dette aux recettes																					
<b>Référence</b>	49	52	56	63	62	61	59	56	53	51	48	45	43	42	41	40	39	38	37	36	35
<b>A. Différents scénarios</b>																					
A1. Variables clés à leur moyenne historique 2008-2028 1/	49	96	110	120	119	114	102	84	65	46	27	6	...	...	...	...	...	...	...	...	...
A2. Nouveaux prêts du secteur public à des conditions moins favorables en 2008-2028 2/	49	51	56	61	61	60	59	57	55	55	52	50	49	48	47	46	45	44	43	42	41
<b>B. Tests de résistance</b>																					
B1. Croissance réelle du PIB à la moyenne historique moins un écart type en 2009-2010	49	54	62	70	69	67	65	62	59	57	53	50	48	46	45	44	43	42	41	40	39
B2. Croissance de la valeur des exportations à la moyenne historique moins un écart type en 2009-2010 3/	49	55	68	74	73	71	69	65	62	60	56	53	51	49	47	46	44	43	42	40	39
B3. Croissance du déflateur du PIB à la moyenne historique en dollars EU moins un écart type en 2009-2010	49	68	91	102	101	98	95	90	86	83	77	73	70	68	66	65	63	62	60	59	57
B4. Flux nets no créateurs de dette nets à la moyenne historique moins un écart type en 2009-2010 4/	49	96	138	143	140	136	131	125	120	115	109	103	96	90	85	80	76	72	68	64	60
B5. Combinaison de B1-B4 à l'aide de demi-écarts types	49	115	208	216	211	205	197	189	180	173	165	155	145	136	129	122	115	109	103	97	92
B6. Dépréciation ponctuelle nominale de 30% par rapport à la référence en 2009 5/	49	70	76	85	84	82	79	75	72	69	65	61	58	57	55	54	53	52	50	49	48

Table 2b.Burundi: Sensitivity Analysis for Key Indicators of Public and Publicly Guaranteed External Debt, 2008-2028  
(en pourcentage)

	Projections																				
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Ratio du service de la dette aux exportations																					
<b>Référence</b>	3	4	2	4	8	9	11	12	11	10	9	8	6	5	4	4	4	4	4	4	4
<b>A. Différents scénarios</b>																					
A2. Nouveaux prêts du secteur public à des conditions moins favorables en 2008-2028 2/	3	6	5	7	13	15	19	21	21	19	17	20	17	13	9	8	7	5	3	1	0
A3. Différents scénarios (Costumize, enter title)	3	5	3	5	10	11	12	12	10	7	6	6	6	5	5	5	5	5	5	5	5
<b>B. Tests de résistance</b>																					
B1. Croissance réelle du PIB à la moyenne historique moins un écart type en 2009-2010	3	5	2	4	8	9	11	12	11	10	9	8	6	5	4	4	4	4	4	4	4
B2. Croissance de la valeur des exportations à la moyenne historique moins un écart type en 2009-2010 3/	3	6	5	8	16	17	21	23	22	19	17	15	14	11	9	9	9	9	9	9	9
B3. Déflateur du PIB à la moyenne historique en dollars EU moins un écart type en 2009-2010	3	5	2	4	8	9	11	12	11	10	9	8	6	5	4	4	4	4	4	4	4
B4. Flux nets non créateurs de dette nets à la moyenne historique moins un écart type en 2009-2010 4/	3	5	4	7	11	12	13	14	14	12	11	13	14	12	10	10	9	9	9	8	8
B5. Combinaison de B1-B4 à l'aide de demi-écarts types	3	5	5	10	15	16	19	20	19	17	15	18	20	17	14	14	13	13	12	12	11
B6. Dépréciation ponctuelle nominale de 30% par rapport à la référence en 2009 5/	3	5	2	4	8	9	11	12	11	10	9	8	6	5	4	4	4	4	4	4	4
Ratio service de la dette aux recettes																					
<b>Référence</b>	2	1	1	2	3	4	4	5	5	4	4	3	3	2	2	2	2	2	2	2	2
<b>A. Différents scénarios</b>																					
A1. Variables clés à leur moyenne historique 2008-2028 1/	2	2	2	3	5	6	8	9	9	8	7	9	7	6	4	4	3	2	1	0	0
A2. Nouvelles prêts du secteur public à des conditions moins favorables en 2008-2028 2/	2	2	1	2	4	5	5	5	4	3	3	3	2	2	2	2	2	2	2	2	2
<b>B. Tests de résistance</b>																					
B1. Croissance réelle du PIB à la moyenne historique moins un écart type en 2009-2010	2	2	1	2	4	4	5	5	5	5	4	4	3	2	2	2	2	2	2	2	2
B2. Croissance de la valeur des exportations à la moyenne historique moins un écart type en 2009-2010 3/	2	2	1	2	3	4	5	5	5	4	4	3	3	3	2	2	2	2	2	2	2
B3. Croissance du déflateur du PIB en dollar à la moyenne historique moins un écart type en 2009-2010	2	2	2	3	5	6	7	8	8	7	6	5	4	3	3	3	3	3	3	3	3
B4. Flux nets non créateurs de dette à la moyenne historique moins un écart type en 2009-2010 4/	2	2	2	3	5	5	6	6	6	5	4	6	6	6	5	5	5	4	4	4	4
B5. Combinaison de B1-B4 à l'aide d'un demi écart type	2	2	2	5	7	7	8	9	9	8	7	8	9	8	7	7	7	7	7	6	6
B6. Dépréciation ponctuelle nominale de 30% par rapport à la référence en 2009 5/	2	2	1	2	4	5	6	7	6	6	5	4	4	3	2	2	3	3	3	3	3
<i>Pour mémoire:</i>																					
Élément don sur le financement résiduel (c'est-à-dire le financement requis au-delà de la référence) 6/	56	56	56	56	56	56	56	56	56	56	56	56	56	56	56	56	56	56	56	56	56

Sources: Staff projections and simulations.

1/ Les variables incluent la croissance du PIB réel, la croissance du déflateur du PIB (en dollars EU), le compte courant excluant les intérêts en pourcentage de PIB, et les flux non-créateurs de dette.

2/ Suppose que le taux d'intérêt sur les nouveaux emprunts est par 2 points de pourcentage plus haut que dans le scénario de référence, alors que les périodes de grâce et de maturité sont les mêmes que dans le scénario de référence.

3/ Suppose que les exportations demeurent de manière permanente au niveau plus bas, mais que le compte courant en pourcentage du PIB retourne au niveau définie dans le scénario de référence après le choc (supposant implicitement un ajustement équivalent des importations).

4/ Inclut des transferts officiels et privés et les investissements directs à l'étranger.

5/ La dépréciation est définie comme un déclin en pourcentage du cours de dollar en termes de monnaie locale, tel qu'elle n'excède jamais 100 pour cent.

6/ S'applique à tous les différents scénarios à l'exception du scénario A2 (moins de financement favorable) dans lequel les limites sur tout le nouveau financement sont comme indiquées dans la note de base 2.

Tableau 3. Burundi: Cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2005-2028  
(en pourcentage du PIB sauf indication contraire)

	Réal					Estimations						Projections		2014-28 Average	
	2005	2006	2007	Moyenne	Écart type	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2008-13 Moyenne			
												2018	2028		
<b>Dette du secteur public 1/</b>	169.8	154.8	148.8			122.0	26.3	27.0	27.3	26.9	26.5			22.7	16.0
dont libellée en devises	169.8	154.8	148.8			122.0	26.3	27.0	27.3	26.9	26.5			22.7	16.0
Variation de la dette du secteur public	-52.0	-15.0	-6.0			-26.8	-95.7	0.7	0.3	-0.4	-0.4			-1.4	-0.5
Flux créateurs de dette indentifiés	-48.6	-16.1	-2.7			-29.7	-80.6	1.8	2.5	3.2	3.0			-2.5	0.4
Déficit primaire	0.5	-0.1	-3.2	0.7	2.2	-1.4	-59.7	2.7	3.5	4.3	4.3	-7.7		-0.9	1.5
Recettes et dons	31.7	36.8	39.5			44.6	103.0	39.8	37.5	36.2	36.2			28.9	25.2
dont: dons	11.7	17.9	20.9			25.5	83.7	20.4	18.1	16.6	16.4			8.1	4.2
Dépenses primaires (hors intérêts)	32.2	36.6	36.4			43.2	43.2	42.5	41.0	40.5	40.4			27.9	26.7
Dynamique automatique de la dette	-47.9	-13.0	1.6			-28.3	-20.9	-0.9	-1.0	-1.1	-1.3			-1.5	-1.0
Contribution du différentiel taux d'intérêt/croissance	-4.0	-11.8	-7.2			-7.8	-6.0	-0.9	-1.1	-1.2	-1.3			-1.4	-1.0
dont: contribution du taux d'intérêt réel moyen	-2.0	-3.5	-1.8			-1.3	-0.8	0.4	0.2	0.1	0.0			-0.2	-0.2
dont: contribution de la croissance réelle du PIB	-2.0	-8.3	-5.3			-6.4	-5.2	-1.2	-1.3	-1.3	-1.3			-1.2	-0.8
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	-43.9	-1.2	8.8			-20.5	-14.8	0.0	0.0	0.1	0.1			...	...
Autres flux créateurs de dette identifiés	-1.1	-3.0	-1.2			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0
Recettes de privatisation (négligé)	-0.3	-1.1	-0.8			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0
Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0
Allègement de la dette (PPTE et autres)	-0.8	-1.9	-0.3			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0
Autres (préciser, par ex., recapitalisation bancaire)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0
Résiduel, y compris variations des actifs	-3.5	1.1	-3.3			2.9	-15.0	-1.2	-2.2	-3.6	-3.4			1.1	-0.9
<b>Autres indicateurs de viabilité</b>															
<b>VA de la dette du secteur public</b>	0.0	0.0	9.3			9.3	9.7	11.3	12.5	12.4	12.2			10.0	7.5
dont libellée en devises	0.0	0.0	9.3			9.3	9.7	11.3	12.5	12.4	12.2			10.0	7.5
dont extérieure	...	...	9.3			9.3	9.7	11.3	12.5	12.4	12.2			10.0	7.5
VA des passifs conditionnels (non inclus dans la dette du secteur public)	...	...	...			...	...	...	...	...	...			...	...
Besoins bruts en financement 2/	7.1	4.7	-1.7			-0.8	0.5	-58.8	4.2	4.7	5.7			1.8	1.7
VA du ratio de la dette du secteur public aux recettes et aux dons(en %)	0.0	0.0	23.4			20.8	9.4	28.3	33.4	34.3	33.9			34.7	29.7
VA du ratio de la dette du secteur public aux recettes (en %)	0.0	0.1	49.7			48.8	50.5	58.0	64.3	63.5	61.9			48.3	35.6
dont extérieur 3/	...	...	49.6			48.7	50.4	57.9	64.3	63.5	61.9			48.3	35.6
Ratio du service de la dette aux recettes et aux dons (en %) 4/	12.1	-4.1	6.0			4.2	2.2	4.0	3.5	4.1	4.2			3.7	1.8
Ratio du service de la dette aux recettes (en %) 4/	22.8	8.0	11.3			8.4	7.2	4.5	3.8	3.3	2.5			1.0	0.5
Déficit primaire qui stabilise le ratio de la dette au PIB	52.5	14.9	2.9			25.4	35.9	2.0	3.2	4.7	4.7			0.4	1.9
<b>Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires</b>															
Croissance réelle du PIB (en %)	0.9	5.1	3.6	2.3	2.6	4.5	4.5	5.0	5.0	5.0	5.0	4.8	5.0	5.0	5.0
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en %)	1.3	0.1	0.3	0.8	0.6	0.0	0.1	0.5	0.6	0.6	0.6	0.4	0.7	0.7	0.7
Dépréciation du taux de change réel (en \$, + indique une dépréciation)	-22.2	-5.0	12.0	12.2	22.4	-7.5	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en %)	19.4	9.2	2.4	-1.7	10.6	14.8	15.8	7.2	1.3	1.7	1.7	7.1	2.7	2.4	2.4
Croissance des dépenses réelles primaires (déflatée par le déflateur du PIB, en %)	-4.2	19.7	2.8	2.4	7.3	24.0	4.7	3.2	1.3	3.7	4.7	6.9	-5.1	5.1	2.2
Élément de dons des nouveaux emprunts extérieurs (en %)	...	...	...	...	...	52.5	48.7	48.6	48.5	58.8	58.8	52.6	58.8	58.8	...

Sources: Autorités du Burundi et estimations et projections des services du FMI.

1/ Administration centrale sur une base brute.

2/ On entend par besoin brut en financement le déficit primaire plus le service de la dette plus le stock de la dette à court terme à la fin de la dernière période.

3/ Recettes, dons exclus.

4/ On entend par service de la dette la somme des intérêts et l'amortissement de la dette à moyen et long terme.

Tableau 4. Burundi: Analyse de sensibilité pour les principaux indicateurs de la dette publique, 2008-2028

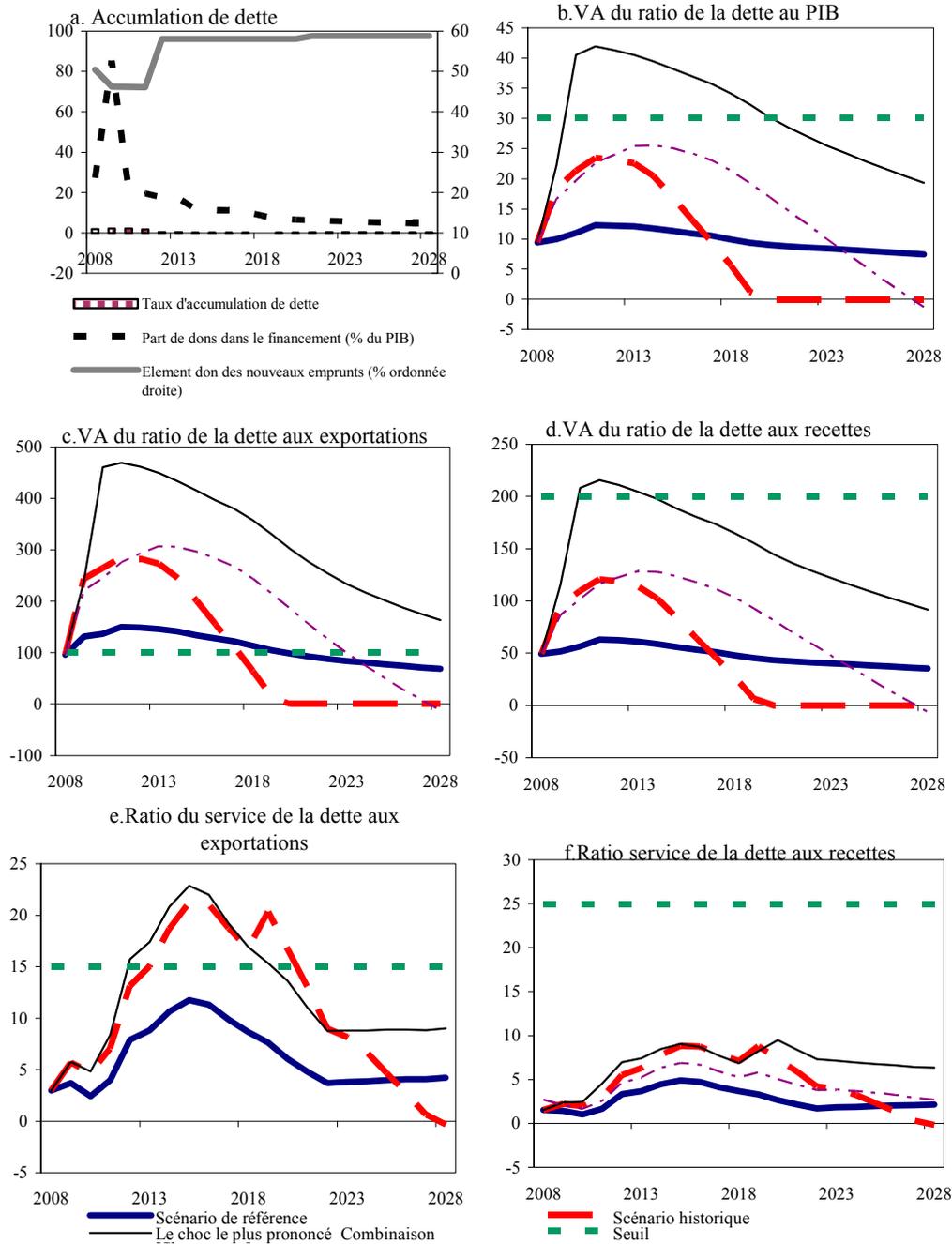
	Projections							
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2018	2028
<b>VA du ratio de la dette au PIB</b>								
<b>Référence</b>	9	10	11	13	12	12	10	7
<b>A. Différents scénarios</b>								
A1. La croissance réelle du PIB et le solde primaire sont à des moyennes historiques	9	39	40	40	39	37	32	20
A2. Le solde primaire est inchangé par rapport à 2008	9	39	36	35	31	28	17	...
A3. La croissance du PIB est inférieure de manière permanente 1/	9	39	12	13	13	13	13	18
<b>B. Tests de résistance</b>								
B1. La croissance du PIB est à une moyenne historique moins un écart type en 2009-2010	9	11	14	16	17	18	19	23
B2. Le solde primaire est à une moyenne historique moins un écart type en 2009-2010	9	39	40	41	40	39	33	20
B3. Combinaison de B1-B2 à l'aide de chocs d'un demi écart type.	9	40	42	43	43	43	40	31
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30% en 2009	9	45	43	41	38	35	23	12
B5. Augmentation de 10% du PIB dans d'autres flux créateurs de dette en 2009	9	14	16	17	17	17	14	9
<b>VA du ratio dette-recettes 2/</b>								
<b>Référence</b>	21	9	28	33	34	34	35	30
<b>A. Différents scénarios</b>								
A1. La croissance réelle du PIB et le solde primaire sont à des moyennes historiques	21	37	98	104	102	97	104	71
A2. Le solde primaire est inchangé par rapport à 2008	21	38	91	92	87	77	58	...
A3. La croissance du PIB est inférieure de manière permanente 1/	21	38	29	34	36	36	45	71
<b>B. Tests de résistance</b>								
B1. La croissance du PIB est à une moyenne historique moins un écart type en 2009-2010	21	10	33	41	45	47	65	88
B2. Le solde primaire est à une moyenne historique moins un écart type en 2009-2010	21	38	101	109	111	108	115	78
B3. Combinaison de B1-B2 à l'aide de chocs d'un demi écart type.	21	38	102	112	116	115	136	120
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30% en 2009	21	44	107	109	105	97	80	49
B5. Augmentation de 10% du PIB dans d'autres flux créateurs de dette en 2009	21	14	40	45	46	46	48	37
<b>Ratio service de la dette-recettes 2/</b>								
<b>Référence</b>	4	2	4	4	4	4	4	2
<b>A. Différents scénarios</b>								
A1. La croissance réelle du PIB et le solde primaire sont à des moyennes historiques	4	2	5	4	5	5	5	6
A2. Le solde primaire est inchangé par rapport à 2008	4	2	5	4	5	5	4	2
A3. La croissance du PIB est inférieure de manière permanente 1/	4	2	4	4	4	4	4	3
<b>B. Tests de résistance</b>								
B1. La croissance du PIB est à une moyenne historique moins un écart type en 2009-2010	4	2	4	4	4	4	4	4
B2. Le solde primaire est à une moyenne historique moins un écart type en 2009-2010	4	2	5	4	5	5	4	6
B3. Combinaison de B1-B2 à l'aide de chocs d'un demi écart type.	4	2	5	5	5	5	5	7
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30% en 2009	4	2	4	4	5	5	5	3
B5. Augmentation de 10% du PIB dans d'autres flux créateurs de dette en 2009	4	2	4	4	4	4	4	2

Sources: Autorités du Burundi et estimations et projections des services du FMI.

1/ Suppose que la croissance du PIB réel est au niveau de référence moins un écart type divisé par la longueur de la période de projection.

2/ Les recettes incluent les dons.

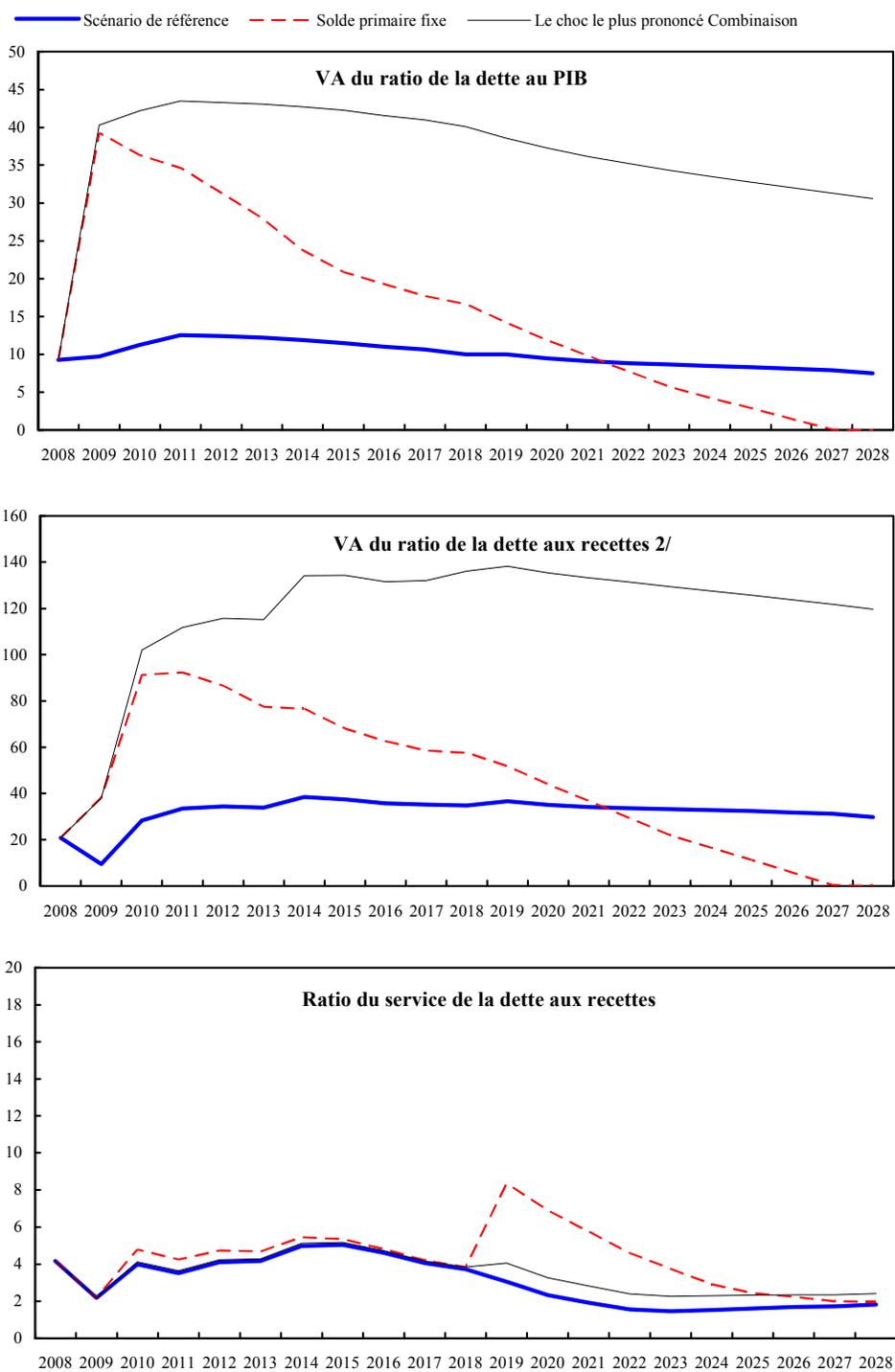
Figure 1. Burundi: Indicateurs d' Endettement Extérieur Générés par les Scénarios Alternatifs, 2008-2028 1/



Source: Projections et simulations des services du FMI.

1/ Le test le plus extrême est celui qui donne le ratio le plus élevé en 2018. Dans la figure b, il correspond à un choc combiné; dans la figure c, à un choc combiné; dans la figure d, à un choc combiné; dans la figure e à un choc des exportations et dans l'image f à un choc combiné.

Figure 2. Burundi: Indicateurs d'Endettement Public Générés par les Scénarios Alternatifs, 2008-2028 1/



Source: Projections et simulations des services du FMI.

1/ Le test de résilience le plus extrême est celui qui génère le ratio d'endettement le plus élevé en 2018.

2/ Les recettes incluent les dons



**FONDS MONÉTAIRE  
INTERNATIONAL**

**DÉPARTEMENT  
DES  
RELATIONS  
EXTÉRIEURES**

Communiqué de presse n° 09/18 (F)  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
30 Janvier 2009

Fonds monétaire international  
Washington, D.C. 20431 USA

### **Le Burundi atteint le point d'achèvement de l'Initiative renforcée d'allègement de la dette PPTE**

WASHINGTON, le 29 janvier 2009. L'Association internationale de développement (IDA), institution de la Banque mondiale, et le Fonds monétaire international (FMI) ont décidé que le Burundi a fait des progrès suffisants et pris les mesures nécessaires pour parvenir au point d'achèvement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Suite à cette décision, le Burundi devient le 24e pays à atteindre le point d'achèvement de l'Initiative.

L'allègement de dette au titre de l'Initiative PPTE renforcée pour tous les créanciers du Burundi a été révisé à la hausse, à 833 millions de dollars en valeur actuelle nette (VAN)<sup>i</sup>, contre le montant de 826 millions de dollars estimé lorsque le document du point de décision avait été rédigé. L'allègement de dette PPTE consenti par l'IDA et le FMI se chiffre en VAN à 425 millions de dollars et 19 millions de DTS (28 millions de dollars), respectivement.

Le passage au point d'achèvement PPTE permet au Burundi d'être également admis à bénéficier d'autres allègements accordés par le FMI, l'IDA et le Fonds africain de développement (FAfD) au titre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM). Ces allègements, qui n'incluent pas l'aide PPTE, se traduiront par une réduction de la valeur nominale<sup>ii</sup> des créances de l'IDA et du FMI de 90 millions de dollars et 9 millions de DTS (15 millions de dollars) respectivement.

Pour atteindre le point d'achèvement, le Burundi a pris un certain nombre de mesures visant à préparer et à mettre en œuvre une stratégie de réduction de la pauvreté, à maintenir un cadre macroéconomique stable, à mettre en place des mécanismes permettant de garantir l'utilisation efficace et transparente des montants libérés par l'allègement intérimaire de la dette PPTE, à renforcer la gestion des dépenses publiques, à appliquer des mesures de bonne gouvernance liées à la prestation des services sociaux, et à améliorer la capacité de gestion de la dette. En outre, les autorités appliquent avec succès d'autres mesures, liées à la démobilisation, à la filière café et aux secteurs sociaux.

« Nous sommes très heureux que les Conseils de la Banque et du FMI aient approuvé l'allègement intégral de la dette du Burundi au titre de l'Initiative PPTE et de l'IADM, » a déclaré John M. McIntire, Directeur des opérations de la Banque mondiale pour la Tanzanie, l'Ouganda et le Burundi. « Ceci vient confirmer la qualité de la gestion des finances publiques et de la dette du Burundi au moment où il sort du conflit et s'achemine vers le redressement

économique et social. Mes collègues du FMI et moi-même félicitons les autorités burundaises pour ces résultats. Dans le même temps, nous les exhortons à maintenir le cap vers la réalisation des objectifs de leur programme stratégique national de réduction de la pauvreté en utilisant cet allègement aux fins pour lesquelles il a été accordé, » a-t-il ajouté.

Bernardin Akitoby, chef de mission du FMI pour le Burundi, estime pour sa part que « les autorités méritent d’être félicitées pour avoir atteint cette étape décisive. L’allègement va réduire considérablement la charge de la dette du Burundi et libérer des ressources pour financer des dépenses dans des domaines essentiels à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement. » Et il a ajouté que pour l’avenir, le Burundi doit encore relever un défi de taille, qui consiste à « conserver une situation de la dette extérieure et intérieure viable, en empruntant avec précaution et en appliquant une politique budgétaire prudente. »

## **L'Initiative PPTE**

En 1996, la Banque mondiale et le FMI ont lancé l'Initiative PPTE pour mettre en place un cadre dans lequel tous les créanciers, y compris les créanciers multilatéraux, peuvent accorder un allègement de dette aux pays les plus pauvres et les plus lourdement endettés. Cet allègement doit permettre de réduire les obstacles imposés par la charge du service de la dette de ces pays à leur croissance économique et à leurs efforts de réduction de la pauvreté. L'Initiative a été modifiée en 1999 de manière à offrir trois améliorations essentielles :

Allègement de dette plus substantiel et plus large. Les seuils d'endettement extérieur ont été abaissés par rapport au cadre initial. De ce fait, davantage de pays peuvent bénéficier d'un allègement de leur dette et certains pays peuvent bénéficier d'un allègement plus important ;

Allègement plus rapide. Un certain nombre de créanciers ont commencé à accorder un allègement de dette provisoire dès le « point de décision ». De même, le nouveau cadre permet aux pays de parvenir plus rapidement à leur « point d'achèvement » ; et

Lien plus étroit entre l'allègement de dette et la réduction de la pauvreté. Les ressources libérées doivent être consacrées aux stratégies de réduction de la pauvreté élaborées par les autorités nationales, à l'issue d'un vaste processus de consultation.

À ce jour, 35 PPTE sont parvenus à leur point de décision, et 24 d'entre eux (dont le Burundi) ont atteint le point d'achèvement.

## **L'Initiative d'allègement de la dette multilatérale**

Au sommet du G8 tenu en juillet 2005 à Gleneagles (Écosse), les dirigeants de ce groupe de pays ont pris l'engagement d'annuler la dette des pays les plus pauvres, dont la plupart sont situés en Afrique. Cette Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) visait à réduire davantage la dette des PPTE et de dégager ainsi des ressources supplémentaires en vue de les aider à atteindre les objectifs de développement pour le Millénaire (ODM).

Bien que séparées, les initiatives IADM et PPTE sont étroitement liées du point de vue opérationnel. Dans le cadre de l'IADM trois institutions multilatérales – l'Association internationale de développement (entité membre du Groupe de la Banque mondiale), le Fonds monétaire international et le Fonds africain de développement – accordent une remise totale de dette aux pays ayant atteint le point d'achèvement de l'initiative PPTE<sup>iii</sup>. Contrairement à l'initiative PPTE, l'IADM n'inclut pas tous les créanciers. N'y participent donc pas les créanciers officiels bilatéraux ou commerciaux, ni les institutions multilatérales autres que les trois citées ci-dessus.

<sup>i</sup> La valeur actuelle nette (VAN) de la dette est le montant actualisé de l'ensemble des obligations du service de la dette à venir (intérêts et principal).

<sup>ii</sup> Par valeur nominale on entend le montant réel en dollar du service de la dette remise au cours d'une période donnée.

<sup>iii</sup> Le FMI a aussi accordé un allègement de dette IADM à des pays autres que les PPTE dont le revenu par habitant est inférieur à 380 dollars, afin d'assurer l'uniformité de traitement dans l'utilisation de ses ressources.